

BULLETIN MUNICIPAL OFFICIEL DE LA VILLE DE LYON

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décisions :

- Décisions d'estimer en justice **Page 1632**

- Théâtre des Célestins - Régie mixte - Décision modificative
..... **Pages 1633**

- Direction des sports - Piscine de Vaise - Régie de recettes centrali-
satrice - Décision modificative **Page 1634**

- Centre d'histoire de la résistance et de la déportation - Régie
d'avances - Décision modificative **Page 1635**

Arrêtés municipaux :

- Délégations accordées par le Maire de Lyon à ses Adjoints

..... **Page 1636**

- Modification au Règlement général de la circulation - Arrêtés per-
manents..... **Page 1646**

- Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la
circulation des véhicules et des piétons **Page 1650**

- Délégation générale aux ressources humaines :

• Arrêtés individuels **Page 1727**

- Centre communal d'action sociale :

• Arrêtés individuels **Page 1727**

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

- Droit des sols : permis de construire, permis de démolir, permis
d'aménager, déclarations préalables de travaux, lotissements, chan-

gements d'usage **Page 1728**

LOIS, DÉCRETS, ACTES ADMINISTRATIFS

Décision d'ester en justice - Recours en référé expertise de la société C. de P. contre la Ville de Lyon aux fins de nommer un expert et de constater l'état des avoisinants pour éviter toute difficulté ultérieure quant à l'origine des éventuels désordres qui seraient liés à cette opération, avant la réhabilitation de la salle Rameau sis 29 rue de la Martinière à Lyon (69001) (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19;

Vu la délibération n° 2020/5493 du 7 mai 2020 portant délégations d'attributions accordées au maire en application des dispositions de l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 précitée ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général ;

Vu l'assignation du 4 mars 2020 déposée par la C. de P. ayant pour avocat la Selarl Persea représentée par Maître Armelle Debuchy avocate au barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la C. de P., représentée par Maître Armelle Debuchy, cabinet Persea, devant le Tribunal judiciaire de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert afin de dresser un état des lieux avant la réhabilitation de la salle Rameau, sis 29 rue de la Martinière à Lyon (69001).

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 29 mai 2020

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe déléguée
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Référé expertise de la Société N. IR P. Rhône Loire Auvergne avant la construction d'un immeuble de 38 logements sur un terrain sis 119 rue Villon à Lyon sur des parcelles cadastrées, référence CI n° 57, 382, 383, 384 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19;

Vu la délibération n° 2020/5493 du 7 mai 2020 portant délégations d'attributions accordées au maire en application des dispositions de l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 précitée ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à Mme Sandrine Frih les compétences relatives au contentieux général ;

Vu l'assignation en référé délivrée le 19 juin 2020 à la Ville de Lyon par la Sas Huissiers Réunis à la demande de la SAS N. IR P. Rhône Loire Auvergne représentée par Maître Stéphane Bonnet, cabinet Lega-Cité, avocat au barreau de Lyon ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon dans l'action intentée par la Société N. IR P. Rhône Loire Auvergne, représentée par Maître Stéphane Bonnet, cabinet Lega-Cité, devant le Tribunal judiciaire de Lyon tendant à obtenir la désignation d'un expert afin de dresser un état des lieux avant la construction de 38 logements sur un terrain sis 119 rue Villon à Lyon sur des parcelles cadastrées, référence CI n° 57, 382, 383, 384.

Art. 2. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 30 juin 2020

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjointe Déléguée,
Sandrine FRIH*

Décision d'ester en justice - Recours en annulation de M. J.P. contre la décision du 29 août 2020 portant opposition à la déclaration préalable n° 069 382 19 00812 déposée le 15 avril 2019 en vue de la réfection de toiture de l'immeuble sis 7 rue Gasparin à Lyon 2e, ensemble la décision implicite de rejet du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes intervenue le 30 décembre 2019 en suite du recours préalable obligatoire formé le 25 octobre 2019 (Direction des affaires juridiques)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu les articles L 2122-18 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;

Vu la délibération n° 2020/5493 du 7 mai 2020 portant délégations d'attributions accordées au maire en application des dispositions de l'article 1er de l'ordonnance n° 2020-391 précitée ;

Vu l'arrêté du Maire de Lyon du 5 février 2019 déléguant à M. Michel Le Faou les compétences en matière de contentieux de l'urbanisme ;

Vu la requête n° 2001536-2 du 26 février 2020 déposée par M. J.P. ;

Décide :

Article Premier. - Qu'il sera procédé à la défense de la Ville de Lyon, dans l'action intentée par M. J.P., devant le Tribunal administratif de Lyon tendant à obtenir :

- l'annulation de la décision du 29 août 2020 portant opposition à la déclaration préalable n° 069 382 19 00812 déposée le 15 avril 2019 en vue de la réfection de toiture de l'immeuble sis 7 rue Gasparin à Lyon 2^e, ensemble la décision implicite de rejet du Préfet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes intervenue le 30 décembre 2019 en suite du recours préalable obligatoire formé le 25 octobre 2019.

- une injonction au maire de Lyon de délivrer une décision de non-opposition à déclaration préalable, ou à défaut, une injonction au maire de Lyon de réexaminer la demande de déclaration préalable du requérant, et ce dans le délai d'un mois à compter du jugement à intervenir sous astreinte de 300 euros par jour de retard ;

- la condamnation de la Ville de Lyon au paiement d'une somme de 2500 € en application des dispositions de l'article L 761-1 du code de justice administrative.

Art. 2. – M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée.

Fait à Lyon, le 1er juillet 2020

Pour le Maire de Lyon,

L'Adjoint Délégué,

Michel LE FAOU

Théâtre des Célestins - Régie mixte - Décision modificative : transformation de la régie de recettes en une régie mixte - Modification articles 1, 3, 4, 5, 8, 15, 18, 20 et 21 (Direction générale des services - Direction des finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 20 juillet 1999, modifié, instituant une régie de recettes prolongée au Théâtre des Célestins auprès de la Direction des affaires culturelles de la Ville de Lyon ;

Vu la délibération 2017/3141 du 18 juillet 2017, approuvant une convention de partenariat entre la Ville de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes concernant le dispositif Pass Région ;

Vu la proposition de M. Nicolas Rosset, Administrateur adjoint du Théâtre des Célestins en date du 14 mai 2020 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 15 juin 2020 ;

Décide :

Que l'arrêté du 20 juillet 1999 relatif à la création d'une régie de recettes au Théâtre des Célestins est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie de recettes et d'avances au Théâtre des Célestins auprès de la Direction des Affaires Culturelles.

Art. 2. - Cette régie est installée au 4 rue Charles Dullin, 69002 Lyon.

Art. 3. - Les guichets d'encaissement sont situés au Théâtre ou sont délocalisés chez les partenaires du Théâtre lorsque des spectacles cogérés par le Théâtre des Célestins et l'un de ces partenaires y sont joués. Ces partenaires sont les suivants :

- Radiant-BelleVue – 1 rue Jean Moulin 69300 Caluire et Cuire ;

- Les SUBS – 8 bis quai Saint-Vincent, 69001 Lyon ;

- Théâtre Nouvelle Génération - Les Ateliers, 5 rue Petit David 69002 Lyon ;

- Théâtre Kantor – Ecole Normale Supérieure de Lyon, 15 parvis René Descartes 69007 Lyon ;

- ENSATT, Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Techniques du Théâtre, 4 rue Sœur Bouvier, 69005 Lyon.

Art. 4. - La régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrée des spectacles programmés au Théâtre des Célestins ou chez un des partenaires listés à l'article 3 (spectacles « Hors les murs »).

- Visites du théâtre ;

- Remboursement des frais d'envoi de billets ou d'abonnements ;

- Vente de livres ;

- Vente de chèques cadeaux du Théâtre des Célestins selon modalités figurant sur l'attestation sur l'honneur rédigée par DIGITICK Group en date du 30 janvier 2018.

Art. 5. - La régie règle les dépenses suivantes :

- Remboursements aux spectateurs de places de spectacle ou abonnements achetés via la vente en ligne, en cas d'annulation totale de représentations par le Théâtre ou toute autre situation exceptionnelle.

Art. 6. - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraire ;

- Chèques ;

- Pass Région ;

- Virement ;

- Prélèvement ;

- Chèques Cadeaux ;

- Chèques vacances ANCV ;

- Carte bancaire par internet en une ou trois fois ;
 - Pass Culture ;
 - Carte Bancaire en présentiel ou à distance avec la possibilité d'un règlement en une ou trois fois ou d'un règlement sans contact.
- Art. 7. - Les abonnements encaissés par prélèvement seront perçus en trois fois, à raison d'une fois par mois, selon le calendrier fixé à chaque lancement de saison.
- Art. 8. - Les dépenses désignées à l'article 5 sont réglées selon les modes de paiement suivants :
- Crédit sur les CB des spectateurs via le prestataire de transactions en ligne.
- Art. 9. - Pour sa partie recettes, la régie mixte du Théâtre des Célestins est prolongée comme suit :
- Le délai de recouvrement est fixé à 120 jours après la date d'émission de la facture ;
 - Le contrôle des créances est fixé à 5 jours.
- Art. 10. - Le montant de l'encaisse que le régisseur est autorisé à conserver est fixé à 200 000 € (deux cent mille euros). Cependant, pendant la période d'abonnement, soit du 1er mai au 30 septembre, le montant de l'encaisse est porté à 450 000 € (quatre cent cinquante mille euros).
- Art. 11. - Un fonds de caisse de 800 € (huit cents euros) est mis à disposition du régisseur.
- Art. 12. - La vente de droits d'entrée peut-être confiée à des revendeurs avec qui il est passée convention dans le respect de la réglementation pour le compte de la régie de recettes.
- Art. 13. - Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être adressés dans un délai court au Centre de Traitement des Chèques de Créteil.
- Art. 14. - Les chèques d'un montant supérieur à 1 500,00 € (mille cinq cents euros) devront être certifiés ou être des chèques de banque.
- Art. 15. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 15 000 € (quinze mille euros) avec la possibilité d'une avance complémentaire de 150 000 € (cent cinquante mille euros).
- Art. 16. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques.
- Art. 17. - Pour sa partie recettes, la régie est habilitée à encaisser pour le compte de tiers avec qui il est passé convention dans le respect de la réglementation et pour les produits définis à l'article 5 uniquement.
- Art. 18. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, dans les premiers jours du mois qui suivent le dernier jour ouvrable du mois précédent, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de Traitement des Chèques de Créteil. Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des Finances de la Ville de Lyon.
- Art. 19. - Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des Finances à l'appui desquels sera joint un exemplaire de chaque facture ainsi qu'un exemplaire des quittances délivrées par le régisseur.
- Art. 20. - Le régisseur doit verser à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon la totalité des pièces justificatives de dépenses au moins une fois par mois. Ces pièces devront être conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiement ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera en fonction des justifications apportées et reconnues valables.
- Art. 21. - Le régisseur est nommé par arrêté municipal, sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon.
- Art. 22. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur.
- Art. 23. - Le régisseur pourra percevoir une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.
- Art. 24. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.
- Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.
- Fait à Lyon, le 26 juin 2020

*L'Adjoint au Maire de Lyon
Délégué aux Finances
et à la Commande publique
Richard BRUMM*

Direction des sports - Piscine de Vaise, 50 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon - Régie de recettes centralisatrice - Décision modificative : transformation de la régie de recettes en régie mixte - Modification des articles 2 et 4 - Création des articles 6, 7 et 14(Direction générale des services - Direction des finances)

Le Maire de la Ville Lyon,
Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;
Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;
Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;
Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;
Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;
Vu l'arrêté du 1er juillet 1988, modifié, instituant une régie de recettes à la Piscine de Vaise, sise 50 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon auprès de la Direction des sports de la Ville de Lyon ;
Vu la proposition de Mme Béatrice Rey, Responsable administrative et financière de la Direction des sports en date du 19 juin 2020 ;
Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 19 juin 2020.

Décide :

Que l'arrêté du 1er juillet 1988 est modifié comme suit :

Article premier. - Les arrêtés du 8 septembre 1969 et du 6 juillet 1987 sont annulés par l'arrêté du 1er juillet 1988 ;

Art. 2. - Il est institué une régie centralisatrice de recettes et d'avances à la Piscine de Vaise auprès de la Direction des Sports ;

Art. 3. - Cette régie est installée 50 avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon ;

Art. 4. - Cette régie encaisse les produits suivants :

- Droits d'entrées perçus par le biais de caisses enregistreuses et d'une billetterie, selon les tarifs fixés par délibération du Conseil Municipal ;
- Droits d'entrées perçus par le paiement à distance des piscines et patinoires de la Ville, et rechargement des cartes d'entrées des piscines et patinoires de la ville ;

Art. 5. - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- Numéraires dans la limite de trois cents euros (300€) ;
- Chèques ;
- Cartes Bancaires en présentiel ou par internet ;

Art. 6. - La régie règle les dépenses suivantes :

- Remboursements des droits d'entrée aux usagers achetés via la vente en ligne, en cas de fermeture de l'établissement.

Art. 7. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 10 000 € (dix mille euros).

Art. 8. - Il est institué par la décision n° 2017/550/26969 du 19 septembre 2017 une sous régie de recettes à la Piscine Mermoz auprès de la Direction des Sports rattachée à la régie de recettes centralisatrice de la Piscine de Vaise.

Art. 9. - Il est institué par la décision n° 2019/480/31566 du 10 décembre 2019 une sous régie de recettes au Centre Nautique de La Duchère auprès de la Direction des Sports rattachée à la régie de recettes centralisatrice de la Piscine de Vaise.

Art. 10. - Le montant maximum de l'encaisse que le mandataire est autorisé à conserver est fixé :

- Pendant la saison hivernale, du 1er septembre au 30 mai : à vingt-cinq mille euros (25 000 €), dont un montant maximum de six mille euros (6 000 €) de monnaie fiduciaire.
- Pendant la saison estivale, du 1er juin au 31 août : à cinquante mille euros (50 000 €), dont un montant maximum de trente-cinq mille euros (35 000 €) de monnaie fiduciaire.

Art. 11. - Un compte de dépôt de fond est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la Charité 69002 Lyon ;

Art. 12. - Il est institué un fonds de caisse permanent de mille cinq cents euros (1 500 €).

Art. 13. - Le régisseur doit verser la totalité des recettes encaissées à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon au moins une fois par mois, le dernier jour ouvrable du mois, sur production d'un bulletin sommaire de versement, et lors de sa sortie de fonction. Toutefois, il y aura lieu d'effectuer un versement supplémentaire lorsque le montant de l'encaisse sera atteint. Dans le cas où les recettes sont encaissées par effets bancaires ou postaux, les chèques devront être envoyés régulièrement au Centre de Traitement des Chèques de Créteil.

Les recettes seront constatées par la production d'états mensuels, remis régulièrement à la Direction des Finances de la Ville.

Art. 14. - Le régisseur doit verser à la Trésorerie de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon la totalité des pièces justificatives de dépenses au moins une fois par mois. Ces pièces devront être conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiement ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera en fonction des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 15. - Le régisseur sera désigné par arrêté municipal sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 16. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement fixé selon la réglementation en vigueur.

Art. 17. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée selon la réglementation en vigueur.

Art. 18. - M. l'Adjoint Délégué aux Finances et M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin Municipal Officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 26 juin 2020

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint Délégué,
Richard BRUMM*

Direction des affaires culturelles - Centre d'histoire de la résistance et de la déportation, 14, avenue Berthelot 69007 Lyon
- Régie d'avances - Décision modificative : Modification article 3 - Ajout de nouvelles natures de dépense (Direction générale des services - Direction des finances)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret 66.850 du 15 novembre 1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;

Vu les articles R 1617-1 à R 1617-18 du code général des collectivités territoriales relatif à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu la délibération 2018/4192 en date du 5 novembre 2018, autorisant le Maire à créer, modifier ou supprimer des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux en application de l'article L 2122-22 al. 7 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté 2019/30102 en date du 5 février 2019, donnant délégation du Maire à M. Richard Brumm, Adjoint aux Finances et à la Commande publique pour la signature des décisions municipales de création de régie ;

Vu l'arrêté du 7 septembre 2006, modifié, instituant une régie d'avances au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation, 14, avenue Berthelot 69007 Lyon ;

Vu la proposition de Mme Emilie Bene, Régisseur titulaire de la régie d'avances du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation en date du 9 juin 2020 ;

Vu l'avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon en date du 15 juin 2020.

Décide :

Que l'arrêté du 7 septembre 2006 est modifié comme suit :

Article Premier. - Il est institué une régie d'avances au Centre d'histoire de la résistance et de la déportation auprès de la Direction des affaires culturelles.

Art. 2. - La régie est installée dans les locaux du Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation, 14 avenue Berthelot 69007 Lyon.

Art. 3. - La régie paie les dépenses suivantes :

- L'achat de fournitures et de petits matériels liés à la programmation culturelle (expositions, conférences, spectacles, ateliers pédagogique) ;
- L'achat occasionnel de documents pour le centre de documentation ;
- Achat de produits alimentaires ;
- Frais postaux ;
- Frais de réception et de représentation ;
- Frais de missions en l'absence d'avance ;
- Cachet des artistes, conférenciers, intervenants et autres partenaires du musée ;
- Défraiements des intervenants extérieurs (frais de déplacement et d'hébergement) ;
- Diverses prestations de publicité, publications, relations publiques (prestations payables uniquement en ligne par CB) ;
- Cession de droits (prestations payables uniquement en ligne par CB) ;

Art. 4. - Les dépenses désignées à l'article 4 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- Numéraires dans la limite de 300€ (trois cents euros) ;
- Chèque ;
- Carte bancaire ;

Art. 5. - Un compte de dépôt de fonds au Trésor est ouvert au nom du régisseur es qualité auprès de la Direction Régionale des Finances Publiques 3 rue de la charité 69002 Lyon.

Art. 6. - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 1 300 € (mille trois cents euros).

Art. 7. - Le régisseur aura la charge de produire à M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon, au moins une fois par mois, et lors de sa sortie de fonction, les pièces justificatives des règlements : celles-ci seront conformes aux prescriptions relatives aux mandats de paiements ou mémoires acquittés par les parties prenantes. Le renouvellement de l'avance sera fonction du montant des justifications apportées et reconnues valables.

Art. 8. - Le régisseur sera désigné par le Maire de Lyon, sur avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipale et de la Métropole de Lyon.

Art. 9. - Le régisseur est assujéti à un cautionnement de 300€ (Trois cents euros) selon la réglementation en vigueur.

Art. 10. - Le régisseur percevra une indemnité de responsabilité fixée après avis conforme de M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon selon la réglementation en vigueur.

Art. 11. - Le régisseur suppléant pourra éventuellement bénéficier d'une prime de responsabilité pour les périodes où il aura effectivement remplacé le régisseur titulaire et suite à une remise service entre régisseur titulaire et mandataire suppléant.

Art. 12. - M. l'Adjoint délégué aux finances et M. le Trésorier de Lyon Municipal et de la Métropole de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui prendra effet à compter de sa publication au Bulletin municipal officiel ou de son affichage légal, et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois à partir de la décision.

Fait à Lyon, le 26 juin 2020

*Pour le Maire de Lyon,
L'Adjoint au Maire de Lyon*

*Délégué aux Finances et à la Commande Publique
Richard BRUMM*

Délégations accordées par le Maire de Lyon à ses Adjoints (Secrétariat général de la Ville de Lyon - Direction des assemblées)

Le Maire de la Ville de Lyon,

Vu le code général des collectivités territoriales et, notamment, ses articles L 2122-1 et suivants ;

Vu l'article 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique ;

Vu le procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 4 juillet 2020 au cours de laquelle il a été procédé à l'élection du Maire et des Adjoints ;

Vu la délibération n° 2020/5 du 4 juillet 2020 portant délégations d'attributions, à titre transitoire, du Conseil municipal au Maire ;

Considérant que le Maire peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer par arrêté une partie de ses pouvoirs propres ou des attributions qui lui sont confiées par délibération du Conseil municipal, à un ou plusieurs de ses Adjoints et à des membres du Conseil municipal ;

Arrête :

Article Premier : I - Par le seul fait de leur qualité, les Adjoints au Maire sont habilités à prendre toute prescription et décision en qualité d'officier de police judiciaire et, de façon générale, tous actes prévus dans le code de la route relatifs à la mise en fourrière des véhicules.

II - Délégation permanente est donnée à mesdames et messieurs les Adjoints mentionnés à l'article 2 ci-après à l'effet de :

1. Signer, au nom du Maire de Lyon, tous actes, arrêtés, décisions, conventions, courriers ressortissant aux matières objet de la délégation, hormis les actes afférents aux marchés publics, conventions constitutives d'un groupement de commande, contrats de concession de services ou de travaux y compris les délégations de service public, qui font l'objet de dispositions particulières dans l'article 2 ci-dessous.

Pour les Adjoints au Maire, la signature des actes comprend également la signature des actes de police relevant de leur délégation.

2. Présider et animer, dans les matières déléguées, tous comités, réunions et commissions relevant du fonctionnement interne de la Ville de Lyon, à l'exception des instances dont les modalités de présidence ou de composition font l'objet de dispositions de nature législative, réglementaire ou statutaire.

Art. 2. - Mmes et MM. les Adjoints dont les noms suivent reçoivent délégation dans les matières ci-après :

1ère Adjointe

Audrey HENOCQUE

Finances - Commande publique

Finances

- Procédure d'élaboration budgétaire et exécution budgétaire / élaboration du budget sensible au genre ;
- Programmation pluriannuelle des investissements ;
- Fiscalité ;
- Signature des bordereaux journaux de titres de recette et de mandats émis par la Ville autres que ceux dont la signature est déléguée aux responsables de services communaux ;
- Admissions en non-valeur ;

- Opposition à prescription quadriennale ;
 - Saisine du comptable public pour les déclarations de créances ;
 - Garanties d'emprunt ;
 - Dons et legs ;
 - Aliénation de biens mobiliers ;
 - Tarifs publics ;
 - Relations financières avec les collectivités et établissements publics ;
 - Financements européens ;
 - Réalisation, dans les limites des crédits inscrits au budget de la Ville, des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prise des décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a) de l'article L 2221-5-1 du code général des collectivités territoriales, sous réserve des dispositions du c) de ce même article, et passation à cet effet des actes nécessaires ;
 - Réalisation des lignes de trésorerie dans la limite du montant annuel maximum fixé par le Conseil municipal ;
 - Visa du dossier de présentation financière et sa mise à jour annuelle dans le cadre du programme de billets de trésorerie ;
 - Visa du prospectus financier et sa mise à jour annuelle dans le cadre du programme Euro medium term notes ;
 - Régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
 - Contrôle administratif, juridique et financier des sociétés dans lesquelles la Ville détient une participation et des établissements publics et associations dans lesquels la Ville dispose de représentants ;
 - Cession des actions ou titres pour les sociétés dans lesquelles la Ville détient une participation et signature des actes afférents, notamment les conventions de cession des actions ou titres et ordres de mouvement de valeurs mobilières ;
 - Adhésion aux associations et renouvellement desdites adhésions ;
 - Transparence ;
 - Finances équitables.
- Commande publique
- Politique d'achats - Schéma de Promotion des Achats Responsables ;
 - Centrales d'achats ;
 - En matière de services (hors prestations de services associées aux travaux et à la maintenance technique afférents au patrimoine bâti, espaces verts, éclairage public et fontainerie) et de fournitures :
 - signature et exécution des conventions constitutives d'un groupement de commande ;
 - pour tous les marchés publics inclus dans un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ainsi que pour les marchés subséquents dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services : signature des décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris la résiliation mais à l'exception :
 - des décisions relatives à l'interrogation des candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres ;
 - des décisions relatives aux actes de sous-traitance ;
 - de la conclusion des marchés subséquents de fourniture de gaz et d'électricité ;
 - de la signature des bons de commande ;
 - Saisine de la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) et procédures en vue de :
 - la conclusion d'un contrat concession au sens des articles L 1121-1 et suivants du code de la commande publique ;
 - la création d'une régie dotée de l'autonomie financière ;
 - Signature des décisions relatives à la passation et à l'exécution, y compris les avenants et la résiliation, des contrats de concession au sens des articles L 1121-1 et suivants du code de la commande publique.

2ème Adjoint

Sylvain GODINOT

Transition écologique et patrimoine

Transition écologique

- Pilotage de la stratégie de transition écologique de la Ville, coordination du projet, lien avec les autres délégations et leurs Adjointes, notamment nature en ville et santé environnement, mobilité, urbanisme logement, évaluation, finances.
- Politique de résilience et rapport développement durable
- Plan d'actions climat air énergie territorial
 - Pilotage du plan d'actions climat air énergie territorial, volets « Atténuation » et « Adaptation » ;
 - Politique de sobriété et d'efficacité énergétique des ménages et petites entreprises ;
 - Promotion des énergies renouvelables (ENR), soutien aux foyers, prévention et traitement de la précarité énergétique.
- Patrimoine
 - Politique immobilière en matière de patrimoine bâti public et privé de la Ville et actes y afférents ;
 - Pilotage du parc immobilier : programmation des travaux, de l'exploitation maintenance, rénovation énergétique des bâtiments, participation des usagers à la transition écologique ;
 - Pilotage de l'Agenda d'accessibilité programmée ;
 - Exercice des droits de préemption et de priorité en matière d'équipements publics ;
 - Affectation du domaine immobilier municipal ;
 - Gestion immobilière, hors occupations ponctuelles des équipements culturels et sportifs ;
 - Salles municipales (associatives et de spectacle) non affectées aux secteurs culturel et sportif ;
 - Conventions pour occupation temporaire de bâtiments publics ou bâtiments d'activités ;
 - Travaux du propriétaire, travaux neufs, d'aménagement et de maintenance des bâtiments ;
 - Demandes, pour le compte de la Ville, des autorisations d'urbanisme, d'utilisation du sol et des déclarations préalables de travaux, y compris celles tenant lieu, notamment, de l'autorisation prévue par l'article L 111-8 du code de la construction et de l'habitation ;
 - Contentieux des marchés de travaux et de service afférents au patrimoine bâti, en demande ou en défense, transactions y afférentes et

procédures de médiation ;

- Contentieux des expulsions du domaine public et privé de la commune, en demande ou en défense, y compris procédures préalables, transactions y afférentes et procédures de médiation ;

- En matière de travaux et de services afférents au patrimoine immobilier et pour la maintenance technique des bâtiments et équipements associés à l'exception des espaces verts, éclairage public et fontainerie :

- signature et exécution des conventions constitutives d'un groupement de commande ;

- pour tous les marchés publics inclus dans un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ainsi que pour les marchés subséquents dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services : signature des décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris la résiliation mais à l'exception :

- des décisions relatives à l'interrogation des candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres ;

- des décisions relatives aux actes de sous-traitance ;

- de la signature des bons de commande.

Patrimoine culturel

- Préservation et mise en valeur des patrimoines architecturaux, culturels, culturels, mobiliers et immobiliers.

Éclairage public, plan Lumière

- Politique d'aménagement et de gestion ;

- En matière de travaux et de services afférents à l'aménagement, à la gestion et à la maintenance technique de l'éclairage public :

- signature et exécution des conventions constitutives d'un groupement de commande ;

- pour tous les marchés publics inclus dans un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ainsi que pour les marchés subséquents dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services : signature des décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris la résiliation mais à l'exception :

- des décisions relatives à l'interrogation des candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres ;

- des décisions relatives aux actes de sous-traitance ;

- de la signature des bons de commande.

Flotte de véhicules et Plan de déplacement de l'administration

3ème Adjointe

Chloé VIDAL

Démocratie locale et redevabilité - Évaluation et prospective - Vie étudiante

Participation citoyenne

- Concertation ;

- Enquêtes publiques ;

- Conseils de quartier ;

- Conseils citoyens ;

- Conférence citoyenne permanente pour le climat ;

- Maison de la mutation écologique ;

- Plateforme d'initiative citoyenne et du conseil consultatif citoyen ;

- Baromètre du bien-être ;

- Commission du temps long ;

- Budgets participatifs ;

- Relations avec les Comités d'initiative et de consultation d'arrondissement (CICA) ;

- Relations avec les Comités d'intérêts locaux (CIL).

Évaluation des politiques publiques

Prospective

- Prospective stratégique ;

- Stratégie globale de développement ;

- Échanges et partages d'expériences auprès des collectivités et des associations institutionnelles ;

- Élaboration des scénarios de long terme (Lyon 2050 - Lyon 2100).

Vie étudiante - Réussite et promotion universitaire

- Université – Recherche ;

- Grandes écoles ;

- Organismes spécialisés d'enseignement ;

- Vie étudiante ;

- Relations avec les institutions universitaires ;

- Grands projets liés à la recherche et l'enseignement ;

- Politique sociale en faveur des étudiants.

4ème Adjoint

Laurent BOSETTI

Promotion des services publics

Ressources humaines et dialogue social

- Politique en matière de ressources humaines, de prévention et de qualité de vie au travail ;

- Dialogue social avec les organisations syndicales notamment à travers les instances paritaires ;

- Communication interne ;

- Suivi du projet d'administration ;

- Politique d'action sociale ;
- Conventions en matière de ressources humaines autres que celles dont la signature est déléguée aux responsables de services communaux ;
- Élections professionnelles ;
- Sanctions disciplinaires des 2ème, 3ème et 4ème groupes ;
- Contentieux du personnel, en demande ou en défense, hors recours gracieux transactions y afférentes et procédures de médiation.

Relations et qualité de services aux usagers

- Relations usagers et accueil multicanal : guichets d'accueil, centre d'appel, traitement du courrier, démarches en ligne ;
- Évaluation de la qualité du service public (baromètre du service public, comité d'usagers, enquêtes de satisfaction) en lien avec la politique plus globale d'évaluation ;
- Qualité de la relation de l'administration aux usagers en particulier à travers les mairies d'arrondissement ;
- Temps de la ville et horaires des services publics ;
- Mise en place d'un-e médiateur-trice des services publics ;
- Développement des e-services.

5ème Adjointe

Stéphanie LEGER

Éducation

Fonctionnement des écoles

- Pilotage de la détermination prévisionnelle des besoins en bâtiments scolaires ;
- Crédits de fonctionnement et logistique des écoles maternelles et primaires ;
- Nouvelles technologies éducatives ;
- Logements de fonction des gardiens des écoles.

Carte scolaire

- Création de classes ;
- Définition des périmètres scolaires ;
- Inscriptions et dérogations scolaires.

Restauration scolaire

- Nutrition et diététique ;
- Organisation de la restauration scolaire ;
- Mesures de réduction du gaspillage alimentaire.

Bien-être des enfants

- Soutien et promotion de la santé des enfants ;
- Droits de l'Enfant ;
- Accueil des enfants porteurs de handicaps.

Temps de l'enfant

- Rythme et réussite scolaires ;
- Vie associative scolaire ;
- Activités sur les 3 temps de l'enfant : scolaire, péri et extrascolaire ;
- Fonctionnement des Accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et Accueils de loisirs associés à l'école (ALAE) ;
- Volet « Périscolaire » du Contrat Enfance Jeunesse ;
- Pilotage des Assises des temps de l'enfant.

Partenariats

- Relation avec les collèges et lycées dont la Cité scolaire internationale ;
- Relations avec les fédérations de parents d'élèves, réseaux de parentalité ;
- Relations avec la Caisse des écoles ;
- Relations avec les écoles privées ;
- Interventions du Syndicat mixte de gestion du Conservatoire à rayonnement régional de Lyon ;
- Projet éducatif de territoire (PEDT) ;
- Volet « Education » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon, (dont le Programme de réussite éducative et la Cité éducative Lyon 8ème) ;
- Suivi de la Charte des villes sans perturbateurs endocriniens ;
- Relations avec le Réseau des Villes éducatrices ;
- Relations avec l'École supérieure du professorat et de l'éducation, l'Institut français de l'éducation, le Centre régional de documentation pédagogique.

6ème Adjoint

Steven VASSELIN

Petite enfance

- Animation et coordination des dispositifs Petite enfance ;
- Programmation des besoins d'équipements d'accueil des établissements et services de petite enfance (établissements d'accueil du jeune enfant, relais assistantes maternelles, lieux accueil enfants parents,...) ;
- Assistantes maternelles : soutien au développement et animation du service d'accueil familial municipal ;
- Financement et conventionnement avec la Caisse d'allocations familiales, dont Contrat Enfance Jeunesse ;
- Promotion des modes alternatifs de garde et soutien aux dispositifs innovants en matière de Petite enfance ;
- Vie associative Petite enfance ;
- Prévention santé, en lien avec les services de Protection maternelle et infantile ainsi que les acteurs de la santé du petit enfant ;

- Volet « Petite enfance » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Mise en place et suivi de la plateforme d'information sur les offres d'accueil.

7ème Adjointe

Nathalie PERRIN-GILBERT

Culture

- Conception et mise en œuvre de la politique culturelle de la Ville dont :
 - enseignements artistiques ;
 - politique muséale ;
 - création et diffusion artistique ;
 - lecture publique et politique du livre ;
 - accès à l'art et la culture ;
 - développement des pratiques amateurs ;
 - développement des politiques patrimoniales ;
 - archives ;
 - archéologie ;
- Centre d'Histoire de la Résistance et de la Déportation (CHRD) ;
- Relations avec les institutions et associations culturelles ;
- Accompagnement de la création artistique ;
- Acquisition et restauration d'œuvres d'art, commandes publiques d'œuvres d'art, statuaire communale ;
- Conventonnement avec les associations du secteur culturel ;
- Mise à disposition ponctuelle des locaux affectés au secteur culturel ;
- Volet « Culturel » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Pilotage de la Charte de coopération culturelle ;
- Pilotage des Etats généraux de la culture ;
- Élaboration et suivi du plan d'action d'éducation artistique et culturelle dans les écoles et collèges ;
- Évènementiel culturel ;
- Valorisation et gestion du label UNESCO.

8ème Adjoint

Mohamed CHIHI

Sûreté, sécurité, tranquillité

- Sécurité civile ;
- Police municipale ;
- Nuisances sonores ;
- Salubrité - Propreté dont toilettes publiques, détagage ;
- Plan local de sécurité ;
- Stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance ;
- Volet « Sécurité et prévention de la délinquance » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Sécurité des établissements recevant du public, hors permis de construire tenant lieu de l'autorisation prévue par l'article L 111-8 du code de la construction et de l'habitation ;
- Immeubles menaçant ruine ;
- Gestion des risques liés aux balcons ;
- Installations classées pour la protection de l'environnement ;
- Débits de boissons ;
- Pollution des sols ;
- Mise en place et suivi du conseil lyonnais de la nuit ;
- Politique de vidéoprotection et vidéoverbalisation.

9ème Adjointe

Sandrine RUNEL

Solidarités et inclusion sociale

- Relations avec le Centre communal d'action sociale (CCAS) et les structures sociales de proximité ;
- Poursuite et développement du projet d'espaces d'accueil unique (Maison de la Métropole pour les Solidarités) ;
- Développement de l'inclusion sociale et de l'accès aux droits : aides sociales facultatives, actions directes et soutien associatif ;
- Actions contre le non-recours et dispositif de revenu universel ;
- Prévention précoce de la précarisation en lien avec les acteurs sociaux du territoire ;
- Accompagnement des lyonnais en situation de précarité dans leurs retours à l'autonomie ;
- Accès aux besoins essentiels : hygiène, aide alimentaire (restaurant social, épiceries sociales) ;
- Hébergement d'urgence et résorption des squats et bidonvilles ;
- Politique du "logement d'abord" ;
- Relogement après sinistre ;
- Instruction des mesures de regroupement familial ;
- Volet « Solidarités » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon.

10ème Adjoint

Valentin LUNGENSTRASS

Mobilités - Logistique urbaine - Espaces publics

Mobilités

- Promotion des modes de circulation doux ;
- Code de la rue ;
- Circulation et stationnement ;
- Jalonnement ;
- Signalétique ;
- Dénomination des voies publiques ;
- Engins de déplacement personnel ;
- Autopartage ;
- Piétonisation ;
- Co-élaboration avec la Métropole et suivi du plan piétons et du plan vélo ;
- Zone à faibles émissions ;
- Fourrière des véhicules ;
- Promotion des nouvelles technologies, de la micro-mobilité dans les déplacements urbains.

Logistique urbaine

- Enjeux de logistique urbaine dont mise en place d'un réseau d'hôtels de logistique urbaine.

Occupations commerciales du domaine public

- Occupations commerciales des voies publiques et du domaine de la Ville de Lyon (terrasses, kiosques, halles et marchés forains) ;
- Fêtes foraines, cirques et ambulants ;
- Enseignes et publicités ;
- Affichage libre et règlement local de publicité.

Occupations non commerciales du domaine public

- Permis de stationnement, hors clôtures, palissades et emprises de chantiers ;
- Occupations de courte et de longue durée des voies publiques, hors clôtures, palissades et emprises de chantiers ;
- Occupations de courte et de longue durée du domaine public, hors conventions d'occupation domaniale du patrimoine bâti et non bâti du domaine public de la Ville.

Politique d'aménagement et de gestion des espaces publics

11ème Adjointe**Camille AUGÉY****Emploi - Économie durable**

Emploi - Insertion

- Suivi des politiques locales de formation professionnelle ;
- Coordination des acteurs de la formation professionnelle pour la relocalisation industrielle ;
- Politique d'insertion sociale et professionnelle, dont revenu de solidarité active ;
- Relations avec la Maison Métropolitaine de l'Insertion pour l'Emploi et la Mission locale de Lyon ;
- Insertion par l'activité économique ;
- Volet « Emploi, insertion sociale et professionnelle et formation » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Développement des territoires "zéro chômeur".

Commerce - Artisanat

- Animation et promotion du commerce de centre-ville et de proximité ;
- Fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC) et opérations urbaines ;
- Volet « Développement économique et commercial » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Illuminations des rues commerçantes ;
- Décisions sur les demandes d'autorisation de ventes exceptionnelles, dérogations dominicales ;
- Exercice du droit de préemption en matière de fonds commerciaux ;
- Promotion de la monnaie locale.

Économie durable et locale

- Entrepreneurat social (sociétés coopératives ouvrières de production, sociétés coopératives d'intérêt collectif, associations) ;
- Actions de promotion du développement durable en externe et en interne, suivi des expérimentations initiées dans une logique de développement durable, promotion de l'économie collaborative ;
- Consommation responsable (commerce équitable, finances solidaires, tourisme solidaire, circuits de distribution courts, épiceries sociales et solidaires) ; promotion des circuits courts, promotion de la consommation responsable ;
- Suivi du label « Ville équitable et durable » ;
- Élaboration et suivi de la politique zéro déchet - zéro gaspillage, ouverture d'atelier de réparation, de ré-emploi et de conciergerie, co-élaboration avec la Métropole et suivi du dispositif de prise en charge des biodéchets, pilotage d'un plan pour une municipalité zéro déchet zéro gaspillage ;
- Développement de nouveaux modèles économiques et accompagnement du changement de pratiques en interne à la collectivité ;
- Développement économique et relocalisation industrielle en lien avec la Métropole de Lyon.

12ème Adjoint**Bertrand MAES****Administration générale, informatique et politique du numérique - Relations avec les Mairies d'arrondissement**

Administration générale

- Contentieux général (hors contentieux de l'urbanisme et de l'aménagement, des marchés de travaux et de services afférents au patrimoine bâti et du personnel et hors contentieux d'expulsion) en demande et en défense, transactions y afférentes et procédures de médiation ;

- Assurances, y compris le règlement des sinistres et l'acceptation des indemnisations ;
- Responsable des traitements de données à caractère personnel ;
- Marques, dessins, modèles, brevets ;
- Ressources documentaires ;
- Logistique des manifestations.

Systèmes d'information et télécommunications

- Développement de l'administration numérique ;
- Open data ;
- Politique numérique et internet responsable ;
- Protection des données et cybersécurité.

Mairies d'arrondissement

- Relations avec les Maires d'arrondissement.
- Équipements de proximité.

13ème Adjointe

Céline DE LAURENS

Santé et prévention et santé environnementale

Prévention - Santé

- Élaboration et pilotage de la politique publique en matière de santé et prévention ;
- Relation avec les acteurs locaux et internationaux de la santé ;
- Pilotage du projet "Lyon pour la santé globale" (académie OMS, Lyon biopôle, santé publique vétérinaire, one sustainable health) ;
- Mise en place et suivi de la coordination entre acteurs de la santé ;
- Suivi des Maisons médicales de garde et des Maisons de santé pluri-professionnelles ;
- Actions de prévention et de réduction des risques ;
- Éducation et promotion de la santé ;
- Actions dans le domaine de la santé mentale et des souffrances psychosociales ;
- Suivi des politiques de l'Etat, de la Région et de la Métropole de Lyon en matière de santé publique ;
- Lutte anti-vectorielle ;
- Prévention des risques épidémiques ;
- Réseau Villes-Santé ;
- Volet « Santé » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon.

Hôpitaux

- Relations avec les Hospices civils de Lyon (HCL) et les structures hospitalières.

Qualité de l'environnement

- Amélioration de la qualité de l'air y compris la qualité de l'air intérieur ;
- Qualité des eaux ;
- Champs électromagnétiques.

Hygiène de l'habitat et nuisances sonores dans l'habitat

14ème Adjoint

Raphaël MICHAUD

Urbanisme et aménagement - Habitat et logement

Aménagement - Urbanisme

- Décisions sur les demandes d'autorisations d'urbanisme, d'utilisation du sol et de déclarations préalables de travaux, y compris celles tenant lieu, notamment, de l'autorisation prévue par l'article L 111-8 du code de la construction et de l'habitation et par l'article L 752-1 du code de commerce ;
- Reprises d'alignement ;
- Arrêtés interruptifs de travaux ;
- Avis sur les documents d'aménagement et d'urbanisme, les documents réglementaires au titre du patrimoine, dont Schéma de cohérence territoriale, Plan local d'urbanisme et de l'habitat, Directive territoriale d'aménagement, Aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine, Périmètres de protection modifiés, Secteurs sauvegardés ;
- Opérations d'aménagement, dont Zones d'aménagement concerté, Programmes d'aménagement d'ensemble, Projets urbains partenariaux, Opérations de restauration immobilière et conception des espaces publics ;
- Stratégie d'action foncière et politique immobilière en matière de patrimoine non bâti public et privé de la Ville et actes y afférents ;
- Exercice des droits de préemption et de priorité, hors habitat, équipements publics et fonds commerciaux ;
- Aides à la valorisation du patrimoine architectural ;
- Ravalement et colorisation des façades ;
- Décisions de changement d'usage des locaux d'habitation ;
- Clôtures, palissades et emprises de chantiers ;
- Contentieux relatifs aux domaines mentionnés ci-dessus, dans le paragraphe « Aménagement – Urbanisme », en demande ou en défense, transactions y afférentes et procédures de médiation.

Habitat

- Définition et pilotage de la politique de l'habitat à l'échelle communale, référent Ville de Lyon pour l'intégration du volet « Habitat » dans le Plan local d'urbanisme et de l'habitat, suivi de la programmation des opérations de logements sociaux ;
- Pilotage de la Conférence communale du logement ;
- Référent pour la programmation habitat au sein des projets d'aménagement sur le territoire communal ;
- Référent pour la diversification de l'habitat, dont accession sociale, vente HLM, logement intermédiaire ;

- Référent pour la réhabilitation du parc locatif social, actions pieds d'immeubles ;
- Pilotage du développement du parc de logement social, dont financement, avis sur les garanties d'emprunt, opportunités foncières, suivi des opérations mixtes avec la promotion privée, secteurs de mixité sociale ;
- Exercice des droits de préemption et de priorité en matière d'habitat ;
- Pilotage de l'amélioration du parc privé ancien du logement, dont Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, Programmes d'intérêt général, Résorption de l'habitat insalubre ;
- Suivi des organismes constructeurs du logement ;
- Suivi du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne ;
- Volet « Habitat » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon promotion des nouvelles formes d'habitat.

Logement

- Pilotage de la charte d'accès au logement pour tous ;
- Gestion et attribution du contingent réservataire Ville de Lyon ;
- Représentation de la Ville de Lyon au sein des dispositifs partenariaux ;
- Relogement social d'urgence (mobilisation de logements d'urgence et suivi des conventions avec les associations) ;
- Volet « Logement » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Politique d'encadrement des loyers ;
- Politique de foncier solidaire.

15ème Adjointe

Julie NUBLAT

Sports - Jeunesse - Vie associative - Éducation populaire

Sports

- Conception et mise en œuvre de la politique sportive de la Ville, dont accès aux équipements sportifs, soutien aux clubs, développement des animations sportives ;
- Sports de haut niveau et sports loisir ;
- Mise à disposition ponctuelle des équipements sportifs aux utilisateurs : associations, clubs, scolaires (primaires et secondaires), organisateurs de manifestations pour la tenue d'entraînements, de compétitions ou d'évènements sportifs ou non sportifs (planning) ;
- Conventonnement avec les associations et clubs du secteur sportif ;
- Organisation des « accueils de loisirs » pour enfants et des interventions sportives en temps scolaire (conventions avec l'Éducation nationale) ;
- Volet « Sports » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Évènementiel sportif ;
- Mise à disposition ponctuelle d'équipements ou d'espaces sportifs ;
- Suivi de l'Office des sports de Lyon ;
- Politique de promotion de l'égalité femmes-hommes dans le sport ;
- Ecoresponsabilité des manifestations sportives ;
- Suivi du plan piscines.

Vie associative

- Animation et promotion de la vie associative, du bénévolat et du volontariat ;
- Volet « Développement social local » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon.

Jeunesse et éducation populaire

- Politique de la jeunesse ;
- Relations avec les structures d'éducation populaire ;
- Relation avec les Centres sociaux, Maisons des jeunes et de la culture (MJC), Maisons de l'enfance et associations assimilées ainsi qu'avec leurs structures fédérales ;
- Relations avec le Centre régional d'information jeunesse (CRIJ) ainsi qu'avec les différentes organisations de jeunesse ;
- Auberges de jeunesse et Centre international de séjour de Lyon (CISL) ;
- Volet « Jeunesse » du Contrat Enfance Jeunesse ;
- Volet « Jeunesse » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon.

16ème Adjoint

Nicolas HUSSON

Biodiversité - Nature en ville - Protection animale

Espaces verts, parcs et jardins

- Politique d'aménagement et de gestion ;
- Fontaines ;
- En matière de travaux et de services afférents à l'aménagement, à la gestion et à la maintenance technique des espaces verts et de la fontainerie :
 - signature et exécution des conventions constitutives d'un groupement de commande ;
 - pour tous les marchés publics inclus dans un besoin dont la valeur estimée est égale ou supérieure au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services ainsi que pour les marchés subséquents dont le montant est égal ou supérieur au seuil des procédures formalisées en vigueur pour les fournitures et services : signature des décisions relatives à la passation et à l'exécution des marchés publics, y compris la résiliation mais à l'exception :
 - des décisions relatives à l'interrogation des candidats dans le cadre de l'analyse des candidatures et des offres ;
 - des décisions relatives aux actes de sous-traitance ;
 - de la signature des bons de commande.

Suivi et promotion de la biodiversité dans la Ville

- Trame verte et bleue, sentiers nature ;

- Plan biodiversité, protection et promotion du patrimoine naturel communal - bien commun, Atlas de la Biodiversité communale ;
- Végétalisation des espaces publics et des cours d'écoles, création d'espaces et îlots de fraîcheur, toitures et terrasses végétalisées ;
- Création, entretien et réfection des parcs et jardins ;
- Plantation et gestion de forêts urbaines, de « jardins de poches » et de micro-plantations florales ;
- Plan canopée ;
- Vergers, agriculture et fermes urbaines, jardins citoyens et partagés, jardins thérapeutiques ;
- Jardins ouvriers familiaux ;
- Promotion de la biodiversité et de la séquence « éviter, réduire et compenser » dans l'urbanisme privé ;
- Lutte contre les espèces invasives et allergisantes ;
- Mission de vigilance sur l'application de l'interdiction d'usage des pesticides ;
- Évolution des missions et structures du Jardin Botanique et du Centre de production horticole ;
- Relations avec les partenaires et parties-prenantes (associations de protection de la nature, de l'environnement et de la protection animale, agences et services de l'Etat et des collectivités territoriales, centres de recherche académique, etc.).

Protection des milieux

- Protection des cours d'eau, des eaux superficielles (qualité chimique et écologique) et des zones humides ;
- Création de mares, noues, haies, abris, renaturation de cours d'eau ;
- Limitation de la pollution lumineuse ;
- Gestion des sites et sols pollués et des pollutions (amiante, plomb, etc.) des équipements et du foncier municipaux.

Animalité urbaine

- Place de l'animal en ville ;
- Salubrité et lutte contre les zoonoses ;
- Protection des insectes pollinisateurs ;
- Évolution du zoo de la Tête d'Or.

Services funéraires et cimetières

17ème Adjointe

Sonia ZDOROVITZOFF

Relations, coopération et solidarité internationales

Relations internationales et affaires européennes

- Diplomatie des villes ;
- Échanges internationaux de Ville à Ville, jumelages ;
- Accueil des délégations et réceptions ;
- Manifestations internationales ;
- Réseaux internationaux, dont Eurocités, le réseau international des Villes Lumières (LUCI), l'Association française du conseil des communes et régions d'Europe (AFCCRE), Cités et gouvernements locaux unis (CGLU), Cités unies France (CUF) ;
- Relations avec les institutions européennes ;
- Promotion des droits humains ;
- Promotion du dispositif ERASMUS.

Coopération décentralisée et solidarité internationale

- Coopération décentralisée ;
- Réseaux de solidarité internationale ;
- Relations avec les organismes de financement solidaire (fondations, organisations internationales, associations,...) ;
- Relations avec les organisations de solidarité internationale ;
- Co-développement ;
- Actions humanitaires internationales.

18ème Adjoint

Alexandre CHEVALIER

Liens intergénérationnels et qualité de vie des aîné-e-s

- Politique en faveur des aîné-e-s : actions directes et soutien associatif ;
- Prévention précoce de la perte d'autonomie, logements adaptés, soutien à domicile ;
- Politique territorialisée de lutte contre l'isolement en logement diffus et en établissements d'hébergement du Centre communal d'action sociale (CCAS) ;
- Relations et coordination avec les acteurs du secteur (associations représentatives, services d'aide à domicile, hôpitaux) ;
- Participation au réseau "Ville amie des aîné-e-s" ;
- Établissements d'hébergement pour personnes âgées et établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes.

19ème Adjointe

Florence DELAUNAY

Droits et égalités, mémoire, cultes et spiritualités

Mémoire - Anciens combattants

- Relations avec les associations patriotiques ;
- Organisation des cérémonies du souvenir ;
- Actions pour la préservation de la mémoire et la valorisation de la culture des migrations.

Cultes et spiritualités

- Relations avec les représentants des cultes et mouvements spirituels.

Droits des Citoyens

- Actions de lutte contre les discriminations et accès aux droits ;
- Maisons de justice et du droit ;
- Soutien aux associations de lutte contre les discriminations et accès aux droits ;
- Promotion des journées consacrées à la lutte contre la biphobie, lesbophobie, homophobie et transphobie ;
- Volet « Prévention des risques de discriminations » du Contrat de Ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale de Lyon ;
- Relations avec les associations et structures ayant pour objet l'intégration et les droits des Citoyens ;
- Relations avec la Chaire lyonnaise des Droits de l'Homme.

Egalité femmes-hommes

- Promotion des droits des femmes ;
- Lutte contre les violences faites aux femmes ;
- Éducation à l'égalité femmes-hommes et filles-garçons ;
- Parité femmes-hommes ;
- Promotion de l'entrepreneuriat au féminin ;
- Égalité professionnelle femmes-hommes au sein de la Ville de Lyon ;
- Relations avec les partenaires institutionnels et associatifs, soutien aux associations ;
- Relations avec le Conseil pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale ;
- Mise en place et suivi de la cellule de recueil des situations de harcèlement ;
- Mise en œuvre de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale.

Actions en direction des personnes en situation de handicap

- Pilotage de la mise en œuvre de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes en situation de handicap ;
- Développement de l'inclusion des personnes en situation de handicap dans la vie de la cité ;
- Relations avec les partenaires institutionnels et associatifs, soutien aux associations ;
- Relations avec la Commission communale d'accessibilité des personnes en situation de handicap et ses groupes de travail thématiques.

20ème Adjoint**Jean-Luc GIRAULT****Actions citoyennes et Politique de la Ville**

- Organisation et coordination de la contribution de la Ville de Lyon à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la Politique de la Ville à Lyon dans le cadre du Contrat de ville de l'agglomération lyonnaise et de la convention territoriale, en partenariat avec les collectivités publiques signataires ;
- Pilotage de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation de la convention territoriale de Lyon et participation au pilotage de tous dispositifs relatifs à la Politique de la ville, au renouvellement urbain et au développement social avec les autres collectivités publiques et acteurs locaux compétents ;
- Participation au pilotage de la programmation pluriannuelle des investissements et de toutes actions concernant les quartiers prioritaires et les quartiers de veille active de la Politique de la ville ;
- Promotion des actions citoyennes, élaboration et gestion des actions citoyennes.

21ème Adjointe**Victoire GOUST****Tourisme responsable, grands événements****Grands événements**

- Élaboration et suivi de la politique événementielle de la Ville ;
- Animations dans l'espace public ;
- Club des sites d'accueil de la coupe du monde de Rugby 2023 ;
- Contribution Jeux Olympiques 2024.

Tourisme

- Stratégie d'adaptation de la politique touristique de la Ville aux enjeux du développement durable ;
- Développement services liés à l'écotourisme, au cyclotourisme, au tourisme durable ;
- Relation avec les tour-operators, les acteurs de l'hôtellerie, du transport de touristes, de la restauration ;
- Marketing touristique ;
- Suivi et contrôle afférents aux meublés de tourisme, notamment des demandes de transformation ou changement d'usage de logements en meublés de tourisme ;
- Promotion de Lyon ;
- Promotion des animations touristiques emblématiques.

Art. 3. - En application de l'article 6 du décret n° 2014-90 du 31 janvier 2014 portant application de l'article 2 de la loi n° 2013-907 du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique, lorsque les Adjointes au Maire titulaires d'une délégation de signature estiment se trouver en situation de conflit d'intérêts, ils en informent le Maire de Lyon par écrit, précisant la teneur des questions pour lesquelles ils estiment ne pas devoir exercer leurs compétences.

Un arrêté du Maire de Lyon détermine, en conséquence, les questions pour lesquelles la personne intéressée doit s'abstenir d'exercer ses compétences.

Art. 4. - Le présent arrêté prendra effet après affichage et transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Art. 5. - M. le Directeur général des services de la Ville de Lyon est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Tout recours contre le présent arrêté doit être formulé auprès du Tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à partir de sa date d'affichage.

Lyon, le 10 juillet 2020

Le Maire de Lyon,
Grégory DOUCET.

Modification au Règlement général de la circulation - Arrêtés permanents (Délégation générale au développement urbain - Direction des déplacements urbains)

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP37813	Interdiction d'arrêt place Lieutenant Morel Lyon 1 (stationnement)	L'arrêt et le stationnement des véhicules sont interdits place Lieutenant Morel(1), chaussée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre un point situé au niveau de l'entrée charretière du n° 14 place Lieutenant Morel(1) et l'intersection entre la place Lieutenant Morel(1) et la rue de la Tourette(1). Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	01/07/2020	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP37920	Stationnement réservé face au n° 24 rue Bournes Lyon 4 (stationnement)	Les cycles ont un emplacement de stationnement unilatéral permanent réservé sur 7 mètres face au n°24 rue Bournes(4), 5 mètres à l'Est de l'intersection avec la rue Philippe de Lassalle(4). Le stationnement de tout autre véhicule à l'emplacement réservé est interdit. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. Tout stationnement d'un véhicule excédant la durée maximale autorisée (sept jours) est considéré comme abusif au sens de l'article R. 417-12 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.	01/07/2020	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP37987	Réglementation d'arrêt 92 rue Docteur Edmond Locard Lyon 5 (stationnement)	L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 rue Docteur Edmond Locard(5), côté Nord, à l'Ouest du n°92 rue Docteur Edmond Locard(5) sur un emplacement de 12 mètres. Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route. La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen). L'utilisation du disque horaire est obligatoire. Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée. Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. 791	01/07/2020	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP37910	Abrogation - Réglementation d'arrêt sur rue Laurent Vibert Lyon 6 (stationnement)	L'arrêté 2009RP12529 du 29/04/2011, portant sur la mesure - Réglementation d'arrêt est abrogé.	01/07/2020	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP37976	Réglementation d'arrêt 90 rue Bataille Lyon 8 (stationnement)	<p>L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 rue Bataille(8), côté Sud, au droit du n°90 rue Bataille(8) sur un emplacement de 10 m en direction de l'Est.</p> <p>Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route.</p> <p>La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen).</p> <p>L'utilisation du disque horaire est obligatoire.</p> <p>Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.</p> <p>Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p>	01/07/2020	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP37974	Réglementation d'arrêt 13 rue Masaryk Lyon 9 (stationnement)	<p>L'arrêt de tous les véhicules est autorisé mais le stationnement est interdit les jours ouvrables de 7h00 à 19h00 rue Masaryk(9), côté Sud, au droit du n°13 rue Masaryk(9), à partir d'un point situé à 5 mètres à l'Est du passage piéton sur un emplacement de 15 m.</p> <p>Tout arrêt d'un véhicule excédant 30 mn sera considéré comme abusif au sens de l'article R.417-12 du code de la route.</p> <p>La durée limite est contrôlée au moyen d'un disque horaire (modèle européen).</p> <p>L'utilisation du disque horaire est obligatoire.</p> <p>Le disque est placé derrière le pare-brise, de façon à être facilement consulté, sans que le personnel affecté à la surveillance de la voie publique ait à s'engager sur la chaussée.</p> <p>Le non-respect de ces dispositions, l'occupation de l'aire de livraison par un véhicule n'affichant pas le disque ou près duquel aucune opération de manutention n'est constatée par le personnel de surveillance, est considérée comme stationnement gênant et abusif au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p>	01/07/2020	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO
2020RP37946	Interdiction d'arrêt sur le parking de l'Avenue Andrei Sakharov Lyon 9 (stationnement)	<p>L'arrêt et le stationnement de tous les véhicules sont interdits en permanence sur le parking, à 80 mètres à l'ouest du n° 270 de l'Avenue Andrei Sakharov(9), sur deux emplacements d'une largeur 5 m chacun, situés à proximité immédiate de la chaussée.</p> <p>Toutefois ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules électriques ainsi qu'aux véhicules hybrides rechargeables en cours de rechargement effectif.</p> <p>Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate.</p>	15/06/2020	Jean-Yves SECHERESSE Adjoint au Maire	Date de parution au BMO

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP37913	Feux d'intersection à l'intersection de la rue Maurice Flandin et de la rue Saint Antoine Lyon 3 (circulation)	La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection de la rue Maurice Flandin(3) et de la rue Saint Antoine(3). En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite. Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour : - Mouvement tourne à droite rue Saint Antoine(3) sens Est-Ouest vers la rue Maurice Flandin(3) sens Sud-Nord, - Mouvement tourne à droite rue Saint Antoine(3) sens Ouest-Est vers la rue Maurice Flandin(3) sens Nord-Sud, - Mouvement tourne à droite la rue Maurice Flandin(3) sens Sud-Nord vers la rue Saint Antoine(3) sens Ouest-Est, - Mouvement direct rue Maurice Flandin(3) sens Sud-Nord, à la hauteur de la rue Saint-Antoine(3).	29/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP37912	Abrogation - Feux d'intersection sur rue Maurice Flandin et rue Saint Antoine Lyon 3 (circulation)	L'arrêté 2009RP00166 du 27/04/2011, portant sur la mesure - Feux d'intersection est abrogé.	29/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP37914	Double-sens cyclable autorisé rue Saint Antoine, de la rue Maurice Flandin jusqu'à la rue Bellecombe Lyon 3 (circulation)	Les cycles sont autorisés à circuler dans le sens contraire de la circulation générale (double sens cyclable) rue Saint Antoine(3), de la rue Maurice Flandin(3) jusqu'à la rue Bellecombe(3). Ce sens de circulation est matérialisé par la mise en place d'une bande cyclable.	29/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP37915	Stop cycles à l'intersection de la rue Saint Antoine et de la rue Bellecombe Lyon 3 (circulation)	A l'intersection de la rue Saint Antoine(3) et de la rue Bellecombe(3), les cycles circulant rue Saint Antoine(3) sont tenus de marquer l'arrêt à la limite de la chaussée abordée puis de céder le passage aux autres véhicules.	29/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP37604	Feux d'intersection et - Feux d'intersection cycles à l'intersection du Boulevard Pinel et de la rue Ferdinand Buisson Lyon 3 (circulation)	<p>"Les prescriptions suivantes s'appliquent à l'intersection du Boulevard Pinel(3) et de la rue Ferdinand Buisson(3). La circulation des véhicules et des piétons est réglementée par des feux tricolores circulaires à l'intersection du Boulevard Pinel(3) et de la rue Ferdinand Buisson(3).</p> <p>En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les conducteurs abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux véhicules venant par la droite.</p> <p>La circulation des cycles circulant rue Ferdinand Buisson(3) dans le sens Est-Ouest est réglementée par des feux tricolores circulaires modaux.</p> <p>En cas de non fonctionnement des signaux lumineux ou de leur mise en clignotant jaune, les cycles circulant sur rue Ferdinand Buisson(3) dans le sens Est-Ouest et abordant cette intersection sont tenus de céder le passage aux autres véhicules.</p> <p>Les mouvements directionnels suivants sont autorisés, pendant la durée de rouge du signal tricolore concerné, pour les cycles exclusivement et en cédant</p> <p>Le passage aux piétons régulièrement engagés ainsi qu'aux différents mouvements de véhicules admis dans le carrefour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mouvement tourne à droite Boulevard Pinel(3) sens Nord-Sud vers la rue Ferdinand Buisson(3) sens Est-Ouest, - Mouvement direct Boulevard Pinel(3) sens Nord-Sud à hauteur de la rue Ferdinand Buisson(3), - Mouvement tourne à gauche Boulevard Pinel(3) sens Nord-Sud vers la rue Ferdinand Buisson(3) sens Ouest-Est, - Mouvement tourne à droite rue Ferdinand Buisson(3) sens Ouest-Est vers le boulevard Pinel(3) sens Nord-Sud, - Mouvement direct rue Ferdinand Buisson(3) sens Ouest-Est à hauteur du Boulevard Pinel(3), - Mouvement direct rue Ferdinand Buisson(3) sens Est-Ouest à hauteur du Boulevard Pinel(3), - Mouvement tourne à gauche rue Ferdinand Buisson(3) sens Est-Ouest vers le boulevard Pinel(3) sens Nord-Sud. " 	29/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36785	Voie réservée rue du Lac, de la rue Paul Bert jusqu'à la rue Desaix Lyon 3 (circulation)	<p>"Une voie dans le sens contraire de la circulation générale est réservée à la circulation des cycles et véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun rue du Lac(3), de la rue Paul Bert(3) jusqu'à la rue Desaix(3).</p> <p>Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme gênant au sens de l'article R. 417-10 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate."</p>	30/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36786	Abrogation - Voie réservée sur rue du Lac Lyon 3 (circulation)	L'arrêté 2009RP11590 du 26/04/2011, portant sur la mesure - Voie réservée est abrogé.	30/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2019RP36827	Sens interdit (ou sens unique) place du Château, chaussée sud et place du Château, chaussée Nord Lyon 3 (circulation)	<p>"Un sens unique est institué place du Château(3), chaussée sud dans le sens Ouest / Est.</p> <p>Un sens unique est institué place du Château(3), chaussée Nord dans le sens Est / Ouest."</p>	30/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Numéro de l'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet
2020RP37984	Abrogation - Voie réservée sur cours Lafayette Lyon 6 (circulation)	L'arrêté 2018RP34445 du 20/06/2018, portant sur la mesure de Voie réservée est abrogé.	30/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP37985	Abrogation - Voie réservée sur cours Lafayette Lyon 6 (circulation)	L'arrêté 2016RP33268 du 28/11/2016, portant sur la mesure de Voie réservée est abrogé.	30/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO
2020RP37986	Voie réservée cours Lafayette dans le sens Ouest-Est Lyon 6 (circulation)	"Une voie dans le sens de la circulation générale est réservée à la circulation des véhicules des services réguliers urbains et interurbains de transport en commun Cours Lafayette(6) dans le sens Ouest-Est. Tout arrêt ou stationnement d'un véhicule sur la voie réservée est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate. "	30/06/2020	Pierre ABADIE Vice-Président délégué à la Voirie	Date de parution au BMO

Le registre des arrêtés est consultable sur simple demande à la Ville de Lyon - Direction des Déplacements Urbains - 198, avenue Jean Jaurès - 69007- Les jours ouvrables de 9 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

Tout recours contre lesdits arrêtés doit être formé auprès du tribunal administratif de Lyon dans les deux mois à compter de la date de parution du présent Bulletin municipal officiel (BMO) de la Ville de Lyon.

Les mesures concernant la circulation sont signées par M. Pierre Abadie, Vice-Président délégué à la voirie à la Métropole de Lyon.

Les mesures concernant le stationnement sont signées par M. Jean-Yves Sécheresse, Adjoint au Maire de Lyon.

Réglementation provisoire du stationnement des véhicules et de la circulation des véhicules et des piétons (Direction de la régulation urbaine - Service Occupation temporaire de l'espace public)

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair	
5962	Entreprise Moulin Btp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain sous chaussée Phase II	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Jean de Dieu	sens Nord/Sud, entre la rue Professeur Jean Bernard et la rue Jean Grolier	A partir du lundi 29 juin 2020 jusqu'au dimanche 12 juillet 2020	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la rue Jean Grolier et la rue de Surville (sauf accès riverains)		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue de Surville et la rue Professeur Jean Bernard		
			le tourne à droite sera interdit		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Grolier et la rue Professeur Jean Bernard		
5963	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'une chambre télécom sur chaussée	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable en fonction de l'avancée du chantier	Rue Professeur Jean Bernard	au débouché sur la rue Saint-Jean de Dieu	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mercredi 8 juillet 2020, de 9h à 16h30	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		Rue Jean Grolier		au débouché sur la rue Saint-Jean de Dieu
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				sur 30 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
5964	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement électrique pour le compte d'Enedis	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Frida Kahlo	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 1 bis	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 7h à 17h
5965	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Claude Veyron	sur 30 m de part et d'autre de la rue Docteur Crestin	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Docteur Crestin	sur 30 m de part et d'autre de la rue Claude Veyron	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Veyron	sur 30 m de part et d'autre de la rue Claude Veyron	
				Rue Docteur Crestin	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Claude Veyron	
				Rue Claude Veyron	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m de part et d'autre de la rue Docteur Crestin	
5966	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Antoine	entre la rue Etienne Richerand et la rue Ternois	A partir du mardi 30 juin 2020 jusqu'au mercredi 1 juillet 2020, de 9h à 17h
5967	Entreprise Mdtb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation en urgence d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Gerland	entre la rue Victor Lagrange et la rue Pierre Sépard	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au vendredi 3 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Victor Lagrange	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland sens Ouest/Est, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	sens Nord/Sud, entre la rue Victor Lagrange et la rue Pierre Sépard entre la rue Victor Lagrange et la rue Pierre Sépard	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Victor Lagrange	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			le tourne à gauche et le tourne à droite seront interdits	Rue de Gerland	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 2	
				Avenue Jean Jaurès	sur le carrefour avec la rue Victor Lagrange	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
5968	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras de grue	la circulation des piétons sera interdite	Quai Perrache	côté Ouest, sur 20 m au Nord de la rue Paul Montrouchet	Le jeudi 2 juillet 2020, de 7h30 à 17h30
				Rue Paul Montrouchet	côté Nord, sur 20 m à l'Ouest du quai Perrache	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Perrache	côté Ouest, sur 20 m au Nord de la rue Paul Montrouchet	
				Rue Paul Montrouchet	côté Nord, sur 20 m à l'Ouest du quai Perrache	
5969	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de lavage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Plat	trottoir impair, sur 30 m au droit du n° 31	Le jeudi 2 juillet 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 38 et la rue Sala	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, entre le n° 38 et la rue Sala	Le jeudi 2 juillet 2020
5970	Entreprise Parcs et Sports	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Andreï Sakharov	sur l'ensemble du parking, au droit du n° 301	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au samedi 29 août 2020
5971	Entreprise Améo Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	sur 20 m au droit du n° 17	Le vendredi 3 juillet 2020
5972	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux du parking Saint-Antoine	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place d'Albon		A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
				Quai Saint-Antoine	entre la place d'Albon et la rue Grenette	
5973	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Pont Wilson		A partir du jeudi 2 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020, de 9h à 16h
5974	Entreprise Cocoon Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jarente	côté pair, sur 15 m au droit du n° 10	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
5975	Entreprise Eurovia Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Rue Professeur Guérin	à l'intérieur du site propre bus, entre la rue Sergent Michel Berthet et l'avenue Sidoine Apollinaire	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 9 juillet 2020, de 20h à 5h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type « KR11 » en fonction des besoins du chantier			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
5976	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Cazeneuve	entre le boulevard des Etats Unis et la rue des Serpollières	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Jean Chevailler et la rue Ludovic Arrachart	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Chevailler	sens Ouest/Est, entre la rue Villon et la rue Paul Cazeneuve	
			le tourne à droite sera interdit	Rue Paul Cazeneuve	entre le boulevard des Etats Unis et la rue des Serpollières	
				Rue des Serpollières	au débouché sur la rue Paul Cazeneuve	
5977	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur un poteau incendie pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Jean Vallier	au droit du n° 108	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h
				Rue de l'Effort	au droit du n° 25 C	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Jean Vallier	au droit du n° 108	
				Rue de l'Effort	au droit du n° 25 C	
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Vallier	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 108		
				Rue de l'Effort	des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 25 C	
5978	Entreprise Eiffage Infrastructures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réhabilitation des pérés des quais de Saône	la circulation des piétons sera interdite à l'avancée du chantier	Quai du Commerce	trottoir Est, entre le quai Jayr et la rue Rhin et Danube	A partir du samedi 1 août 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
			la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande et la piste cyclable		sens Sud/Nord, entre le quai Jayr et la rue du Four à Chaux	
5979	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	entre la rue Meynis et le n° 187	A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au mercredi 8 juillet 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
			le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			
5980	Entreprise Graphi Pose	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Garibaldi	côté impair, sur 15 m au droit du n° 133 devant les Halles Paul Bocuse	Le jeudi 9 juillet 2020, de 8h à 12h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
5981	Entreprise Citinea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Joffroy d'Abbans	côté pair, sur 10 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au mercredi 29 juillet 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
5982	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre la rue Bonnefoi et la rue Villeroy	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 22	
5986	Entreprise Sinctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau gaz	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Mathieu	entre la rue Villon et la rue Saint-Gervais	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Villon	entre le n° 44 et la rue Saint-Romain	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Mathieu	entre la rue Villon et la rue Saint-Gervais	
				Rue Villon	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Villon et la rue Saint-Gervais	
5987	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jules Brunard	côté impair, sur 15 m au droit du n° 39	Le vendredi 10 juillet 2020, de 8h à 14h
5988	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'eau du Grand Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Boulevard Antoine de Saint-Exupéry	sur 25 m au Nord de la montée de l'Observance	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		chaussée Est, sur 25 m au Nord de la montée de l'Observance	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5989	Entreprise Ballada	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Montée des Carmélites	sur 5 m au droit du n° 30	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au samedi 1 août 2020
le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
5990	Entreprise Galice Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Hippolyte Flandrin	sur 10 m au droit des n° 2 à 4	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au mercredi 15 juillet 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
5991	Association Mjc Presqu'île Confluence	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement des animations Interlud - la Terrasse Ludique	l'installation de 5 tables, 5 parasols, 20 chaises sera autorisée	Place Renée Dufourt	au droit du n° 3	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, de 15h30 à 20h30
5992	Association Compagnie Kokkino	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'un spectacle labellisé Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Sud sur 10 mètres à l'Ouest du n° 7	Le mercredi 15 juillet 2020, de 8h à 22h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
5993	Association la Casita	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle labellisé Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Sud sur 25 mètres à l'Ouest du n° 7	A partir du samedi 25 juillet 2020, 16h, jusqu'au dimanche 26 juillet 2020, 0h
5994	Association Ladc Danse et Forme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Sud sur 10 mètres à l'Ouest du n° 7	Le vendredi 24 juillet 2020, de 17h à 22h
				Rue de la Corderie	sur 10 mètres en face du n° 10	Les vendredi 31 juillet 2020 et mardi 18 août 2020, de 17h à 22h
				Place Notre Dame	sur 10 mètres à l'Ouest de la partie privative de l'île	Le samedi 29 août 2020, de 17h à 22h
5995	Association Gon'a Swing	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de concerts swing labellisés Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Notre Dame	sur 25 mètres à l'Ouest de la partie privative de l'île	Le dimanche 23 août 2020, de 17h à 23h30
					sur 10 mètres à l'Ouest de la partie privative de l'île	Le dimanche 26 juillet 2020, de 17h à 23h30
5996	Entreprise Spr	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place du Change	au droit de la rue Soufflot	A partir du mardi 30 juin 2020 jusqu'au mardi 7 juillet 2020, de 7h à 19h
			la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée			
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			
5997	Entreprise Lca	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Quai Pierre Scize	sur le trottoir situé au droit des n° 81 et n° 82, un cheminement sera matérialisé par le demandeur	A partir du lundi 29 juin 2020 jusqu'au lundi 6 juillet 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 6 m, au droit des n° 81 et n° 82	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 81 et n° 82	
5998	Entreprise Excelium Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	la mise en place d'un dépôt de matériaux sera autorisée	Rue des Chevaucheurs	sur 4 emplacements de stationnement situés au droit du n° 44	A partir du lundi 29 juin 2020 jusqu'au dimanche 26 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 44	
5999	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2-4	A partir du lundi 29 juin 2020 jusqu'au mercredi 22 juillet 2020
6000	Etablissement Un Coq à Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cuvier	au droit du n° 20, sur une longueur de 9,80 m	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6001	Etablissement Chez Raphaël	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurent Vibert	au droit du n° 21, sur une longueur de 7 m	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au mercredi 30 septembre 2020
6002	Etablissement l'Empanaderia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai de la Pêcherie	au droit du n° 7, sur une longueur de 3,30 m	A partir du lundi 29 juin 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
6003	Entreprise Alain Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Omer Louis	sur 10 m, au droit du n° 2	A partir du mardi 30 juin 2020 jusqu'au lundi 13 juillet 2020
6004	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Michel	trottoir Nord et Sud, sur 20 m de part et d'autre de la rue Chalopin	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 7h à 17h
				Rue Chalopin	trottoir Est et Ouest, sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint-Michel	
			la circulation des véhicules autorisés sur la piste cyclable sera interdite	Rue Saint-Michel	sur 20 m de part et d'autre de la rue Chalopin	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		dans le carrefour avec la rue Chalopin	
				Rue Chalopin	dans le carrefour avec la rue Saint-Michel	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Saint-Michel	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Saint-Michel	
6005	Entreprise Serfim	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Franklin	entre le quai Docteur Gailleton et la rue de la Charité	A partir du jeudi 2 juillet 2020, 23h55, jusqu'au vendredi 3 juillet 2020, 5h
			la circulation des véhicules sera interdite			
6006	Entreprise Rizzone	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Delandine	sur 15 m au droit du n° 25	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
6007	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	entre le n° 193 et n° 197	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le couloir bus		côté impair, entre le n° 193 et n° 197	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6008	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de l'éclairage publi pour le compte de la Ville de Lyon à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue des Tuileries	trottoir Nord et Sud, entre le n° 23 et la rue Docteur Horand	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mercredi 15 juillet 2020, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules autorisés sur la bande cyclable sera interdite selon les besoins du chantier		sens Est/Ouest, entre le n° 23 et la rue Docteur Horand	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 23 et la rue Docteur Horand	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 23 et la rue Docteur Horand	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6009	Entreprise Ecec Etanchéite	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lavoisier	sur 10 m, au droit du n° 16	A partir du mardi 30 juin 2020 jusqu'au samedi 11 juillet 2020
6010	Entreprise Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Service Hydrants	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Childebert	côté pair, sur 20 m au droit du n° 2	A partir du vendredi 3 juillet 2020 jusqu'au mercredi 15 juillet 2020, de 7h à 17h
6011	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Delore	entre la route de Vienne et la rue Carrie	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mercredi 15 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la route de Vienne et la rue Carrie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la route de Vienne et la rue Carrie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 18 et la route de Vienne	
			le tourne à droite et le tourne à gauche seront interdits	Rue Antoine Fonlupt Route de Vienne	sur le carrefour avec la rue Pierre Delore	
6012	Association Espace Gerson	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un festival d'humour	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gerson	sur 3 emplacements en bataille, au droit du n° 2	A partir du lundi 5 octobre 2020, 10h, jusqu'au dimanche 11 octobre 2020, 23h
6013	Association Ladc Danse Et Forme	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Sud sur 10 mètres à l'Ouest du n° 7	Le vendredi 24 juillet 2020, de 17h à 22h
				Place Notre Dame	sur 10 mètres à l'Ouest de la partie privative de l'île	Le samedi 29 août 2020, de 17h à 22h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6014	Entreprises Eiffage Route - Monin - Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	des deux côtés, entre la rue Vendôme et la rue de Créqui	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
				Rue Vendôme	des deux côtés, entre la rue de la Part Dieu et la rue Chaponnay	A partir du vendredi 3 juillet 2020 jusqu'au mercredi 8 juillet 2020
6015	Association Compagnie Lunée l'Ôtre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout le Monde Dehors dans le Parc de la Visitation	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	sur 15 mètres au droit du n° 23	Le mercredi 29 juillet 2020, de 11h à 20h
6016	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la voirie de la Métropole	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Quai Rambaud	sur 10 m au droit de la rue Bichat	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Mazard	côté impair, sur 10 m entre le n° 1 et la rue de la Charité	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 8h à 16h
6017	Entreprise Mgbtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jonas Salk	entre la rue Professeur Hubert Curien et la rue Maurice Carraz	A partir du mercredi 8 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Hubert Curien et la rue Maurice Carraz	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la rue Professeur Hubert Curien	
			les véhicules circulant dans le sens Sud/ Nord devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6018	Association Kino Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la soirée Best of Kino Lyon labellisée Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Sud sur 15 mètres à l'Ouest du n° 7	A partir du jeudi 30 juillet 2020, 17h, jusqu'au vendredi 31 juillet 2020, 1h
6019	Association Collectif A Quoi Serge	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un spectacle labellisé Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	côté Ouest sur 10 mètres au droit du n° 33 devant l'entrée du Parc Popy au Nord de la place réservée aux personnes à mobilité réduite	Le lundi 10 août 2020, de 14h à 22h30

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6020	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions au moyen d'une grue autoportée	la circulation des piétons sera interdite	Avenue Tony Garnier	contre allée Nord, trottoir Nord, sur 50 m à l'Est de la rue Georges Gouy	A partir du mercredi 8 juillet 2020 jusqu'au jeudi 9 juillet 2020
			la circulation des riverains sera autorisée à double sens	Rue Georges Gouy	entre la contre allée Nord de l'avenue Tony Garnier et la rue Jean Baldassini	
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Tony Garnier	contre allée Nord, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		contre allée Nord, des deux côtés de la chaussée, entre la rue Hermann Frenkel et la rue Georges Gouy	
6021	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumas	côté impair, sur 6 m au droit du n° 1	A partir du jeudi 9 juillet 2020 jusqu'au dimanche 9 août 2020
6022	Entreprise Scob	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacques Louis Henon	côté pair Nord, stationnement en épi en face des n° 19 à 23	Le mercredi 15 juillet 2020
6023	Entreprise Transmanutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'un camion bras	la circulation des piétons sera interdite	Rue Feuillat	côté pair, sur 20 m au droit du n° 80	Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 20 m au droit du n° 80	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 20 m au droit du n° 80	
6024	Entreprise Caron Démolition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roposte	côté impair, sur 20 m au droit de la façade située aux n° 13/15	Le vendredi 10 juillet 2020
6025	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Castries	sur 10 m au droit du n° 6	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au jeudi 13 août 2020
6026	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation d'une chambre télécom sur chaussée	la circulation des véhicules 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable en fonction de l'avancée du chantier	Avenue Debourg	sur 30 m à l'Est de l'avenue Jean Jaurès	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au jeudi 16 juillet 2020, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6027	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Gorge de Loup	trottoir Nord et Sud, entre l'avenue Joannès Masset et la rue Docteur Horand	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au jeudi 23 juillet 2020, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 en fonction des besoins du chantier		entre l'avenue Joannès Masset et la rue Docteur Horand	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue Joannès Masset et la rue Docteur Horand	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6028	Entreprise Leny	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Condé	côté impair, sur 10 m à l'Ouest de la rue Henri IV	A partir du jeudi 16 juillet 2020 jusqu'au dimanche 16 août 2020
6029	Entreprise Dalkia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un groupe électrogène	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Teinturiers	sur 10 m au droit du n° 9	Le jeudi 16 juillet 2020, de 7h à 17h
6030	Entreprise Tisseo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Cours Richard Vitton	côté pair, sur 15 m au droit du n° 34	Le vendredi 17 juillet 2020, de 7h30 à 12h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6031	Entreprise Ellipse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire la Sauvagère	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Square Edouard Mouriquand	sur 30 m à l'Ouest du n° 2 à l'Ouest du groupe Scolaire la Sauvagère	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au mercredi 30 juin 2021
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6032	Entreprise Mddd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au samedi 25 juillet 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6033	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Allée Flora Tristan	sur 20 m à l'Ouest de l'avenue Jean Jaurès de 07h00 à 17h00	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 23 juillet 2020
				Avenue Jean Jaurès	sur 20 m de part et d'autre de l'allée Flora Tristan de 09h00 à 16h30	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Flora Tristan	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'avenue Jean Jaurès	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 23 juillet 2020, de 7h à 17h
				Avenue Jean Jaurès	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de l'allée Flora Tristan	
			les bus circulants sur leur voie régencée dans le sens de circulation générale seront autorisés à quitter leur voie et à circuler sur la voie de circulation générale	Avenue Jean Jaurès	dans le carrefour avec l'allée Flora Tristan	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 23 juillet 2020, de 9h à 16h30
			6034	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de Gaz pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier
Rue Docteur Armand Gélibert	entre l'avenue des Frères Lumière et la rue du 1er Film					
la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue du Premier Film	entre le n° 8 et le n° 25				
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 8 et le n° 25				
le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Docteur Armand Gélibert	des deux côtés de la chaussée, entre l'avenue des Frères Lumière et la rue du 1er Film				
6035	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boumes	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 24	Le mardi 21 juillet 2020
6036	Entreprise Albertazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau d'eau potable	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction de l'avancée du chantier	Allée Pierre de Courbertin	entre la rue Jean Pierre Chevrot et la rue Alexander Fleming	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jean Pierre Chevrot et la rue Alexander Fleming	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6037	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz pour le compte de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Villon	trottoir Nord et Sud, au droit du n° 103	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 103	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 103	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6038	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Boumes	sur 10 m au droit de l'immeuble situé au n° 24	Le mardi 21 juillet 2020
6039	Entreprise Transleader	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage et sera gérée par du personnel de l'entreprise	Rue Garibaldi	au droit de l'immeuble situé au n° 11	Le mardi 30 juin 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		sur 10 m de part et d'autre de l'immeuble situé au n° 11	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			Le jeudi 23 juillet 2020, de 7h à 17h
6040	Entreprise Techni Service Menuiserie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Gare	côté pair, sur 15 m au droit du n° 2	Le lundi 6 juillet 2020
6041	Madame Bernard Christine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	Le samedi 18 juillet 2020, de 6h à 22h
6042	Entreprise Desperrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 15 m au droit de l'immeuble situé au n° 147	Le mercredi 29 juillet 2020, de 7h à 19h
6043	Entreprise Desperrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur 15 m, au droit de l'immeuble situé au n° 147	Le mercredi 29 juillet 2020, de 7h à 19h
6044	Entreprise Desperrier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard de la Croix Rousse	sur 7 m au droit de l'immeuble situé au n° 147	A partir du lundi 3 août 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020
6045	Entreprise Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place de poteau lac provisoire	la pose de poteaux lac sur plots béton sera autorisée	Avenue Thiers	sur trottoir au droit de l'immeuble situé au n° 127	A partir du lundi 3 août 2020 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
6046	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en toiture à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Hrant Dink	trottoir Ouest, sur 20 m au Sud de la rue Paul Montrochet	A partir du mardi 21 juillet 2020 jusqu'au jeudi 23 juillet 2020, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
			l'entrée et la sortie du parking de l'immeuble devra être maintenue en permanence			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6047	Entreprise Eiffage Genie Civil	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Place Carnot	entre la rue Général Pleissier et le cours Verdun Rambaud	Les lundi 27 juillet 2020 et lundi 3 août 2020
6048	Métropole de Lyon - Mémorial national de la prison de Montluc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer un périmètre de sécurité	la circulation des piétons sera interdite	Rue Jeanne Hachette	sur le trottoir longeant le Mémorial de la prison Montluc, partie comprise entre l'emplacement de stationnement pour autocars et le passage piétons	A partir du vendredi 3 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du Mémorial de la prison Montluc, de l'emplacement de stationnement pour autocars au passage piéton	
6049	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de gaz pour le compte de GRDF	la circulation des piétons sera interdite	Rue Laure Diébold	trottoir Est, au droit du n° 22	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18		au droit du n° 22	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 22	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6050	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	entre la rue du Bélier et le cours Suchet	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest entre la rue du Bélier et la rue Dugas Montbel	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6051	Entreprise Suez	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre de branchement d'eau potable pour le compte de la Métropole de Lyon	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Combattants en Afrique du Nord 1952 1962	chaussée Nord, sur 40 m à l'Ouest de l'avenue Joannès Masset	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 8h à 18h
6052	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	sur 15 m au droit du n° 166	Le mercredi 8 juillet 2020, de 8h à 17h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6053	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement électrique pour le compte d'Enedis	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise Coiro	Rue Laurent Carle	trottoir Sud, au droit du n° 11	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au lundi 27 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 40 m au droit du n° 11	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sur 40 m au droit du n° 11	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, sur 40 m au droit du n° 11	
6054	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecordière	côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	Le lundi 27 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au lundi 20 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
6055	Association Collectif Bis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté Ouest, sur 10 mètres au Sud de l'emplacement réservé aux personnes à mobilité réduite en face du n° 287	Le vendredi 14 août 2020, de 13h à 20h30
				Rue Professeur Paul Sisley	côté Ouest sur 10 mètres en face du n° 11bis	Le jeudi 13 août 2020, de 13h à 20h30
6056	Association Le Piano Vagabond et Compagnie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	côté Nord, sur 5 mètres au droit du n° 23	Le vendredi 21 août 2020, de 12h à 23h
6057	Association Compagnie Trama Luna	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations culturelles labellisées Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Corderie	sur un emplacement en épi en face du n° 10	Le vendredi 28 août 2020, de 9h à 21h
				Rue Philippe de Lassalle	sur 5 mètres au droit du n° 9	Le jeudi 27 août 2020, de 9h à 21h
6058	Association Même Pas en Rêve	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une animation culturelle labellisée Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté Sud, sur les 5 premiers mètres situés à l'Ouest de la place Ambroise Courtois	A partir du dimanche 30 août 2020, 15h, jusqu'au lundi 31 août 2020, 0h
6059	Entreprise Guintoli	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Maurice Flandin	des 2 côtés entre la rue Antoine Charial et la rue Paul Bert	A partir du jeudi 2 juillet 2020 jusqu'au vendredi 3 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6060	Entreprise Ginger Cebtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part-Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud Nord entre la rue de Bonnel et la rue Servient	A partir du mardi 7 juillet 2020, 0h, jusqu'au mercredi 8 juillet 2020, 4h
6061	Etablissement Meltdown	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tables Claudiennes	au droit du n° 32, sur une longueur de 7 m	A partir du mardi 30 juin 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
6062	Etablissement Boulangerie de la Martinière	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Martinière	au droit du n° 24, sur une longueur de 3,4 m	A partir du mardi 30 juin 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
6063	Etablissement Le Resto Germaine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Hippolyte Flandrin	au droit du n° 16, sur une longueur de 4,80 m	A partir du mardi 30 juin 2020 jusqu'au dimanche 1 novembre 2020
6064	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 50 T	la circulation sera réduite à une seule voie le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duquesne	sur 30 m au droit du n° 73	Le vendredi 3 juillet 2020, de 7h à 17h
6065	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	sur 10 m, au droit de l'immeuble situé au n° 2-4	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au mercredi 22 juillet 2020
6066	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de défense incendie	la circulation des piétons sera interdite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dumenge	sur le trottoir situé au droit du poteau incendie au n° 8, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé sur 20 m au droit du n° 8	A partir du vendredi 3 juillet 2020 jusqu'au mercredi 15 juillet 2020, de 7h à 17h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6067	Entreprise Certa-Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue des Capucins	sur le trottoir au droit des n° 2 à 6	A partir du vendredi 3 juillet 2020 jusqu'au lundi 3 août 2020
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir situé au droit du n° 5, les piétons auront obligation de circuler sur le trottoir opposé	
			la circulation des véhicules sera déviée sur les emplacements de stationnement		au droit des n° 2 à 6	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée et le trottoir situé au droit du n° 5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 2 à 6, emplacements personnes à mobilités réduites et zone de livraison comprise	
6068	Entreprise Api	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Flesselles	sur 9 m sur la zone de déserte située au droit du n° 21	A partir du vendredi 3 juillet 2020 jusqu'au samedi 18 juillet 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6069	Entreprise T P M T	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Imbert Colomès	sur 10 mètres, au droit du n° 24	A partir du samedi 4 juillet 2020 jusqu'au mardi 4 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6070	Entreprise Msra	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Archers	sur 20 m, au droit du n° 10	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020
6071	Entreprise Slpib Société Lyonnaise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une roulotte de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	sur 5 m au droit du n° 241	A partir du jeudi 2 juillet 2020 jusqu'au dimanche 2 août 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6072	Entreprise Guillet&Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Commandant Charcot	au droit de la zone de chantier située devant l'accès au Collège Charcot, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit de la zone de chantier située devant l'accès au Collège Charcot, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 30 m au droit de l'accès au Collège Charcot	
6073	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de reprise de chaussée	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Pierre Valdo	entre la rue Georges Martin Witkowski et la rue Chazay	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chazay	sens Sud-Nord entre la rue Commandant Charcot et la rue Pierre Valdo	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Valdo	des deux côtés de la chaussée entre la rue Georges Martin Witkowski et la rue Chazay	
				Place César Geoffroy	des deux côtés de la chaussée, des chaussées Sud, Est et Ouest	
				Rue Chazay	sur 20 m au Sud de la rue Pierre Valdo	
6074	Entreprise Hydro-géotechnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une zone de stockage dans le cadre de travaux pour le compte du Sytral	la mise en place d'un périmètre de sécurité par le demandeur sera autorisée	Place Abbé Larue	sur l'intégralité des emplacements de stationnement libéré selon les dispositions de l'article n° 1	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 26 février 2021
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre l'accès au n° 5 et la zone de retournement	
6075	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Burdeau	sur 8 m au droit du n° 1	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6076	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 35 T	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue le Royer	de part et d'autre de la zone de chantier située entre la rue Vendôme et la rue de Créqui, sauf riverains et véhicules de sécurité	Le lundi 6 juillet 2020, de 7h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		sur le trottoir situé au droit du n° 8, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de Créqui et la rue Vendôme	
			les véhicules circulant à contre-sens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue de Créqui	
6077	Entreprise Loos	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement une opération de levage avec une grue auxiliaire de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	Chemin de Choulans	sur le trottoir situé au droit de la propriété au n° 159	Le mardi 7 juillet 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules et des piétons sera interrompue dans les deux sens lors des phases de transfert des charges		sur 30 m au droit du n° 159	
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18			
6078	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation sera réduite à une voie à l'avancement du chantier	Chemin de Choulans	sens descendant, entre la montée des Genovéfains et la montée Saint-Laurent	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 4 septembre 2020
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée, sens descendant, entre la montée des Genovéfains et la montée Saint-Laurent	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		sens descendant, entre la montée des Genovéfains et la montée Saint-Laurent	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6079	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Cleberg	entre la rue de l'Antiquaille et la rue du Cardinal Decourtray sauf riverains et véhicules de sécurité de part et d'autre de la zone de chantier	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 9 juillet 2020, de 20h à 5h
			le demandeur devra respecter les dispositions relatives aux bruits notifiées dans l'arrêté préfectoral : 2015-200 du 27 juillet 2015		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de l'Antiquaille et la rue du Cardinal Decourtray	
6080	Entreprise Kom9 Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la mise en place d'une benne sera autorisée	Quai de la Pêcherie	sur 10 m au droit des n° 12/14	A partir du lundi 6 juillet 2020, 7h, jusqu'au mardi 7 juillet 2020, 19h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit des n° 12/14	
6081	Entreprise Rhyma	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Puits Gaillot	sur 10 m au droit des n° 3/5	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mardi 21 juillet 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 10 m sur la zone de desserte située au droit des n° 3/5	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6082	Entreprise Mosnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Plâtre	sur 8 m au droit du n° 7	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 8 m sur la zone de desserte située au droit du n° 7	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6083	Entreprise Egba	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Polycarpe	sur 5 m au droit des n° 14/16	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mardi 21 juillet 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 5 m sur la zone de desserte située au droit des n° 14/16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6084	Entreprise Parquet-sol	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Palais de Justice	au droit du n° 4, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 6 juillet 2020, de 7h à 12h
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés		pour accéder au n° 4	
6085	Entreprise Lyde Déconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Curie	sur 10 m au droit du n° 1	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6086	Entreprise Lugdun-home	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Saint-Polycarpe	pour accéder au n° 9	Le lundi 6 juillet 2020, de 9h à 15h
			la circulation d'un véhicule de plus de 3T5 sera autorisée			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé			
6087	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place des Cordeliers		A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur le trottoir			
6088	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	sens Ouest/Est entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Général Mouton Duvernet	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mercredi 8 juillet 2020
				Rue de la Villette	entre le n° 74 et l'avenue Georges Pompidou	A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	sens Est/Ouest entre la rue de la Villette et le boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mercredi 8 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Villette	entre le n° 74 et l'avenue Georges Pompidou	A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
6089	Entreprise Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Sébastien Gryphe	côté impair sur 10 m au droit du n° 11	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
6090	Entreprise Juris Parc	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Bourse	côté pair, sur 10 m au droit du n° 8/10	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 9 juillet 2020
6091	Entreprise Rampa	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Service Hydroits	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Charité	côté pair sur 20 m au droit du n° 84	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mercredi 15 juillet 2020
6092	Entreprise Bogain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Ferrandière	côté impair, sur 10 m au droit du n° 5	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
6093	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	côté impair entre le n° 193 et 197	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera autorisée dans le couloir bus			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6094	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Edmond Locard	au droit du n° 3	A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
6095	Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer d'entretien et de lavage	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier rue Terme		Le lundi 20 juillet 2020, de 8h à 17h
6096	Entreprise Société Outcast Production	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un tournage publicitaire	la circulation des piétons pourra être interrompue pendant des prises de vues n'excédant pas les 2 minutes	Rue de Castries	entre le quai Maréchal Joffre et la rue Vaubecour	Le vendredi 10 juillet 2020, de 9h à 11h30
			la circulation des véhicules sera interdite			Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 12h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vaubecour	côté Ouest, sur la partie comprise entre la rue de Castries et le n° 30 bis	Le vendredi 10 juillet 2020, de 5h à 12h30
	Rue de Castries	des deux côtés, sur la partie comprise entre le quai Maréchal Joffre et la rue Vaubecour				
6097	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée Pierre de Coubertin	côté Sud sur 25 mètres à l'Est de la rue du Vercors	Les vendredi 24 juillet 2020 et samedi 25 juillet 2020, de 16h à 23h30
						Le mercredi 15 juillet 2020, de 7h30 à 21h30
						Les mardi 28 juillet 2020 et jeudi 30 juillet 2020, de 15h à 23h30
						Le mardi 21 juillet 2020, de 15h à 21h
6098	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Ferré	côté Nord, sur 25 mètres à l'Est de la rue Chazière	Les mercredi 15 juillet 2020 et lundi 20 juillet 2020, de 16h à 21h30
						Le lundi 3 août 2020, de 16h à 21h30
						Le lundi 24 août 2020, de 16h à 21h30
6099	Association Compagnie Tramaluna	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'animations culturelles labellisées Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Corderie	sur un emplacement en épi en face du n° 10	Le vendredi 28 août 2020, de 9h à 21h
				Rue Philippe de Lassalle	sur 5 mètres au droit du n° 9	Le jeudi 27 août 2020, de 9h à 21h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6100	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté Ouest, sur 25 mètres, au Nord de l'Esplanade François Mitterrand	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au samedi 18 juillet 2020, de 19h30 à 23h30
6101	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	la circulation des véhicules sera interdite	Pont de L'Île Barbe	sur 25 mètres à l'Est du Pont de l'Île Barbe	Les samedi 11 juillet 2020 et lundi 13 juillet 2020, de 17h à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 22 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 13h30 à 22h30
				Les di- manche 26 juillet 2020 et dimanche 23 août 2020, de 16h à 22h30		
				Les samedi 11 juillet 2020 et lundi 13 juillet 2020, de 17h à 23h30		
A partir du mercredi 22 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 13h30 à 22h30						
6102	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Guillaume Paradin	côté Est sur les 5 premiers emplacements en épi situés au Nord de l'entrée du Parc Antonin Perrin	Le dimanche 12 juillet 2020, de 6h30 à 12h Le dimanche 30 août 2020, de 6h30 à 12h
6103	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Fantasques	côté Ouest sur les 25 premiers mètres situés au Nord de la Montée Saint-Sébastien	Les mardi 21 juillet 2020 et mercredi 22 juillet 2020, de 14h à 19h30

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6104	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Roger Radisson	sur 25 mètres, en face de la partie comprise entre le n° 25 et le n° 27	A partir du jeudi 20 août 2020 jusqu'au samedi 22 août 2020, de 16h à 23h30
						Les dimanche 2 août 2020 et jeudi 6 août 2020, de 13h30 à 23h30
						Les lundi 20 juillet 2020 et samedi 25 juillet 2020, de 16h à 23h30
						Les lundi 13 juillet 2020 et mercredi 15 juillet 2020, de 15h à 21h30
6105	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte voirie de la Métropole de Lyon	la circulation des rive- rains sera autorisée	Place des Cordeliers	entre la rue Grenette et la rue Claudia	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 20h à 5h
			la circulation des véhi- cules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie dans les deux sens	Rue Président Carnot	entre la rue Saint-Bonaven- ture et le quai Jules Courmont	
				Quai Jules Cour- mont	au droit du Pont Lafayette	
			Quai Jean Moulin			
			la circulation des véhi- cules sera interdite	Rue Président Carnot	entre la rue Saint-Bonaven- ture et le quai Jules Courmont	
				Rue Saint-Bonaven- ture	entre le quai Jules Courmont et la rue Prési- dent Carnot	
				Pont Lafayette	dans les deux sens entre le quai Jean Moulin et le quai Victor Auga- gneur	
			la vitesse des véhi- cules sera limitée à 30km/h	Place des Cordeliers	dans les deux sens entre le quai Jean Mou- lin et la rue Prési- dent Edouard Herriot	
Quai Jean Moulin	au droit du Pont Lafayette					
Quai Jules Cour- mont						
6106	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte voirie de la Métropole de Lyon	la circulation des véhi- cules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jean Moulin	dans les deux sens au droit de la place des Cordeliers	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 20h à 5h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Jules Cour- mont		
				Quai Jean Moulin	entre le n° 22 et la place des Cordeliers	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
			Quai Jules Cour- mont	entre le n° 3 et la rue Saint-Bo- naventure		

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6107	Entreprise Alber-tazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Eau du Grand Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de l'Esperance	entre la rue Antoine Charial et la rue Paul Bert	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		au débouché sur la rue Antoine Charial	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020
			les véhicules dans le sens Sud/Nord devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire			
6108	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Général Frère	entre la rue de la Moselle et la rue Joseph Chalier	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
				Rue de la Moselle	sens Nord/Sud entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	
					entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	
			Avenue Général Frère	entre la rue de la Moselle sens Ouest/Est et la rue Joseph Chalier		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de la Moselle	entre l'avenue Général Frère et l'avenue Paul Santy	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Général Frère	entre la rue de la Moselle et la rue Joseph Chalier	
Rue de la Moselle	des 2 côtés de la chaussée entre la rue de la Moselle et la rue Joseph Chalier					
6109	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie	la circulation des piétons sera interdite	Rue Audibert et Laviotte	trottoir Ouest entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Pierre Delore	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des 2 côtés de la chaussée entre le boulevard des Etats-Unis et la rue Pierre Delore	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6110	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Avenue Paul Santy	chaussée Nord sens Est / Ouest sur 30 m de part et d'autre de la rue Varichon	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6111	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des 2 roues sera interrompue sur la bande cyclable contre-sens	Rue des Brasseries	sens Ouest/Est entre la rue Félix Mangini et la rue des Docks	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite en alternance	Rue des Docks	entre la rue des Brasseries et le n° 51	
				Rue des Brasseries	entre la rue Félix Mangini et la rue des Docks	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Docks	des 2 côtés de la chaussée entre le n° 78 et la rue des Brasseries	
				Rue des Brasseries	des 2 côtés de la chaussée sur 50 m à l'Est de la rue des Docks	
6112	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Albert Thomas	côté Sud, sur les 25 premiers mètres situés à l'Est de l'Institut Lumière	Le dimanche 9 août 2020, de 17h à 22h45
					côté Sud, sur les 25 premiers mètres situés à l'Est de l'Institut Lumière	Les dimanche 23 août 2020 et samedi 29 août 2020, de 6h30 à 12h
						Le dimanche 30 août 2020, de 18h à 23h30
6113	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Route de Vienne	côté Ouest, sur 25 mètres au droit du n° 260	Le vendredi 28 août 2020, de 17h à 23h30
						Le vendredi 14 août 2020, de 15h à 22h30
						Le vendredi 17 juillet 2020, de 17h à 23h30
6114	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Allée du Parc	côté Est sur 25 mètres en face du n° 6	Le lundi 17 août 2020, de 16h à 21h30
						Les lundi 13 juillet 2020 et lundi 27 juillet 2020, de 16h à 21h30

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6115	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Gorjus	côté Ouest, sur 25 mètres au droit du n° 31	Les mardi 25 août 2020 et jeudi 27 août 2020, de 15h à 21h
						Le jeudi 16 juillet 2020, de 15h à 23h30
						Les jeudi 23 juillet 2020 et jeudi 30 juillet 2020, de 15h à 21h
						Les mardi 18 août 2020 et jeudi 20 août 2020, de 15h à 21h
						Le lundi 10 août 2020, de 17h à 22h30
6116	Etablissement Noé Poissonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Victor Augagneur	sur 4,10 m au droit du n° 22	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
6117	Etablissement Les 3 Deux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	sur 5,40 m au droit du n° 222	A partir du mercredi 1 juillet 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
6118	Monsieur Bernard Christine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean François Raclet	côté pair, sur 20 m au droit du n° 40	Les samedi 18 juillet 2020 et dimanche 19 juillet 2020, de 6h à 22h
6119	Etablissement Akle	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 9,30 m au droit du n° 85	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
6120	Entreprise Casatech Eurl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de l'Abondance	côté impair, sur 10 m au droit du n° 75	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
6121	Entreprise Eiffage Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée	Quai Saint-Antoine	sur 20 m au droit de la construction du parking Saint-Antoine	Le lundi 6 juillet 2020, de 9h à 13h
6122	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté impair, sur 10 m au droit du n° 65	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mercredi 8 juillet 2020
6123	Entreprise Creb Construction Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir pair, en face des n° 45 à 51	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mercredi 22 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, en face des n° 45 à 51	
6124	Entreprise Aproplac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 147	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6125	Entreprise Lyde Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Léon Jouhaux	côté pair, sur 10 m au droit du n° 34	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
6126	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Smith	côté impair, sur 12 m au droit du n° 57	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
6127	Entreprise Creb Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réhabilitation d'un bâtiment	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Part Dieu	sur 35 m, au droit du n° 20	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mardi 4 août 2020
				Cours de la Liberté	sur 35 m, au droit du n° 41	
6128	Entreprise Nume-robis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Créqui	côté impair, sur 15 m au droit du n° 209	A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020
6129	Entreprise F et L Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	côté impair, sur 10 m au droit du n° 225	A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
6130	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte de la Métropole	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Grande Rue de Saint-Rambert	entre la rue des Docteurs Cordier et la rue Pierre Termier	Le mercredi 8 juillet 2020, de 9h à 16h30
			la circulation des riverains sera gérée par du personnel de l'entreprise sur les carrefours suivants		sur le carrefour avec la rue Jolivet	
			la circulation des véhicules sera interdite sauf accès riverains et Services de secours et de la propreté		sur le carrefour avec la rue de Trêve	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur le carrefour avec l'avenue du Frêne	
					entre la rue des Docteurs Cordier et la rue Pierre Termier	
	des deux côtés, entre la rue des Docteurs Cordier et la rue Pierre Termier	Le mercredi 8 juillet 2020, de 7h à 16h30				
6131	Entreprise Egm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue Pierre Robin	trottoir Est, sur 30 m au Sud du n° 7	Le mercredi 8 juillet 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre le n° 7 et la rue Jules Brunard	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 7 et la rue Jules Brunard	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6132	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Professeur Paul Sisley	côté Ouest, sur 25 mètres, en face du n° 7	Le jeudi 23 juillet 2020, de 16h à 21h30
						Le samedi 29 août 2020, de 15h30 à 20h50
						Le vendredi 21 août 2020, de 16h à 21h30
						Le jeudi 13 août 2020, de 15h à 22h30
						Les mercredi 5 août 2020 et vendredi 7 août 2020, de 15h30 à 22h45
6133	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	la circulation des véhicules sera interdite	Pont de L'île Barbe		Les vendredi 28 août 2020 et samedi 29 août 2020, de 16h à 23h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Notre Dame	sur 25 mètres à l'Est du Pont de l'île Barbe	
6134	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Gaz pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Père Chevrier	sur 25 m au droit du n° 13	A partir du jeudi 9 juillet 2020 jusqu'au jeudi 23 juillet 2020, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6135	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Vauzelles	côté Est, sur 25 mètres au droit de la partie comprise entre le n° 11 et le n° 13	Le mercredi 22 juillet 2020, de 14h à 19h15
						Le mardi 18 août 2020, de 18h à 23h30
6136	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Erables	côté Nord, sur 25 mètres à l'Ouest du n° 237	Le vendredi 28 août 2020, de 18h à 23h30
6137	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Pépinière Royale	côté Nord, sur les 25 premiers mètres situés à l'Ouest des emplacements réservés aux véhicules Citiz et aux Taxis à l'Ouest de la rue Sergent Michel Berthet	Le mercredi 19 août 2020, de 18h à 23h30

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6138	Entreprise Planète Environnement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur projecteurs à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue du Premier Film	trottoir Sud, entre le n° 18 à la rue Professeur Paul Sisley	Le jeudi 9 juillet 2020, de 7h à 18h
				Rue Docteur Armand Géliibert	trottoir Est et Ouest, sur 25 m au Sud de la rue du 1er Film	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Premier Film	des deux côtés de la chaussée, du n° 18 à la rue Professeur Paul Sisley	
				Rue Docteur Armand Géliibert	des deux côtés de la chaussée, sur 25 m au Sud de la rue du 1er Film	
6139	Entreprise Germain Henri	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Gambetta	côté impair, sur 15 m au droit du n° 25	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au lundi 10 août 2020
6140	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchements d'assainissement et création de puits perdus	la circulation des piétons sera interdite	Rue Audibert et Laviotte	trottoir Ouest, entre le boulevard des Etats Unis et la rue Pierre Delore	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11» en fonction de l'avancée du chantier		entre la rue Professeur Kleinclausz et la rue Pierre Delore	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Professeur Kleinclausz et la rue Pierre Delore	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6141	Entreprise Carrion Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparations d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules autorisés sera interrompue sur le site propre bus	Avenue Paul Santy	chaussée Nord, sens Est/Ouest, sur 30 m de part et d'autre de la rue Varichon	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 8h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			côté impair, sur 30 m à l'Est du n° 21

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6142	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Pierre Delore	entre la route de Vienne et la rue Carrie	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la route de Vienne et la rue Carrie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre la route de Vienne et la rue Carrie	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre le n° 18 et la route de Vienne	
			le tourne à droite et le tourne à gauche seront interdits	Rue Antoine Fonlupt Route de Vienne	sur le carrefour avec la rue Pierre Delore	
6143	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Pépinière Royale	côté Nord, sur les 25 premiers mètres situés à l'Ouest des emplacements réservés aux véhicules Citiz et aux Taxis à l'Ouest de la rue Sergent Michel Berthet	Le mercredi 19 août 2020, de 18h à 23h30
6144	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire de Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vuilleme	côté Ouest, sur 25 mètres, au Nord de la rue Nivière-Chol	Le dimanche 16 août 2020, de 6h à 13h30
						Le lundi 17 août 2020, de 16h30 à 21h45
						Le mercredi 26 août 2020, de 15h à 22h45
6145	Ville de Lyon - Direction des événements et de l'animation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la bonne mise en place du protocole sanitaire du Festival Tout le Monde Dehors	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Corderie	côté Sud sur 5 emplacements en épi situés en face du n° 8	Le vendredi 7 août 2020, de 17h à 23h30 Le lundi 24 août 2020, de 15h30 à 21h30
6146	Mairie du 3ème arrondissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement du Conseil d'arrondissement	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	des deux côtés dans sa partie comprise entre la rue Servient et la rue de la Part-Dieu	Le dimanche 12 juillet 2020, de 9h à 12h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6147	Entreprise Lmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Plâtre	au droit du n° 8, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 8 juillet 2020, de 7h à 19h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Pleney et la rue Paul Chenavard, pour accéder à la rue Pleney	
			la circulation des véhicules sera interdite		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Président Edouard Herriot et la rue Pleney, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés de la chaussée entre la rue Président Edouard Herriot et la rue Pleney	
6148	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera autorisée	Rue Pierre Corneille	entre la place Djebraïl Bahadourian et la rue Mazonod	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Chaponnay	entre la rue Pierre Corneille et la rue Vendôme	
				Rue Saint-Jacques	sens Sud/Nord	
				Rue Vaudrey	entre l'avenue Maréchal de Saxe et la rue Vendôme	
				Avenue Maréchal de Saxe	entre la rue Paul Bert et la rue Servient	
				Rue Pierre Corneille	entre la rue Mazonod et la rue Chaponnay	
une interdiction de tourner à droite sera signalée par un panneau BK2b	Rue Villeroy	sur la rue Saint-Jacques				
6149	Entreprise Perrier Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement de la voirie dans le cadre de la Zac des Girondins	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Félix Brun	sens Sud/Nord, entre la rue Georges Sand et la rue Pré Gaudry	A partir du vendredi 3 juillet 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
				Rue Pré Gaudry	sens Est/Ouest, entre la rue des Balançoires et le boulevard Yves Farge	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Félix Brun	entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
				Rue Pré Gaudry	entre le boulevard Yves Farge et la rue des Balançoires	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Félix Brun	des deux côtés, entre la rue Pré Gaudry et la rue Crépet	
			le tourne à droite sera interdit	Rue des Balançoires	au débouché sur la rue Pré Gaudry	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6150	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	entre la rue Servient et la rue de Bonnel	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 décembre 2021
6151	Entreprise Ses Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 30 T	la circulation des piétons sera interrompue	Rue Joliot Curie	sur le trottoir situé au droit du n° 89, lors de la phase de transfert des charges	Le jeudi 9 juillet 2020, de 7h30 à 13h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 89, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 30 m au droit du n° 89	
6152	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Perrache	entre la rue du Bélier et le cours Suchet	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté Ouest entre la rue du Bélier et le cours Suchet	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6153	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux GRDF	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte	Les jeudi 2 juillet 2020 et jeudi 2 juillet 2020, de 8h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite	Montée de la Grande Côte	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	
				Rue René Leynaud	entre la montée de la Grande Côte	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Montée de la Grande Côte	entre la rue des Capucins et la rue René Leynaud	
			les véhicules circulant à contresens auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité «STOP»	Rue René Leynaud	sur 10 m au droit du n° 17	A partir du jeudi 2 juillet 2020 jusqu'au jeudi 2 juillet 2020
				Montée de la Grande Côte	au débouché sur la rue des Capucins	Les jeudi 2 juillet 2020 et jeudi 2 juillet 2020, de 8h30 à 16h30

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6154	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Sébastien Gryphe	entre le n° 52 et le n° 56	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 7h30 à 17h
				Rue d'Anvers	sur 20 m de part et d'autre de la rue Salomon Reinach	
				Rue Salomon Reinach	sur 20 m de part et d'autre de la rue d'Anvers	
				Rue Béchevelin	sur 15 m au droit du n° 84	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Béchevelin		
				Rue Salomon Reinach	sur 20 m de part et d'autre de la rue d'Anvers	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue d'Anvers	sur 20 m de part et d'autre de la rue Salomon Reinach	
				Rue Sébastien Gryphe	entre le n° 52 et le n° 56	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Béchevelin	côté pair, sur 15 m au droit du n° 84	
				Rue Sébastien Gryphe	côté pair, entre le n° 52 et le n° 56	
Rue Salomon Reinach	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue d'Anvers					
Rue d'Anvers	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre de la rue Salomon Reinach					
6155	Entreprise Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bocage	côté impair, sur 6 m au droit du n° 13	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
6156	Entreprise Rtt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Saint-Jean de Dieu	entre la rue Pierre Gilles de Gennes et la rue Professeur Jean Bernard	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 56	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier			
6157	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection d'un trottoir	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Boulevard des Brotteaux	dans la contre-allée Ouest située entre la rue Fournet et le cours Lafayette	Le vendredi 3 juillet 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Robert	entre le boulevard des Brotteaux et la rue Ney	
				Boulevard des Brotteaux	dans la contre-allée Ouest située entre la rue Fournet et le cours Lafayette	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 60 à 66	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6158	Entreprise Coiro Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Charmettes	entre la rue de la Viabert et la commune de Villeurbanne	A partir du samedi 4 juillet 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020, de 8h à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des 2 côtés entre la commune de Villeurbanne et la rue de la Viabert	A partir du samedi 4 juillet 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
6159	Entreprise De Fillipis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Gabriel Péri	entre la place Gabriel Péri et la rue Moncey	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert		
6160	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de télécoms Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Pierre Scize	au droit des n° 83 et 84	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6161	Entreprise Eiffage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau télécom	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Impasse Secret	de part et d'autre de la zone de chantier, lors des phases de fermeture à la circulation de la rue	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mercredi 15 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit du n° 2	
6162	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau pour le compte du Grand Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Jules Brunard	entre le n° 35 et la rue Pierre Robin	A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au lundi 13 juillet 2020, de 8h à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite		entre le n° 35 et le boulevard des Tchécoslovaques	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue Pierre Robin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, au droit du n° 35	A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au lundi 13 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			les véhicules circulant dans le sens de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité Stop obligatoire		au débouché sur le boulevard des Tchécoslovaques	
6163	Entrepris Bep Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Burdeau	sur 15 m au droit du n° 1	Les lundi 6 juillet 2020 et mardi 7 juillet 2020, de 7h à 17h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6164	Entreprise Ta Terrasement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux Télécom pour le compte d'Orange	la circulation des piétons s'effectuera sur un trottoir réduit	Rue Gaston Cotte	trottoir Sud, au droit du n° 1	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue de la Moselle	trottoir Ouest, au droit du n° 16	
				Rue Gaston Cotte	au droit du n° 16	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de la Moselle	au droit du n° 16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaston Cotte	au droit du n° 1	
				Rue de la Moselle	côté impair, sur 10 m au droit du n° 1	
des deux côtés de la chaussée, sur 15 m au droit du n° 16						
6165	Entreprise Ag Maçonnerie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Etienne Richerand	côté impair, sur 5 m au droit du n° 77 Bis	A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au lundi 13 juillet 2020
6166	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de démontage d'une grue à tour au moyen d'un engin autoporté	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Alexander Fleming	entre l'allée Pierre de Coubertin et la rue de Turin	A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au mercredi 8 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés de la chaussée, sur 50 m au Nord de l'allée Pierre de Coubertin	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur l'allée Pierre de Coubertin	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»			
6167	Entreprise Rhône et Saône Investissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	sur 15 m au droit de l'accès du n° 33	Les lundi 6 juillet 2020 et mardi 7 juillet 2020, de 7h à 17h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair		
6168	Entreprise Vma Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne aérienne électrique	la circulation des piétons sera interdite	Rue Benoist Mary	sur le trottoir au droit de la zone de chantier située entre la rue des Anges et la rue de la Favorite	Les lundi 6 juillet 2020 et mardi 7 juillet 2020, de 7h à 17h		
				Rue de la Favorite	sur le trottoir au droit de la zone de chantier située entre la place de Trion et la rue Benoist Mary			
			la circulation sera interrompue ponctuellement par période de courte durée	Rue Benoist Mary	entre la rue des Anges et la rue de la Favorite			
			Rue de la Favorite	entre la place de Trion et la rue Benoist Mary				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Favorite	sur 10 m au droit du n° 14 sur 10 m au droit du n° 22	Rue Benoist Mary	entre la rue des Fossés de Trion et la rue de la Favorite	Les lundi 6 juillet 2020 et mardi 7 juillet 2020, de 7h à 17h
					des deux côtés de la chaussée sur 20 m au Sud de la rue des Fossés de Trion			
6169	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la captation du Conseil municipal	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé EE 070 WN seront autorisés	Place des Terreaux		Le samedi 4 juillet 2020, de 8h30 à 20h		
			le stationnement des véhicules immatriculés EX 822 ZT, EG 815 SX, EZ 084 JC et DW 271 XD seront autorisés	Rue Joseph Serlin	côté Nord entre la place des Terreaux et la rue de la République			
6170	Ville De Lyon - Direction de la sécurité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Gilbert	entre le cours Suchet et la rue Dugas Montbel	A partir du jeudi 2 juillet 2020 jusqu'au vendredi 3 juillet 2020		
6171	Monsieur André Vial	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Bouteille	sur le trottoir situé au droit du n° 22, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mardi 7 juillet 2020, de 7h à 17h		
			la circulation sera interrompue ponctuellement pour une courte durée		entre la rue Bouteille et la rue Fernand Rey			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m au droit du n° 22			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6172	Entreprise Attila	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Joseph Serlin	sur 15 mètres sur le trottoir pair situé à l'Ouest de la rue de la République, un cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée	A partir du vendredi 3 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020, de 7h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Rue de la République	dans le carrefour avec la rue Joseph Serlin, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue Joseph Serlin	sur 15 mètres sur le trottoir pair situé à «l'Ouest» de la rue de la République, un cheminement piéton sera matérialisé sur la chaussée	
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés		sur 15 mètres, sur le trottoir pair situé à «l'Ouest» de la rue de la République	
6173	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Sainte-Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le lundi 6 juillet 2020, de 8h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		côté pair entre le n° 20 et la rue Romarin	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée entre le n° 20 et la rue Romarin	
6174	Entreprise Axians Maintel Sud-Est	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de manutention avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue Saint-Alexandre	sous la nacelle élévatrice de personne, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 6 juillet 2020, de 9h à 15h
			la circulation des véhicules sera interdite		lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personne sera autorisée			
6175	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une benne sur chaussée et un monte matériaux	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Professeur Weill	partie comprise entre la rue de Sèze et l'emprise de chantier	Le mardi 7 juillet 2020, de 9h à 18h
			la circulation des véhicules sera interdite		partie comprise entre la rue de Sèze et le cours Vitton	
			les véhicules circulant dans le sens NORD / Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP		au débouché sur la rue de Sèze	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6176	Entreprise Henri Germain	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Godefroy	sur 17 m, au droit de l'immeuble situé au n° 25	A partir du mercredi 8 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
6177	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bouteille	sur 15 m sur la zone de desserte située en face du n° 13	Les mercredi 8 juillet 2020 et jeudi 9 juillet 2020, de 7h à 17h
6178	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Royale	au droit du n° 20	A partir du mercredi 8 juillet 2020 jusqu'au samedi 8 août 2020
6179	Entreprise Creb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai André Lasagne	sur 5 mètres au droit du n° 12 au droit du n° 12	A partir du jeudi 9 juillet 2020 jusqu'au dimanche 30 août 2020
6180	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base-vie et assurer le bon déroulement de la collecte	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jeanne Marie Célu	des 2 côtés de la chaussée entre la rue Justin Godart et le n° 5	A partir du jeudi 9 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
6181	Entreprise Sbcm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Philibert Roussy	sur 12 m au droit de l'immeuble situé au n° 1	A partir du jeudi 9 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
6182	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Métallurgie	sur 25 m au droit du n° 17 des deux côtés, sur 25 m au droit du n° 17	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
6183	Entreprise Lyon-Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux une opération de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons sera interdite la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Commandant Faurax	sur le trottoir situé au droit du n° 4, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise au droit du n° 4, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise des deux côtés de la chaussée au droit des n° 1 à 6	A partir du mercredi 8 juillet 2020, 7h, jusqu'au jeudi 9 juillet 2020, 17h
6184	Entreprise Belmonte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jean Macé	côté impair, sur 10 m au droit du n° 9	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
6185	Entreprise Angle de Vue	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pauline Kergomard	chaussée Nord, sur 15 m à l'Ouest de la rue Tourville	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6186	Entreprise Métallerie Cmcb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue du Bât d'Argent	sur le trottoir situé au droit du n° 31, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le mercredi 8 juillet 2020, de 7h30 à 10h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	
			la mise en place d'une grue auxiliaire sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 31	
6187	Entreprise Efe	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Tuileries	côté impair, sur 16 m au droit du n° 7	A partir du jeudi 9 juillet 2020 jusqu'au jeudi 23 juillet 2020
6188	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondages pour le compte de Dalkias	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue André Philip	entre la rue de l'Abondance et la rue de l'Arménie	A partir du mercredi 8 juillet 2020 jusqu'au jeudi 9 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite pour une période n'excédant pas une journée	Rue Villeroy	sur 20 m, au droit du n° 83	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Arménie	entre la rue Villeroy et la rue Vendôme	
				Rue Villeroy	sur 20 m, au droit du n° 83	
6189	Entreprise Etf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie sur la plateforme du tramway	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard des Etats Unis	sur le carrefour avec la rue Professeur Beauvisage	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6190	Entreprise Essence Ciel Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Dauphiné	sur le parking de l'immeuble du 5 bis cours Albert Thomas sur 50 m à l'Ouest du n° 4	Le mercredi 8 juillet 2020, de 6h à 18h
6191	Entreprise Lyon Coffre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage avec une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Alexandre Luigini	sous la charge, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 9 juillet 2020, de 7h à 12h
			la mise en place d'une grue auxiliaire sera autorisée			
			l'accès, la circulation et le stationnement du véhicule du demandeur seront autorisés			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6192	Entreprise Essence Ciel Rhône Alpes	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite	Rue d'Aguesseau	trottoir Sud, sur 30 m au droit du n° 8	Le lundi 13 juillet 2020, de 7h à 15h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre le n° 10 et la rue Pasteur	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Pasteur et la rue Cavenne	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		entre le n° 10 et la rue Pasteur	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 30 m au droit du n° 8	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation générale devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire		au débouché de la rue Pasteur	
6193	Entreprise Cym Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Gare	sur la zone de desserte situé au droit des n° 1 et 3	Les jeudi 9 juillet 2020 et vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h
6194	Entreprise Gftp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de mise à la cote de tampon	la circulation des véhicules sera interdite	Cours Richard Vitton	entre la place Ronde et la rue Camille	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 23h à 6h
6195	Entreprise Divercity	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pierre Corneille	sur 15 m au droit du n° 9	Les jeudi 9 juillet 2020 et vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h
6196	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Service Voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue de la Bannière	entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au jeudi 16 juillet 2020, de 6h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite par tronçons délimités par deux carrefours successifs		au débouché sur les rues suivantes : avenue Félix Faure - rue de l'Abondance - rue du Pensionnat - rue des Rancy et rue de la Rize	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire			
6197	Association Dem'ai-loj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue Puits Gaillot	sur la zone de desserte située au droit du n° 19	Le jeudi 9 juillet 2020, de 7h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair	
6198	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de sondage	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudia	trottoir Ouest, sur 20 m au Sud de la rue Gentil	Le jeudi 9 juillet 2020, de 8h à 16h	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la place des Cordeliers et la rue Gentil		
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 20 m au droit du n° 3	Le jeudi 9 juillet 2020, de 7h30 à 16h	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au débouché sur la place des Cordeliers	Le jeudi 9 juillet 2020, de 8h à 16h	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP»				
6199	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai Tilsitt	entre le pont Bonaparte et la rue Antoine de Saint-Exupéry	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai des Célestins	des deux côtés, entre la rue Gaspard André et le pont Bonaparte		
				Quai Tilsitt	côté Est, entre le pont Bonaparte et la rue Antoine de Saint-Exupéry		
6200	Entreprise Hera Assainissement	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Victor Basch	sur 15 m au droit du n° 7	Le jeudi 9 juillet 2020, de 8h à 17h	
6201	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part-Dieu	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Danton	A partir du jeudi 9 juillet 2020, 20h, jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, 6h	
					Rue Desaix	sens Est/Ouest entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Cuirassiers	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
						Rue Paul Bert	entre le boulevard Marius Vivier Merle et la rue Danton
			les véhicules auront interdiction de tourner à droite	Rue Desaix	au débouché du boulevard Marius Vivier Merle	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020	
6202	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules et des cycles sera interdite	Pont Bonaparte	dans les deux sens, entre le quai des Célestins et le quai Romain Rolland	A partir du mercredi 15 juillet 2020, 7h30, jusqu'au lundi 20 juillet 2020, 17h	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai des Célestins	au droit du pont Bonaparte		
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h				

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6203	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Bellecour	sur 15 m au droit du n° 26 (sur emplacements taxis)	Le jeudi 9 juillet 2020, de 7h à 16h30
6204	Entreprise Dt Signs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade à l'aide d'une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Charité	côté pair, sur 20 m au droit du n° 80	Le jeudi 16 juillet 2020, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6205	Entreprise Asten	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Charlemagne	côté pair sur 30 m au droit du n° 28	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
				Rue Seguin	côté pair entre le n° 2 et 10	
6206	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Paul Bert	côté impair, sur 10 m au droit du n° 75	Le vendredi 17 juillet 2020, de 8h à 17h
				Rue Marignan	côté impair, sur 10 m au droit du n° 19	
6207	Entreprise Thomas Belmonte	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jean Larrivé	sur 15 m, au droit du n° 20	A partir du samedi 18 juillet 2020 jusqu'au mardi 18 août 2020
6208	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Sainte-Anne de Baraban	entre le n° 59 et la rue Frédéric Mistral	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au mardi 21 juillet 2020, de 7h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6209	Entreprise Creb Construction Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	sur 15 m en face du n° 11	A partir du samedi 18 juillet 2020 jusqu'au mardi 18 août 2020
6210	Madame Avellaneda Nelly	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair, sur 20 m au droit du n° 20	Les samedi 11 juillet 2020 et dimanche 12 juillet 2020, de 7h à 19h
6211	Entreprise Mgb	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur 20 m de part et d'autre de la rue Garibaldi	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite dans la voie bus	Rue Garibaldi	sens Nord / Sud entre la rue Servient et la rue de Bonnel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Bonnel	sur 20 m de part et d'autre de la rue Garibaldi	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6212	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Maréchal de Saxe	côté pair entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	A partir du jeudi 23 juillet 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020, de 7h à 17h
					côté impair entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au lundi 27 juillet 2020, de 7h à 17h
6213	Entreprise Délect Réseaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de détection sur voirie	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Avenue Berthelot	dans le carrefour avec la place Jean Macé	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mardi 21 juillet 2020, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Challemel Lacour	dans le carrefour avec le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Place Jean Jaurès	sur l'ensemble de la place	
				Rue Challemel Lacour	dans le carrefour avec le boulevard du Parc de l'Artillerie	
			Avenue Berthelot	dans le carrefour avec la place Jean Macé		
6214	Etablissement Stars Pizza	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Montesquieu	sur 6 m, au droit du n° 5	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
6215	Entreprise Colas	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des bus et des cycles sera interdite dans le couloir bus à contresens	Avenue Maréchal de Saxe	sens Nord / Sud entre le cours Lafayette et la rue de Bonnel	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020, de 7h30 à 16h30
			la circulation des cycles se fera dans la voie de circulation générale		dans les deux sens entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite d'une voie		entre la rue de Bonnel et le cours Lafayette	
			un autre couloir bus à contresens devra être matérialisé par l'entreprise en charge des travaux		sens Nord/Sud entre le cours Lafayette et la rue de Bonnel	
6216	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue automotrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue de la Claire	trottoir Est, au droit du n° 63	Le vendredi 10 juillet 2020, de 6h30 à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		au droit du n° 63	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 20 m au droit du n° 63	
6217	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Chevailer	côté impair, entre le n° 19 et n° 21	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6218	Entreprise Moulin Btp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Pierre Gilles de Gennes	sur le carrefour avec la rue Professeur Jean Bernard	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 25 septembre 2020
			la circulation des véhicules sera autorisée	Rue Professeur Jean Bernard	chaussée Sud, sens Est/Ouest, entre la rue Saint-Jean de Dieu et le boulevard Chambaud de la Bruyère	
			la circulation des véhicules sera interdite		chaussée Nord, sens Est/Ouest, entre la rue Saint-Jean de Dieu et le boulevard Chambaud de la Bruyère	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		chaussée Sud, sens Ouest/Est, entre le boulevard Chambaud de la Bruyère et la rue Saint-Jean de Dieu	
			le tourne à gauche et à droite seront interdits		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Saint-Jean de Dieu et le boulevard Chambaud de la Bruyère	
			Rue Pierre Gilles de Gennes Boulevard Chambaud la Bruyère	sur le carrefour avec la rue Professeur Jean Bernard		
6219	Entreprise F et L Events	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Duguesclin	sur 15 m au droit du n° 225	Le mardi 7 juillet 2020, de 7h à 17h
6220	Entreprise Mltm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de levage au moyen d'un véhicule muni d'une grue auxiliaire	la circulation des piétons sera gérée par du personnel de l'entreprise lors des opérations de levage	Rue du 24 Mars 1852	trottoir Ouest, sur 20 m au droit du n° 10	Le mercredi 15 juillet 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue du 24 Mars 1852	sur 20 m au droit du n° 10	Le mercredi 15 juillet 2020, de 9h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		côté pair, sur 20 m au droit du n° 10	Le mercredi 15 juillet 2020, de 8h à 17h
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant				
6221	Etablissement Philou	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Raspail	sur 4,50 m, au droit du n° 12	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020
6222	Etablissement des Bulles dans le plafond	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre la mise en place d'une terrasse	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	sur 6,60 m, au droit du n° 97	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au samedi 31 octobre 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6223	Entreprise Lyde Déconstruction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Verlet Hanus	côté pair, sur 10 m au droit du n° 28	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au mardi 28 juillet 2020
6224	Entreprise Poire	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Pierre Puget	sur 20 m au droit du n° 2	Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 19h
				Rue Docteur Salvat	côté pair, sur 20 m au droit du n° 12	
6225	Entreprise Leuci Recyclages	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Cyrano	côté pair, sur 10 m en face du n° 7	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au mercredi 22 juillet 2020
6226	Entreprise Deymonnaz Sébastien	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Laurencin	côté pair, sur 10 m au droit du n° 14	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au dimanche 19 juillet 2020
6227	Entreprise Cocoon Concept	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille	côté pair, sur 10 m au droit du n° 4	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au mercredi 5 août 2020
6228	Entreprise Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Bocage	côté impair, sur 6 m au droit du n° 13	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
6229	Ruiz By Rougeot	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Place Tolozan	sur trois emplacements en face du n° 19	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au lundi 10 août 2020
			l'accès et la circulation seront autorisés	Rue Désirée	pour accéder à la place Tolozan	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Tolozan	au droit du n° 19	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur trois emplacements situés en face du n° 19	
6230	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'aménagement paysagers	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Charles Porcher	entre la rue Falsan et la rue Pierre Termier	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au mardi 28 juillet 2020, de 8h à 16h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Falsan et la rue Pierre Termier	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6231	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le groupe scolaire JM Chavant	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Jean Marie Chavant	trottoir Est, entre le n° 7 et l'avenue Félix Faure	Le jeudi 16 juillet 2020, de 7h30 à 17h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Félix Faure	entre le n° 11 et la rue Jean Marie Chavant	
				Rue Jean Marie Chavant	côté impair, entre le n° 11 et la rue Jean Marie Chavant	
					côté impair, sur 15 m au droit du n° 7	
					trottoir Est, entre le n° 7 et l'avenue Félix Faure	
le stationnement pour une nacelle élévatrice de la Société Gantelet Galaberthier sera autorisé	Avenue Félix Faure	entre le n° 11 et la rue Jean Marie Chavant				
6232	Entreprise Lyon-Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux une opération de levage avec une grue automotrice de 60 T	la circulation des piétons sera interdite	Rue Commandant Faurax	sur le trottoir situé au droit du n° 4, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 9 juillet 2020, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre l'avenue de Grande Bretagne et la rue Vendôme, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 9 juillet 2020, de 8h à 18h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit des n° 1 à 6	Le jeudi 9 juillet 2020, de 7h à 19h
6233	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Colonel Cham-bonnet	entre la place Bellecour et la place Antonin Gourju	A partir du lundi 20 juillet 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, 17h
				Rue du Plat	entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Cham-bonnet	
				Place Antonin Gourju	entre la rue Colonel Cham-bonnet et le quai Tilsitt	
			entre la rue Colonel Cham-bonnet et le quai des Célestins			
la circulation des véhicules et des cycles sera interdite	Rue Colonel Cham-bonnet	entre la place Bellecour et la place Antonin Gourju				

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6233	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules et des cycles sera interdite	Rue du Plat	entre la rue Paul Lintier et la rue Colonel Cham-bonnet	A partir du lundi 20 juillet 2020, 7h30, jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, 17h
				Place Antonin Gourju	entre la rue Colonel Cham-bonnet et le quai Tilsitt	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai des Célestins	au droit du pont Bonaparte	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
	les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité «STOP» obligatoire	Rue du Plat	au débouché sur la rue Paul Lintier			
6234	Entreprise Eiffage Energie Télécom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur trappe télécom pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Clavière	entre la grande rue de Saint-Rambert et la rue Général Girodon	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au jeudi 23 juillet 2020, de 8h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Général Giro-don	sur le parking de l'Eglise, sur 10 m en face du n° 18 de la grande rue de Saint-Rambert	
			le stationnement pour des engins de chantier de la société Eiffage Energie Télécom sera autorisé	Rue Clavière	entre la grande rue de Saint-Rambert et la rue Général Girodon	
6235	Entreprise Mdtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkias	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
				Rue Garibaldi	sur 20 m de part et d'autre de la rue Paul Bert	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	sens Est-Ouest entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	
		entre le n° 102 et le n° 108				
6236	Entreprise Transma-nutec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en hauteur avec une nacelle élévatrice de personnes	la circulation des pié-tons sera interdite	Rue de Savy	sur le trottoir situé sous la nacelle entre la rue Pierre Poivre et la place Sathonay	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personnes sera autorisée		entre la rue Pierre Poivre et la place Sathonay	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6237	Entreprise Eiffage Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Dugas Montbel	entre le quai Perrache et la rue Delandine	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 9h à 16h
				Rue du Bélier		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Dugas Montbel	des deux côtés, sur 30 m à l'Ouest du quai Perrache	
				Rue du Bélier		
6238	Entreprise Mdt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de réparation en urgence d'un réseau d'assainissement	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Victor Lagrange	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
				Rue de Gerland	entre la rue Victor Lagrange et la rue Pierre Sémard	
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Nord/Sud, entre la rue Victor Lagrange et la rue Pierre Sémard	
				Rue Victor Lagrange	sens Ouest/Est, entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Gerland	entre la rue Victor Lagrange et la rue Pierre Sémard	
				Rue Victor Lagrange	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue de Gerland	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	des deux côtés de la chaussée, sur 20 m de part et d'autre du n° 2	
le tourne à gauche et le tourne à droite seront interdits	Avenue Jean Jaurès	sur le carrefour avec la rue Victor Lagrange				
6239	Entreprise Mts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pailleron	sur 15 m au droit du n° 4	Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h
6240	Entreprise Stracchi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules et des cycles sera interdite	Cours Charlemagne	sens Sud/Nord, entre la rue Paul Montrochet et le quai Barthélémy Arlès Dufour	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au jeudi 15 octobre 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Montrochet	entre la rue Smith et le Cours Charlemagne	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté Nord, entre la rue Smith et le Cours Charlemagne	
6241	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Franklin Roosevelt	sur 20 m au droit du n° 27	Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6242	Entreprise Somlec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux à l'aide d'une nacelle sur enseigne	la circulation des piétons sera interdite	Quai Rambaud	côté Saône, sur 30 m au droit du n° 56	Le lundi 13 juillet 2020, de 8h à 18h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10		sur 20 m, au droit du n° 56	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		côté Saône, sur 30 m au droit du n° 56	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6243	Entreprise Mddd	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Chariot d'Or	sur 15 m au droit du n° 22	Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h
6244	Entreprise Terideal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'une place PMR	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Avenue Berthelot	sur 15 m de part et d'autre du n° 251	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m de part et d'autre du n° 251	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020
6245	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue des Frères Lumière	côté impair, sur 6 m au droit du n° 124	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au lundi 10 août 2020
6246	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Président Edouard Herriot	côté pair, sur 10 m au droit du n° 106 (sur l'aire de livraisons)	Le lundi 13 juillet 2020, de 8h à 14h
6247	Entreprise Lyon Pro Finition	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Docteur Gailleton	sur 18 m au droit du n° 30	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au samedi 8 août 2020
6248	Entreprise Aximum	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement de la voirie	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre la rue Saint-Eusèbe et la rue Frédéric Mistral	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6249	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Turin	entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020
				Rue Alexander Fleming	entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue de Turin	entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier	
				Rue Alexander Fleming	entre la rue de Turin et l'allée Pierre de Coubertin	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue de Turin	des deux côtés de la chaussée, entre la rue Jonas Salk et l'avenue Tony Garnier		
6250	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Gare	entre la rue Laure Diébold et le n° 22	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au mercredi 22 juillet 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue Laure Diebold et le n° 22	
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sens Nord/Sud, entre le n° 22 et la rue Laure Diebold	
			l'itinéraire des véhicules 2 roues à contre-sens sera maintenu en permanence au droit des travaux			
6251	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Passage du Vercors	entre la rue du Vercors et le n° 7 à hauteur de la zone de retournement de l'institut de Biologie et Chimie des Protéines	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 28 août 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, entre la rue du Vercors et le n° 7 (à hauteur de la zone de retournement de l'institut de Biologie et Chimie des Protéines)	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6252	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de curage d'égouts	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Neyret	sur 15 m au droit du n° 10	Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 18h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6253	Entreprise Constructel Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de suppression de branchement de Gaz pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue de Gerland	entre le n° 65 et le n° 71	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		côté impair, entre le n° 65 et le n° 71	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020, de 8h à 17h
6254	Entreprise Hera	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Pierre Scize	côté pair, sur 15 m au droit du n° 28	Le mardi 21 juillet 2020, de 8h à 17h
6255	Entreprise Mercier Lavault	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage avec une grue mobile de 35 t	la circulation des piétons sera interdite	Rue Joseph Serlin	au droit du bâtiment de l'Opéra durant les phases d'opération de levage	Le vendredi 10 juillet 2020, de 9h à 16h
			la circulation des véhicules s'effectuera dans le sens Est/Ouest	Rue Pizay	partie comprise entre la rue du Gare et la rue de la République, durant la phase de fermeture à la circulation de la rue Joseph Serlin	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Gare Rue Joseph Serlin Quai Jean Moulin	partie comprise entre la rue Pizay et la rue Joseph Serlin partie comprise entre la rue de la République et le quai Jean Moulin	
6256	Entreprise Champagne Façades	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Impasse Berchet	côté pair, sur 5 m au droit du n° 10	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au samedi 8 août 2020
6257	Entreprise Guillet et Clavel	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des véhicules 2 roues sera maintenue au droit de la fouille	Rue de la Madeleine	sens Sud/Nord, entre la rue Domer et la rue du Repos	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue Domer et la rue du Repos	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre la rue Domer et la rue du Repos	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6258	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Lortet	sur 20 m à l'Est du boulevard Yves Farge	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au mercredi 26 août 2020
			la circulation des véhicules sera interdite sauf véhicules 2 roues non motorisés	Boulevard Yves Farge	sens Sud/Nord, entre la rue Lortet et la rue Blanche et Georges Caton	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Lortet	sur 20 m à l'Est du boulevard Yves Farge	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, sur 20 m à l'Est du boulevard Yves Farge	
			l'itinéraire des 2 roues sera maintenu et balisé au droit de la fouille	Boulevard Yves Farge	sens Sud/Nord, entre la rue Lortet et la rue Blanche et Georges Caton	
6259	Association Dem'ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marignan	sur 20 m au droit du n° 19	Le lundi 20 juillet 2020
				Rue Paul Bert	sur 20 m au droit du n° 75	
6260	Entreprise Razel Bec	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de tranchées	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Général Mouton Duvernet	entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020
				Avenue Félix Faure	entre la rue Maurice Flandin et la rue Général Mouton Duvernet	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Général Mouton Duvernet	sens Nord/Sud entre la rue Félix Faure et la rue Paul Bert	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		entre l'avenue Félix Faure et la rue Paul Bert	
				Avenue Félix Faure	côté Nord entre la rue Maurice Flandin et la rue Général Mouton Duvernet	
6261	Entreprise Maia-Sonnier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Kéolis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Cours Lafayette	entre le boulevard Marius Vivier Merle et l'avenue Thiers	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020, de 21h à 4h
6262	Métropole de Lyon - Direction de la voirie - Service Tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le déplacement d'une armoire électrique	la circulation des véhicules sera interdite	Boulevard Marius Vivier Merle	sous la trémie, au débouché du boulevard des Tchecoslovaques	A partir du mardi 21 juillet 2020, 21h, jusqu'au mercredi 22 juillet 2020, 6h
				Boulevard des Tchecoslovaques	trémie d'accès au tunnel depuis la grande rue de la Guillotière sens Sud/Nord	
					entre la rue Claude Veyron et le boulevard Vivier Merle sous la trémie Gambetta	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6263	Entreprise Atlantic Route	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte du Service Voirie de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue Viala	entre l'avenue Rockefeller et la rue Trarieux	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au samedi 18 juillet 2020, de 6h à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés entre l'avenue Rockefeller et la rue Trarieux	
6264	Entreprise Dir'eau	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de forages	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai Rambaud	sur la partie haute sur 40 m au Nord du cours Bayard au droit de la place Général Guy Delfosse	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 6h30 à 14h
6265	Entreprise Abi Travaux	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Henri Germain	côté impair, sur 10 m en face du n° 28	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au lundi 3 août 2020
6266	Entreprise Patru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'entretien d'immeuble à l'aide d'un camion muni d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules sera interdite	Rue du Bélier	entre la rue Delandine et le cours Verdun Perrache	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au samedi 16 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés, sur 20 m au droit du n° 9	
6267	Ville de Lyon - Police municipale	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de la captation du Conseil municipal	l'accès et le stationnement du véhicule immatriculé DH 351 GH seront autorisés	Place des Terreaux		Le samedi 4 juillet 2020, de 8h30 à 20h
			le stationnement des véhicules immatriculés EX 822 ZT, EG 815 SX, EZ 084 JC et FN 477 YA seront autorisés	Rue Joseph Serlin	côté Nord entre la place des Terreaux et la rue de la République	
6268	Association Illusion et Macadam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'animation culturelle BigTorrent	des installations seront autorisées	Cours Charlemagne	côté Ouest, sur les escaliers de la darse nautique entre le quai Antoine Riboud et le quai François Barthélémy Arlès Dufour	A partir du lundi 20 juillet 2020, 8h, jusqu'au lundi 3 août 2020, 21h
			l'accès et le stationnement d'un camion de 19T seront autorisés pendant les opérations de montage et de démontage	Quai François Barthélémy Arlès Dufour		Les lundi 20 juillet 2020 et lundi 3 août 2020, de 12h à 23h30
6269	Entreprise Affagom	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de tirage de fibre optique pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue du Bocage	entre le n° 2 et le n° 4	A partir du mardi 21 juillet 2020 jusqu'au mercredi 22 juillet 2020, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée, sur 15 m entre le n° 2 et le n° 4	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6270	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec un camion bras de grue	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Bayard	trottoir Nord au droit du quai Rambaud	Le vendredi 10 juillet 2020, de 8h à 17h
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6271	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec un camion bras de grue	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Cours Bayard	trottoir Nord au droit du quai Rambaud	Le vendredi 24 juillet 2020, de 8h à 17h
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
6272	Entreprise Soriev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Artaud	sur 6 m, au droit de l'immeuble situé au n° 14	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au mardi 28 juillet 2020
6273	Entreprise Ettp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GAZ pour le compte de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Mathieu Varille	au droit du n° 2	A partir du mardi 21 juillet 2020 jusqu'au lundi 27 juillet 2020, de 7h à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6274	Entreprise Tisseo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de fibre optique à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Littre	sur 15 m au droit du n° 17	Le jeudi 23 juillet 2020, de 11h à 15h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6275	Entreprise Deal Hydrolique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'étanchéité sur fontaine publique	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Place Ampère		A partir du jeudi 23 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
6276	Entreprise Jsf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne sous l'autorisation n° 3739	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pré Gaudry	côté impair, sur 18 m au droit du n° 61	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au dimanche 9 août 2020
6277	Entreprise Moretton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des piétons s'effectuera sur l'emplacement des places de stationnement libérées	Quai Claude Bernard	trottoir Est, sur 2 m au droit du n° 8	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au samedi 18 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, sur 6 m au droit du n° 8	
6278	Entreprise Garni	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une cabane de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gilbert Dru	côté impair, sur 10 m au droit du n° 3	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au jeudi 13 août 2020
6279	Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Jean Jaurès	côté impair, sur 20 m au droit du n° 131	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020
6280	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Arbre Sec	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	Le jeudi 9 juillet 2020, de 8h à 17h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 18	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6281	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Arbre Sec	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	Les jeudi 16 juillet 2020 et jeudi 23 juillet 2020, de 8h à 17h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 18	
6282	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Arbre Sec	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	Les jeudi 30 juillet 2020 et jeudi 6 août 2020, de 8h à 17h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 18	
6283	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Arbre Sec	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	Les jeudi 13 août 2020 et jeudi 20 août 2020, de 8h à 17h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 18	
6284	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue de l'Arbre Sec	entre la rue du Gare et le quai Jean Moulin	Le jeudi 27 août 2020, de 8h à 17h
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée située au droit du n° 18	
6285	Entreprise Certa Toiture	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bouteille	sur 15 m sur la zone de desserte située en face du n° 13	Les jeudi 9 juillet 2020 et vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h
6286	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	sur 15 m entre les n° 1 et 3	Les jeudi 9 juillet 2020 et vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h
6287	Entreprise Gherman	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Mail	sur 15 m entre les n° 41 et 43	Les jeudi 9 juillet 2020 et vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h
6288	Entreprise Bep	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Curie	sur 15 m au droit du n° 7	Les vendredi 10 juillet 2020 et samedi 11 juillet 2020, de 7h à 17h
6289	Association Dem'ai-loj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de La Gare	côté pair sur 10 au droit du n° 4	Le vendredi 10 juillet 2020, de 8h à 14h
6290	Entreprise Athanor	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Camille Roy	côté impair, sur 20 m au droit du n° 21	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020
6291	Entreprise Asf Toitures	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un dépôt de matériaux	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Rabelais	côté pair, sur 5 m au droit du n° 36	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au lundi 24 août 2020
6292	Entreprise Rabenda Eur1	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Vendôme	côté pair, sur 15 m au droit du n° 252	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6293	Entreprise Moulin Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un réseau de chauffage urbain	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Cham-baud de la Bruyère	chaussée Ouest entre le boulevard Jules Carteret et la rue Jean Bernard	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
			la circulation des véhicules sera autorisée et organisée par un balisage à double sens			
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le tourne à gauche sera interdit	Avenue Tony Garnier	chaussée Est, sens Sud/Nord entre la rue Jean Bernard et le boulevard Jules Carteret	
	chaussée Ouest entre le boulevard Jules Carteret et la rue Jean Bernard					
					sur le carrefour avec la rue Jean Bernard	
					sur le carrefour avec le boulevard Jules Carteret	
6294	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le lundi 13 juillet 2020, de 8h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		côté pair entre le n° 20 et la rue Romarin	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée entre le n° 20 et la rue Romarin	
6295	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le lundi 20 juillet 2020, de 8h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		côté pair entre le n° 20 et la rue Romarin	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée entre le n° 20 et la rue Romarin	
6296	Entreprise Couleurs Avenir	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel sera interdite	Rue Sainte Catherine	entre la rue Sainte Marie des Terreaux et la rue Romarin	Le lundi 27 juillet 2020, de 8h à 17h
			la circulation des piétons sera interdite		côté pair entre le n° 20 et la rue Romarin	
			la mise en place d'un périmètre de sécurité sera autorisée		sur la chaussée entre le n° 20 et la rue Romarin	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6297	Entreprise Tisséo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de manutention avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue des Angès	sur le trottoir situé au droit du n° 42, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le lundi 13 juillet 2020, de 8h à 12h
			la mise en place d'une nacelle élévatrice de personne sera autorisée		sur 15 m au droit du n° 42, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 42	
6298	Entreprise Sept Etanchéité	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de chantier + WC chimique	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Jasseron	côté impair, sur 5 m au droit du n° 15	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 14 août 2020
6299	Entreprise Sncpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Vendôme	des deux côtés de la chaussée, sur 20 mètres au droit de l'immeuble situé au n° 22	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au mardi 21 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6300	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Joliot Curie	entre l'impasse Secret et l'accès au n° 35, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite		entre l'impasse Secret et l'accès au n° 35, en dehors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020
			la circulation des véhicules sera interdite	Impasse Secret	lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020, de 8h à 17h
			la signalisation lumineuse tricolore sera au clignotant orange	Rue Joliot Curie	au droit du passage piéton situé au n° 29, pour permettre la bonne gestion d'un alternat provisoire	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		dans les deux sens de circulation, entre l'impasse Secret et le n° 5	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6301	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Vaubecour	entre la rue Bourgelat et la rue Jarente	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés entre la rue Bourgelat et la rue Jarente	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Carnot	côté Nord, des deux côtés de la chaussée entre la rue Henri IV et la rue Auguste Comte	
			les véhicules circulant dans le sens Nord/Sud devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Rue Vaubecour	au débouché sur la rue Bourgelat	
6302	Entreprises Coiro Tp / Rampa Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose de canalisations	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Smith	entre la rue Paul Montrouchet et la rue Casimir Périer	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au mardi 11 août 2020
			la circulation des véhicules sera interdite		sens Sud / Nord entre la rue Paul Montrouchet et la rue Casimir Périer	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés au droit du bâtiment de l'Hôtel de Région	
6303	Entreprise Ejl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de la chaussée pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Saint Bonaventure	entre la rue du Président Carnot et la rue Grôlée	A partir du jeudi 16 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite		des deux côtés entre la rue du Président Carnot et la rue Grôlée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	côté pair entre le quai Jules Courmont et la rue Charpentier	A partir du jeudi 16 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 7h30 à 17h
6304	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des piétons sera interdite	Rue Smith	trottoir pair, sur 15 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir		trottoir pair sur 10 m au droit de la rue Dugas Montbel	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		trottoir pair sur 10 m au droit du n° 12	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020, de 7h30 à 16h30
					côté pair, sur 30 m au droit du n° 12	
6305	Entreprise Bernon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Chemin de Choulans	sur 10 m dans la contre-allée située au droit du n° 154	A partir du mercredi 15 juillet 2020, 7h, jusqu'au jeudi 16 juillet 2020, 19h
			la mise en place d'une benne sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 20 m des deux côtés de la chaussée de la contre-allée située au droit du n° 154	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6306	Entreprise Roche	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Vitton	sur 15 m au droit du n° 98	Les mercredi 15 juillet 2020 et jeudi 16 juillet 2020, de 7h à 17h
6307	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau d'eau potable	la circulation dans les deux sens de circulation des véhicules motorisés, des cycles et des engins de déplacement personnel, sauf riverains et véhicules de sécurité sera interdite	Montée Saint Laurent	entre la rue des Trois Artichauts et la limite de commune avec Sainte Foy Les Lyon, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Les jeudi 16 juillet 2020 et vendredi 17 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m en face du n° 45	
6308	Entreprise Smmi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions avec une nacelle élévatrice de personne	la circulation des piétons sera interdite	Rue Carquillat	sur le trottoir situé entre la rue Marie Anne Leroudier et le n° 2, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	Les jeudi 16 juillet 2020 et vendredi 17 juillet 2020, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Marie Anne Leroudier	sur le trottoir situé au droit du n° 5, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
				Rue Carquillat	sur 30 m au droit du n° 5, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
					sur 20 m entre la rue Marie Anne Leroudier et le n° 2, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
					des deux côtés de la chaussée, sur 20 m entre la rue Marie Anne Leroudier et le n° 2	
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Marie Anne Leroudier	des deux côtés de la chaussée, sur 30 m au droit du n° 5				
6309	Entreprise Mtp Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue du Port du Temple	entre la place des Jacobins et le quai des Célestins	Les jeudi 16 juillet 2020 et vendredi 17 juillet 2020, de 7h30 à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair sur 10 m en face du n° 15	A partir du jeudi 16 juillet 2020 jusqu'au mardi 21 juillet 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6310	Entreprise Cholton	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'assainissement	la circulation des piétons sera maintenue en permanence au droit de la fouille	Route de Vienne	trottoir Est sur 20 m de part et d'autre du n° 63	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 9h à 16h30
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		sur 20 m de part et d'autre du n° 69	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h		des deux côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre du n° 69	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6311	Entreprise Ciceron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de 35 tonnes	la circulation des piétons sera interdite	Rue Raymond	au droit de la grue sur le trottoir pair situé entre la rue de Crimée et le boulevard de la Croix-Rousse, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 16 juillet 2020, de 7h à 13h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue de Crimée et le boulevard de la Croix-Rousse, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			la circulation des véhicules sera interdite		sur 30 m des 2 côtés de la chaussée au "Nord" de la rue de Crimée	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6312	Entreprise Médiaco	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de levage avec une grue automotrice de type MK 88	la circulation de tous les véhicules sera interrompue ponctuellement	Montée Saint Barthélémy	pour permettre le passage à contresens de circulation générale de la grue du demandeur	Le jeudi 16 juillet 2020, de 7h à 19h
			la circulation des véhicules de plus de 3,5 tonnes du demandeur sera autorisée			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		au droit des n° 9 à 13, pour accéder à l'esplanade du n° 11	
6313	Entreprise Mercier Manutention	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions à l'aide d'une grue auxiliaire	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Maréchal Foch	au droit du n° 4	Le vendredi 17 juillet 2020, de 8h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6314	Association Emmaüs	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de Trion	au droit du n° 69	Le vendredi 17 juillet 2020, de 7h à 13h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		sur 15 m au droit du n° 69	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6315	Entreprise Léon Grosse	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de coulage de béton	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de la Charité	sur 15 m au droit du n° 1	Le lundi 20 juillet 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur la chaussée			
			l'emplacement par les bus TCL devra être respecté et maintenue en permanence			
6316	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Louis Chapuy	des deux côtés de la chaussée entre la rue Marius Berliet et la rue Louis Jouvét	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au mercredi 22 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			la circulation des véhicules sera interdite			A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au mercredi 22 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6317	Entreprise Bazin Bâtiment	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Masson	sur 35 m, sur le trottoir Est, depuis la montée des Carmélites	A partir du mardi 21 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
			la circulation des véhicules sera interdite			
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur la chaussée	
			l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée	
			les véhicules lourds quittant l'emprise de chantier auront l'obligation de tourner à droite		au débouché sur la montée des Carmélites	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6318	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Valentin Couturier	entre les n° 9 et 11	A partir du mardi 21 juillet 2020 jusqu'au jeudi 30 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, sur 30 m entre les n° 9 et 11	
6319	Entreprise E2c Rénovation	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée	Rue d'Alsace Lorraine	sur 5 m au droit des n° 7/9	A partir du mercredi 22 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6320	Entreprise Chazal	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'espaces verts	la circulation des piétons sera interdite	Rue Philippe de Lassalle	sur le trottoir pair situé entre la rue d'Ypres et le chemin du Vallon, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du mercredi 22 juillet 2020 jusqu'au vendredi 31 juillet 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"		entre la rue d'Ypres et le chemin du Vallon, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté pair, entre la rue d'Ypres et le chemin du Vallon, trottoir compris	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6321	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé sur un carrefour	la circulation des riverains à double sens sera gérée par du personnel de l'entreprise Jean Lefebvre	Rue Victorien Sardou	au débouché sur la rue Domer	A partir du mercredi 22 juillet 2020 jusqu'au jeudi 23 juillet 2020, de 7h30 à 17h30
				Rue Claude Veyron	au débouché sur la ruelle du Grand Casernement	
				Rue Claude Veyron	au débouché sur le boulevard des Tchécoslovaques	
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Docteur Crestin	entre la rue Claude Veyron et la rue Victorien Sardou	
				Rue Claude Veyron	entre la rue Claude Veyron et la Grande Rue de la Guillotière	
				Rue Claude Veyron	entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue du Docteur Crestin	
				Rue Claude Veyron	entre la rue du Docteur Crestin et la Grande Rue de la Guillotière	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Victorien Sardou	entre la rue Domer et la rue Docteur Crestin	
				Rue Claude Veyron	entre le boulevard des Tchécoslovaques et la rue du Docteur Crestin	
				Rue Claude Veyron	entre la rue du Docteur Crestin et la grande Rue de la Guillotière	
				Rue Docteur Crestin	entre la rue Claude Veyron et la rue Victorien Sardou	
			la circulation générale des véhicules sera autorisée sur le site propre bus à contresens	Rue Docteur Crestin	entre la rue Claude Veyron et la Grande rue de la Guillotière	
Rue Victorien Sardou	entre la rue Domer et la rue Docteur Crestin					
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Boulevard des Tchécoslovaques	entre la rue Claude Veyron et la Rue de l'Épargne				
	Rue Claude Veyron	entre la rue Claude Veyron et la Rue de l'Épargne				
le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Claude Veyron	des deux côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Docteur Crestin	A partir du mercredi 22 juillet 2020 jusqu'au jeudi 23 juillet 2020			
	Rue Docteur Crestin	des deux côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre de la rue Claude Veyron				

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6322	Entreprise Jean Lefebvre	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'aménagement d'un plateau surélevé sur voirie	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Tristan Flora	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	A partir du jeudi 23 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 7h30 à 17h
			la circulation des véhicules sera interdite	Avenue Jean Jaurès	entre la rue Ravier et la rue des Balançoires	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Tristan Flora	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	A partir du jeudi 23 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020
				Avenue Jean Jaurès	des deux côtés de la chaussée entre la rue des Balançoires et la rue Ravier	
			une mise en place d'une déviation sera balisée par les rues Pré Gaudry, Etienne Jayet et la rue de Gerland	Rue Tristan Flora	entre la rue Ravier et la rue des Balançoires	A partir du jeudi 23 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 7h30 à 17h
				Rue Tristan Flora	entre l'avenue Jean Jaurès et la rue Michel Félizat	
6323	Entreprise Loxam Lev	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance sur une antenne relais à l'aide d'une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bossuet	sur 20 m à l'Ouest de la rue Vendôme	Le vendredi 24 juillet 2020, de 7h à 18h
				Rue Vendôme	entre le n° 108 et la rue Cuvier	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bossuet	des deux côtés, sur 20 m à l'Ouest de la rue Vendôme	
				Rue Vendôme	côté pair, entre le n° 108 et la rue Cuvier	
6324	Entreprise Etp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement de GRDF	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Bossuet	entre les n° 66 et n° 82	A partir du samedi 25 juillet 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée, entre les n° 66 et n° 82	
6325	Entreprise Patru	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer une opération de lavage avec un camion à grue auxiliaire	la circulation des piétons sera interdite	Rue Calas	sur le trottoir situé au droit du n° 20, lors des phases de présence et d'activité du camion	Le lundi 27 juillet 2020, de 8h à 16h
			la circulation des véhicules sera interdite			
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé		sur la chaussée située au droit du n° 20	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair		
6326	Entreprise Keolis Lyon	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance de lignes aériennes électrique	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type «KR11»	Cours Général Giraud	entre la place Rouville et la rue Duroc	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 23h à 4h30		
				Rue de l'Annonciade				
				Place Rouville	chaussée "Sud"			
					la circulation des véhicules sera interdite	Rue Rivet	entre la rue Prunelle et le cours Général Giraud, lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
					le demandeur devra respecter les dispositions relatives aux bruits notifiées dans l'arrêté préfectoral 2015-200 du 27 juillet 2015	Cours Général Giraud		A partir du lundi 6 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			Rue de l'Annonciade					
		les dispositions notifiées dans l'arrêté 2020 C 5533 sont annulées et remplacées comme suit	Place Rouville					
				Cours Général Giraud				
				Rue de l'Annonciade				
				Rue Rivet				
6327	Entreprise Somai	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un périmètre de sécurité	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Désirée	sur 20 m au droit du n° 2	Les lundi 27 juillet 2020 et mardi 28 juillet 2020, de 7h à 19h		
		l'accès, la circulation et le stationnement des véhicules du demandeur seront autorisés			pour accéder au n° 2			
6328	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Michel Perret	sur 15 m au Sud du n° 10	A partir du mardi 28 juillet 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020		
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée sur 15 m au droit du n° 10			
6329	Association Dem'ai-loj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Rue de Cuire	sur 15 m au droit du n° 28	Le mercredi 29 juillet 2020, de 7h à 18h		
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant						
6330	Entreprise Peix	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Savy	sur 15 m côté "Nord" entre la rue Pierre Poivre et la place Sathonay	Les lundi 10 août 2020 et mardi 11 août 2020, de 7h à 17h		

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6332	Métropole de Lyon et l'entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Ambroise Courtois	sur 30 m, en face de l'entrée charretière de l'Institut Lumière, les 3èmes vendredis de chaque mois	Les vendredi 18 septembre 2020 et vendredi 16 octobre 2020, de 13h à 21h
			l'installation d'une déchèterie mobile sera autorisée		les 3èmes vendredis de chaque mois	Les vendredi 20 novembre 2020 et vendredi 18 décembre 2020, de 13h à 21h
6333	Métropole de Lyon et l'entreprise Serned	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre l'installation d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Jacques Elmaleh	sur la travée de stationnement située sur la place, travée Est, tous le 1er mercredi du mois	Les mercredi 2 septembre 2020 et mercredi 7 octobre 2020, de 14h à 21h
						Les mercredi 4 novembre 2020 et mercredi 2 décembre 2020, de 14h à 21h
6334	Métropole de Lyon et l'entreprise Véolia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest, côté Est, les 2èmes vendredis de chaque mois	Les vendredi 11 septembre 2020 et vendredi 9 octobre 2020, de 13h à 21h
				Rue de la Martinière	sur l'intégralité des stationnements en épis situés au droit de la place Gabriel Rambaud, en face du bâtiment de la Halle de la Martinière, les 2èmes vendredis de chaque mois	
				Place Gabriel Rambaud	chaussée Ouest, côté Est, les 2èmes vendredis de chaque mois	Les vendredi 11 septembre 2020 et vendredi 11 décembre 2020, de 13h à 21h
Rue de la Martinière	sur l'intégralité des stationnements en épis situés au droit de la place Gabriel Rambaud, en face du bâtiment de la Halle de la Martinière, les 2èmes vendredis de chaque mois					

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6335	Métropole de Lyon et entreprise Véolia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Place Commandant Arnaud	côté Sud, du parking situé en face de la façade des n° 7 et 9, le 3ème mercredi de chaque mois	Les mercredi 16 septembre 2020 et mercredi 21 octobre 2020, de 13h à 21h
6336	Métropole de Lyon et l'entreprise Serned	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Renan	des deux côtés, partie comprise entre la rue Sébastien Gryphe et la place du Prado, les 4ème samedis du mois	Les samedi 26 septembre 2020 et samedi 24 octobre 2020, de 8h à 17h
						Les samedi 28 novembre 2020 et samedi 26 décembre 2020, de 8h à 17h
6337	Entreprise Srf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Président Carnot	côté impair sur 6 m au droit du n° 11	A partir du lundi 27 juillet 2020 jusqu'au dimanche 9 août 2020
6338	Entreprise Sogea	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Cuirassiers	sur 30 m au droit du n° 7	A partir du lundi 27 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
6339	Entreprise Gantelet Galaberthier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage des murs de la trémie Guillotière	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jules Courmont	au droit de la trémie Guillotière	A partir du samedi 1 août 2020 jusqu'au vendredi 21 août 2020, de 9h à 16h
				Quai Docteur Gailleton		
6340	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de création d'une station Izivia	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Marie-Madeleine Fourcade	au droit du n° 4	A partir du lundi 27 juillet 2020 jusqu'au vendredi 11 septembre 2020, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6341	Entreprise Jacquet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux en façade avec une nacelle	la circulation des piétons sera interdite	Rue Claudia	trottoir impair sur 20 m au droit du n° 23	Le mercredi 19 août 2020, de 7h à 16h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		sur 15 m au droit du n° 23	
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la place des Cordeliers et la rue Gentil	
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur chaussée		sur 15 m au droit du n° 23	
6342	Entreprise Roche et Cie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une base de vie	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jaboulay	côté pair sur 10 m au droit du n° 62	A partir du lundi 27 juillet 2020 jusqu'au jeudi 27 août 2020

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6343	Ville de Lyon - Direction des affaires culturelles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Griffon	côté impair, sur 20 mètres au droit du n° 11	Les vendredi 31 juillet 2020 et lundi 3 août 2020, de 7h à 19h
6344	Entreprise Mtp Sarl	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai Jules Courmont	voie d'accès à la rue de la Barre, sur 15 m au droit du pont de la Guillotière	A partir du lundi 10 août 2020 jusqu'au jeudi 20 août 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé sur trottoir			
			un cheminement d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
6345	Métropole de Lyon et l'entreprise Sermed	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une déchèterie mobile	l'installation d'une déchèterie mobile sera autorisée	Place Djebrail Bahadourian	partie Nord de la place, le long du groupe scolaire Painlevé, le 1er samedi de chaque mois	Les samedi 7 novembre 2020 et samedi 5 décembre 2020, de 8h à 17h
						Les samedi 5 septembre 2020 et samedi 3 octobre 2020, de 8h à 17h
6346	Association The Greener Good	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement de l'évènement The Greener Festival au château Montchat	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis	sur l'aire de livraison située au droit du n° 48	A partir du samedi 3 octobre 2020, 8h, jusqu'au dimanche 4 octobre 2020, 22h
6347	Association Salon lyonnais du Livre maçonnique	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'un salon au Palais Bondy	le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé	Quai Romain Rolland	25 places sur l'esplanade du Marché de la Création	A partir du samedi 17 octobre 2020, 8h, jusqu'au dimanche 18 octobre 2020, 0h
6348	Entreprise Reso2 Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau de chauffage urbain	la circulation des cycles sera interdite	Rue Tête d'Or	sur la bande cyclable sens "Nord-Sud" située entre la rue Vauban et la rue Louis Blanc	A partir du jeudi 9 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6349	Entreprise Renovlac	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	la circulation des véhicules sera interdite	Rue Monseigneur Lavarenne	lors de la phase de présence et d'activité de l'entreprise	Le jeudi 9 juillet 2020, de 8h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			sur la zone de desserte située au droit du n° 4
6350	Entreprise Pat-Bat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Quai Général Sarrail	sur 15 m au droit du n° 7	Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6351	Ville de Lyon - Direction des espaces verts	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'élagage	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10 en fonction des besoins du chantier	Montée de l'Observance	sur 20 m de part et d'autre du n° 40	A partir du jeudi 16 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 8h à 16h
				Rue Docteur Rafin	entre le n° 27 et la montée de l'Observance	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Montée de l'Observance	sur 20 m de part et d'autre du n° 40	A partir du jeudi 16 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Docteur Rafin	côté pair, entre le n° 27 et la montée de l'Observance	
6352	Entreprise Fluidi Chape	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - Direction de l'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Quai François Barthélemy Arlès Dufour		Les jeudi 30 juillet 2020 et vendredi 31 juillet 2020
			l'accès et le stationnement seront autorisés			
			un cheminement piéton de 1,40 m devra être maintenu en permanence			
6353	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Métropole de Lyon - service des feux tricolores	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Avenue Lacassagne	côté pair sur 20 m au droit du n° 106 bis	A partir du lundi 3 août 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020
6354	Entreprise Delecluz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Niepce	sur 4 m au Nord de la rue d'Ypres	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 4 m sur la chaussée située au Nord de la rue d'Ypres	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			au Nord de la rue d'Ypres jusqu'à l'escalier
6355	Entreprise Mdtpt	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de Dalkias	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Paul Bert	entre la rue André Philip et la rue Garibaldi	A partir du mercredi 8 juillet 2020 jusqu'au mercredi 15 juillet 2020
				Rue Garibaldi	sur 20 m de part et d'autre de la rue Paul Bert	
			la circulation des véhicules sera interdite	Rue Paul Bert	entre la rue Garibaldi et la rue du Lac	
					sens Est-Ouest entre la rue Garibaldi et la rue André Philip	
6356	Entreprise Snctp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement gaz	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bellecordière	côté pair, sur 15 m au droit du n° 12	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au samedi 25 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			un cheminement piéton d'une largeur minimum de 1,40 m devra être maintenu en permanence			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6357	Association Dem'Ailoj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Lalande	sur 15 m au droit du n° 7	Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 18h
6358	Monsieur Chtourou Noureddine	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la pose d'une benne	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Pailleron	sur 20 m au droit du n° 10	A partir du vendredi 10 juillet 2020, 7h, jusqu'au dimanche 12 juillet 2020, 19h
6359	Entreprise Lény	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'une opération de manutentions	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Louis Blanc	sur 20 m au droit du n° 74	Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h
6360	Entreprise Axis	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès chantier pour des véhicules poids lourd	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de la Gare	côté impair sur 15m au Sud en face du n° 22 (face au bâtiment LDLC)	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 30 octobre 2020
6361	Entreprise Alber-tazzi	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de l'entreprise Eau du Grand Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Place Charles Dufraine	entre la rue Gelas et la rue Pierre Bonnaud	A partir du vendredi 10 juillet 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020
				Rue Gelas	entre le boulevard Pinel et la place Charles Dufraine	
			la circulation des véhicules sera interdite à l'avancement du chantier par tronçons délimités par deux tronçons successifs	Place Charles Dufraine	entre la rue Gelas et la rue Pierre Bonnaud	
				Rue Gelas	entre le boulevard Pinel et la place Charles Dufraine	
		le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Place Charles Dufraine			
				Rue Gelas	entre le boulevard Pinel et la place Charles Dufraine	
6362	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	entre la rue Meynis et le n° 187	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			A partir du mardi 7 juillet 2020 jusqu'au mercredi 8 juillet 2020, de 9h à 16h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6363	Entreprise Blanc Gilbert	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules sera interdite	Rue des Capucins	sur le trottoir situé au droit du n° 4, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au lundi 31 août 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 4 m sur le trottoir situé au droit du n° 4	
6364	Entreprise Roger Martin	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des véhicules et des cycles sera interdite	Pont Bonaparte	dans les deux sens, entre le quai des Célestins et le quai Romain Rolland	A partir du mercredi 15 juillet 2020, 7h30, jusqu'au jeudi 30 juillet 2020, 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite à une voie	Quai des Célestins	au droit du pont Bonaparte	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
6365	Entreprise Eurovia	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection de chaussée	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de l'Arbre Sec	entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, le demandeur devra se coordonner avec les bus du Sytral	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée entre la rue de la République et la rue Président Edouard Herriot, sauf aux véhicules de Kéolis	
6366	Entreprise M-S-S	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de maintenance du réseau d'eau potable	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours d'Herbouville	côté façade, sur 20 m au droit du n° 9	Le mercredi 15 juillet 2020, de 7h à 17h
6367	Entreprise Tecmobat	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Place Tobie Robatel	sur 10 m au droit du n° 1, les cycles auront obligation de quitter la bande cyclable	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au jeudi 30 juillet 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 10 m sur la voie réservée aux bus située au droit du n° 1	
6369	Entreprise Sade	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de branchement d'eau	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Félix Faure	entre la rue Meynis et le n° 187	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 9h à 16h
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020
			le stationnement sera autorisé dans le couloir réservé aux autobus			A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 9h à 16h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6370	Entreprise 2Tcz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Terme	sur la zone de desserte située au droit du n° 4	Les mercredi 15 juillet 2020 et jeudi 16 juillet 2020, de 7h à 17h
6371	Entreprise Lyon Levage	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des piétons sera interdite	Rue de la Ruche	trottoir pair, sur 50 m au droit du n° 20	Les mercredi 15 juillet 2020 et jeudi 16 juillet 2020, de 9h à 17h
			la circulation des riverains s'effectuera à double sens		entre la rue Villebois Mareuil et la rue du Dauphiné	
			la circulation des véhicules sera interdite		côté pair, entre le n° 20 et la rue du Dauphiné	Les mercredi 15 juillet 2020 et jeudi 16 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		côté impair, entre le n° 11 et le n° 15	
			les véhicules circulant auront obligation de marquer l'arrêt de sécurité "STOP"	Rue Villebois Mareuil	au débouché sur la rue du Dauphiné	Les mercredi 15 juillet 2020 et jeudi 16 juillet 2020, de 9h à 17h
6372	Entreprise Vma Construction	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une ligne aérienne électrique	la circulation des piétons sera interdite	Rue Benoist Mary	sur le trottoir au droit de la zone de chantier située entre la rue des Anges et la rue de la Favorite	Les mercredi 15 juillet 2020 et jeudi 16 juillet 2020, de 7h à 17h
				Rue de la Favorite	sur le trottoir au droit de la zone de chantier située entre la place de Trion et la rue Benoist Mary	
			la circulation sera interrompue ponctuellement par période de courte durée	Rue Benoist Mary	entre la rue des Anges et la rue de la Favorite	
				Rue de la Favorite	entre la place de Trion et la rue Benoist Mary	
					sur 10 m au droit du n° 14	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Benoist Mary	entre la rue des Fossés de Trion et la rue de la Favorite des deux côtés de la chaussée sur 20 m au "Sud" de la rue des Fossés de Trion	
				Rue de la Favorite	sur 10 m au droit du n° 22	
6373	Entreprise Technivap	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de ventilation	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Rue Pizay	de part et d'autre du n° 8	Le mercredi 15 juillet 2020, de 14h à 20h
			la circulation des véhicules sera interdite		entre la rue de la République et la rue du Président Edouard Herriot	
6374	Entreprise Delecluz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Perrod	sur 25 m au droit du n° 13, zone de livraison comprise	Les lundi 20 juillet 2020 et lundi 27 juillet 2020, de 7h à 17h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6375	Entreprise Dvm	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Trion	sur 15 m au droit du n° 45, zone de desserte comprise	Les lundi 20 juillet 2020 et mardi 21 juillet 2020, de 7h à 17h
6376	Entreprise Em2C	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'un accès de chantier pour des véhicules poids lourd	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue de Gerland	côté impair sur 10m de part et d'autre en face du n° 140	A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au jeudi 31 décembre 2020
6377	Entreprise Deluermoz	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	la circulation des piétons sera interdite	Rue Romarin	sur le trottoir situé au droit du n° 27, les piétons auront l'obligation de circuler sur le trottoir opposé	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au jeudi 20 août 2020
			la mise en place d'une emprise de chantier sera autorisée		sur 8 m sur le trottoir situé au droit du n° 27	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Polycarpe	sur la zone de desserte située au droit des n° 14/16	Les lundi 20 juillet 2020 et mardi 21 juillet 2020, de 7h à 17h
6378	Ville de Lyon - Direction des affaires culturelles	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de maintenances	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue du Griffon	côté impair, sur 20 mètres au droit du n° 11	Les vendredi 17 juillet 2020 et vendredi 31 juillet 2020, de 7h à 19h
6379	Entreprise Tisséo Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de raccordement de fibre avec une nacelle	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue des Mobiles	sur 20m au droit du n° 6	Le lundi 27 juillet 2020
6380	Entreprise Mtp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur le réseau Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18	Rue Philippe de Lassalle	des deux côtés de la chaussée au droit du n° 80, lors des phases de présence et d'activité de l'entreprise	A partir du lundi 27 juillet 2020 jusqu'au vendredi 7 août 2020
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée au droit du n° 80	
6381	Métropole de Lyon - Service des tunnels	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la réparation d'une caméra	la circulation des véhicules sera interdite	Tunnel Routier rue Terme		Le vendredi 10 juillet 2020, de 7h30 à 13h
6382	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la Ville de Lyon, éclairage public	la circulation des piétons sera interdite	Place de la Reconnaissance	côté square, entre le cours Richard Vitton et la rue Charles Richard	A partir du jeudi 9 juillet 2020 jusqu'au vendredi 10 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6383	Entreprise Fourneyron Tp	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de trappes pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par du personnel équipé de piquets K10	Rue Pierre Delore	au droit du n° 74 et au n° 66	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 9h à 16h30
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m au droit du n° 74	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 8h30 à 16h30
6384	Entreprise Fourneyron	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de remplacement de trappes pour le compte d'Orange	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"	Rue Pierre Sémard	au droit du n° 10	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 17 juillet 2020, de 8h à 17h
			la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera réglée par des feux tricolores temporaires type "KR11"			
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant		des deux côtés de la chaussée sur 20 m de part et d'autre du n° 10	
6385	Entreprise Spie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur l'éclairage public pour le compte de la Ville de Lyon à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des véhicules s'effectuera alternativement sur une chaussée réduite et sera gérée par panneaux B15 et C18 à l'avancement du chantier et au droit des poteaux d'éclairage	Rue Philippe Fabia	entre la rue Stéphane Coignet et la ruelle professeur Beauvisage	A partir du lundi 13 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 7h30 à 17h
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h (à l'avancement du chantier et au droit des poteaux d'éclairage)			
			le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier		des deux côtés de la chaussée entre la rue Stéphane Coignet et la ruelle professeur Beauvisage	
6386	Association Dem'Ai-loj	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Saint Didier	côté pair sur 15m au droit du n° 6	Le vendredi 17 juillet 2020, de 8h à 14h
6387	Entreprise Ginger Group	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte de la SPL Part-Dieu	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Boulevard Marius Vivier Merle	sens Sud/Nord entre la rue Bonnel et la rue Servient	A partir du mardi 7 juillet 2020, 0h, jusqu'au mercredi 8 juillet 2020, 4h
6388	Entreprise Mercier	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de levage	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue de Bonnel	sur la contre-allée au droit du bâtiment Sytral	Le lundi 13 juillet 2020
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant			
6389	Entreprise Servimo	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de curage d'égout	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Jacqueline Auriol	côté pair au droit du n° 22	Le mercredi 22 juillet 2020, de 8h à 16h

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6390	Entreprise Serpollet	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux d'Enedis	la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier le stationnement sera interdit gênant, au fur et à mesure de l'avancement du chantier	Rue des Cuirassiers		A partir du mercredi 15 juillet 2020 jusqu'au mercredi 29 juillet 2020
6391	Entreprise Loxam	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux sur des antennes relais avec une nacelle	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Maurice Flandin	des deux côtés sur 30 m au Sud du cours Lafayette	Le jeudi 16 juillet 2020
6392	Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, en face des n° 4 à 8 sur aire de livraison	A partir du mercredi 2 septembre 2020 jusqu'au samedi 12 septembre 2020
6393	Ville de Lyon - Théâtre des Célestins	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Gaspard André	côté impair, en face des n° 4 à 8 sur aire de livraison	A partir du vendredi 18 septembre 2020 jusqu'au lundi 21 septembre 2020
6394	Entreprise Rmf	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réfection totale de la chaussée, pour le compte de la Métropole de Lyon	la circulation des riverains s'effectuera à double sens	Cours Docteur Long	entre le cours Richard Vitton et la rue de la Caille	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
				Cours Richard Vitton	entre la rue Saint-Charles et la rue Ferdinand Buisson	
				Boulevard Pinel	entre la route de Genas et la rue Ferdinand Buisson	
			Cours Docteur Long	entre le cours Richard Vitton et la rue de la Caille		
			Cours Richard Vitton	entre la rue Saint-Charles et la rue Ferdinand Buisson		
			Boulevard Pinel	entre la route de Genas et la rue Ferdinand Buisson		
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Cours Richard Vitton	des deux côtés entre la rue Saint-Charles et le boulevard Pinel	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020
				Boulevard Pinel	côté impair entre la route de Genas et le cours Richard Vitton	
			les véhicules circulant dans le sens inverse de la circulation initiale devront marquer l'arrêt de sécurité STOP obligatoire	Cours Richard Vitton	au débouché sur la rue Saint-Charles	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au vendredi 24 juillet 2020, de 7h30 à 16h30
Boulevard Pinel	au débouché sur la route de Genas					

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6395	Entreprise Aber Propreté	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue Félix Brun	trottoir Est au droit du n° 16	Le lundi 20 juillet 2020, de 6h à 16h
				Rue Crépet	trottoir Nord entre le boulevard Yves Farges et la rue Félix Brun	
			la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Rue Félix Brun	au droit du n° 16	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h	Rue Crépet	entre le boulevard Yves Farges et la rue Félix Brun	
				Rue Félix Brun	au droit du n° 16	
			le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Crépet	côté impair entre le boulevard Yves Farges et la rue Félix Brun	
	Rue Félix Brun	côté pair sur 40 m de part et d'autre du n° 16				
6396	Entreprise Coiro	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux pour le compte d'Enedis	la circulation des véhicules s'effectuera sur une chaussée réduite	Avenue Lacassagne	sur 40 m sens Ouest/Est au droit du 217 bis	A partir du lundi 20 juillet 2020 jusqu'au jeudi 6 août 2020, de 7h30 à 16h30
			le stationnement des véhicules du demandeur sera autorisé dans le bus contresens		sur 30 m au droit du n° 217 bis	
			un autre couloir BUS à contresens devra être matérialisé par l'entreprise chargée de l'exécution des travaux			
6397	Entreprise Renofors France	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer la mise en place d'une emprise de chantier	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue Bugeaud	sur 15 m au droit du n° 130	Les jeudi 9 juillet 2020 et vendredi 10 juillet 2020, de 7h à 17h
6398	Entreprise Eiffage Energie	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de réparation sur le réseau Télécom	la circulation des véhicules et des cycles sera interdite	Cours Lafayette	entre la rue de Créqui et la rue Duguesclin	A partir du lundi 27 juillet 2020 jusqu'au mercredi 5 août 2020, de 9h à 16h
6399	Entreprise Carrard Services	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre d'effectuer des travaux de nettoyage de vitrerie de l'école Signoret de la Ville de Lyon à l'aide d'une nacelle élévatrice	la circulation des piétons sera interdite sous le bras de levage	Rue des Alouettes	trottoir Sud entre le n° 5 et la rue Antoine Lumière	Les jeudi 23 juillet 2020 et vendredi 24 juillet 2020, de 7h à 16h
			la circulation des véhicules autorisés sur piste cyclable sera interdite (les usagers empruntant la piste cyclable circuleront à pied le long du chantier)		sens Ouest vers Est entre le n° 5 et la rue Antoine Lumière	
			la circulation des véhicules sera réduite au fur et à mesure de l'avancement du chantier		entre le n° 5 et la rue Antoine Lumière	
			la vitesse des véhicules sera limitée à 30km/h			
		le stationnement des véhicules sera interdit gênant			des deux côtés de la chaussée entre le n° 5 et la rue Antoine Lumière	

Numéro d'arrêté	Titre de l'arrêté	Objet de l'arrêté	Date de signature	Signataires	Date d'effet	Date en clair
6400	Madame Niermaréchel Claire-Lise	Considérant que pour assurer la sécurité des usagers, pour permettre le bon déroulement d'opérations de manutentions	le stationnement des véhicules sera interdit gênant	Rue d'Austerlitz	côté impair, sur 20 mètres au droit du n° 21	Le dimanche 19 juillet 2020, de 7h à 19h
				Rue Smith	côté pair, sur 20 mètres en face du n° 113, sur la zone de stationnement	

Registre de l'année 2020

L'original de chaque arrêté du Maire peut être consulté dans son intégralité au service Occupation Temporaire de l'espace public - 11 rue Pizay - 69001 Lyon - les jours ouvrables aux heures d'ouverture.

Délégation générale aux ressources humaines (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Statut	Date d'effet	Direction	Nature de l'acte
Abel	Pierre Olivier	Agent de maîtrise	Titulaire	31/01/2020	Regulation urbaine	Arrêté rectificatif
Blondin	Mayra	Adjoint administratif	Stagiaire	05/09/2019	Aménagement urbain	Arrêté rectificatif
Ghoul	Souhila	Adjoint administratif	Contractuelle	01/01/2020	Cimetières	Contrat à durée déterminée
Simond	Véronique	Adjoint administratif	Stagiaire	01/07/2020	Ecologie urbaine	Nomination stagiaire
Garcia Véro	Ann Thérèse	Adjoint technique	Titulaire	21/02/2020	Enfance	Recrutement par mutation
Maresciano	Jean	Chef de service de police municipale	Titulaire	29/06/2020	Police municipale	Recrutement par mutation
Konan-Sdb	Okou Léontine	Adjoint technique	Contractuel	01/04/2020	Enfance	Recrutement remplaçant
Konan-Sdb	Okou Léontine	Adjoint technique	Contractuel	01/06/2020	Enfance	Recrutement remplaçant
Ahamada	Taandhuma	Atsem principal 2ème classe	Contractuel	10/07/2020	Education	Recrutement remplaçant agent congé parental
Ait Mahdi	Chahira	Adjoint technique	Contractuel	24/06/2020	Education	Recrutement remplaçant
Deghoul	Dalila	Atsem principal de 2eme classe	Contractuel	24/06/2020	Education	Recrutement remplaçant
Barbot	Carolina	Atsem principal 2eme classe	Contractuel	11/05/2020	Education	Recrutement remplaçant
Grail	Alexandra	Adjoint technique	Titulaire	28/07/2020	Education	Réintégration
Siméoni	Ornella	Adjoint technique	Stagiaire	11/03/2020	Education	Arrêté rectificatif reprise des services antérieurs

Centre communal d'action sociale (Gestion administrative des personnels)

Nom	Prénoms	Grade	Date d'effet	Statut	Direction	Nature de l'acte
Manguelin	Sylvie	Puéricultrice de classe supérieure	01/03/2020	Titulaire	CCAS	Recrutement par mutation
Wonand	Attou Odette	Adjoint administratif	01/05/2020	Titulaire	CCAS	Recrutement par mutation

INFORMATIONS ET AVIS DIVERS

Déclarations préalables déposées à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 01 au 12 juin 2020

DP 069 383 20 00305 T01 déposée le 10 juin 2020 Transfert - Projet : Changement de destination d'un local commercial en habitation - Surface créée : 90 m² - Terrain : 13 rue du Docteur Bonhomme Lyon 3ème Superficie du terrain : 516 m² - Demandeur : Bonnet Edouard 13 Rue du Docteur Bonhomme 69003 Lyon

DP 069 388 20 00890 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Installation d'une clôture, installation d'un portillon - Terrain : 117 Rue Challemel Lacour Lyon 8ème Superficie du terrain : 12881 m² - Demandeur : Sytral 21 Boulevard Vivier Merle 69487 Lyon Cedex 03 - Mandataire : Mme Bouzerda Fouziya

DP 069 389 20 00891 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Abattage d'arbre - Terrain : 9 Rue de La Mignonne Lyon 9ème Superficie du terrain : 952 m² - Demandeur : M. Andreotti Hubert 9 Rue de La Mignonne 69009 Lyon

DP 069 386 20 00892 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 119 Rue Boileau Lyon 6ème Superficie du terrain : 1644 m² - Demandeur : Société Lyonnaise de peinture bâtimentindustrie 33 Rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Faty Luc

DP 069 383 20 00893 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Changement de destination d'un cabinet médical en logement - Surface créée : 75 m² - Terrain : 107 Cours Albert Thomas Lyon 3ème Superficie du terrain : 4699 m² - Demandeur : Rozes Arthur 127 rue d'Anvers 69003 Lyon

DP 069 382 20 00894 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 9 Place Antonin Poncet Lyon 2ème Superficie du terrain : 475 m² - Demandeur : Syndicat des Copropriétaires Oralie Régie de l'Opéra 50 54 Cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : Mme Chagnon Anne-Christine

DP 069 384 20 00895 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Modification de clôture - Terrain : 19 Montée Georges Kubler Lyon 4ème Superficie du terrain : 779 m² - Demandeur : Régie Carron 9 Rue Grenette 69289 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Carron Cecile

DP 069 384 20 00896 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 35-37-39 Rue Cuire Lyon 4ème Superficie du terrain : 1822 m² - Demandeur : Certa Toiture 409 Petit Chemin de Bordelan 69440 Villefranche sur Saône - Mandataire : Mme Gonin Laurianne

DP 069 382 20 00897 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 2 Rue d'Amboise Lyon 2ème Superficie du terrain : 255 m² - Demandeur : Entreprise Bouvard 49 Avenue Lefèvre 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Bouvard Eric

DP 069 385 20 00898 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 41 Quai Fulchiron Lyon 5ème Superficie du terrain : 3297 m² - Demandeur : Beaux Rivages 43 Route de Limonest 69370 Saint-Didier-Au-Mont-d'Or - Mandataire : M. Chambard Brice

DP 069 385 20 00899 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Changement de destination d'un local d'activité administrative en Micro-crèche - Surface créée : 123 m² - Terrain : 47 Rue des Farges Lyon 5ème Superficie du terrain : 399 m² - Demandeur : Nouvel'Ere 43 Rue de Trion 69005 Lyon - Mandataire : Mme Roux Leslie

DP 069 384 20 00900 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 Rue Barodet Lyon 4ème Superficie du terrain : 3993 m² - Demandeur : M. Kaluza Olivier 12 Rue Barodet 69004 Lyon

DP 069 386 20 00901 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de services. - Terrain : 60 Cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 365 m² - Demandeur : Sci Rana & Jad 34 Rue de la Ruche 69003 Lyon - Mandataire : Dbouk Rana, Jad

DP 069 386 20 00902 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 73 Rue de Seze Lyon 6ème Superficie du terrain : 137 m² - Demandeur : Mme Koyoumian Astrid 73 Rue de Seze 69006 Lyon

DP 069 383 20 00903 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Création d'une mezzanine - Terrain : 326 Rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : Saumet Timothée 326 Rue Paul Bert 69003 Lyon

DP 069 385 20 00904 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 41 Quai Fulchiron Lyon 5ème Superficie du terrain : 3297 m² - Demandeur : Elea Presqu'île 12 Rue de Boyer 69160 Tassin-La-Demi-Lune - Mandataire : M. Gambin Cyrille

DP 069 384 20 00905 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 114 Rue Hénon Lyon 4ème Superficie du terrain : 5469 m² - Demandeur : Gagneux Service Immobilier 36 Rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : Gagneux Joseph

DP 069 389 20 00906 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 33 Quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 6878 m² - Demandeur : Sci Arloing Muller 95 Rue du Moulin-Chazelles 39160 Les Trois Châteaux - Mandataire : M. Muller Yohan

DP 069 381 20 00907 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 12 Montée Saint Sébastien Lyon 1er Superficie du terrain : 166 m² - Demandeur : Lapalud Lydie 12 Montée Saint Sébastien 69001 Lyon

DP 069 386 20 00908 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 45 Rue Juliette Récamier Lyon 6ème Superficie du terrain : 197 m² - Demandeur : Mme Falière Cronenberger Jannic 133 Chemin des Albanières 01120 Montluel

DP 069 388 20 00909 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 45 Rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème Superficie du terrain : 495 m² - Demandeur : M. Chebil Majdi 45 Rue Victor et Roger Thomas 69008 Lyon

DP 069 387 20 00910 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 17 Rue Tourville Lyon 7ème Superficie du terrain : 302 m² - Demandeur : Sevrain Cécile 17 Rue Tourville 69007 Lyon

DP 069 382 20 00911 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 15 m² - Terrain : 63 Rue Victor Hugo Lyon 2ème Superficie du terrain : 490 m² - Demandeur : Sci Fantastic 936 Avenue Victor Hugo 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : M. Gabillon Nicolas

DP 069 382 20 00912 déposée le 02 juin 2020 - Projet : Réhabilitation - Terrain : 34-36 Rue Casimir Périer Lyon 2ème Superficie du terrain : 1870 m² - Demandeur : SPL Lyon Confluence 73 Rue Smith 69002 Lyon - Mandataire : M. Joutard Pierre

DP 069 387 20 00913 déposée le 03/06/2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 9 Route de Vienne Lyon 7ème Superficie du terrain : 2687 m² - Demandeur : Mme Fortier Elise 9 Route de Vienne 69007 Lyon

DP 069 389 20 00914 déposée le 03 juin 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 3 Rue Roger Salengro Lyon 9ème Superficie du terrain : 1492 m² - Demandeur : Plénétude 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Thin Axel

DP 069 386 20 00915 déposée le 03/06/2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 21 Rue Louis Blanc Lyon 6ème Superficie du terrain : 3004 m² - Demandeur : Plénétude 63 Avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Axel Thin

DP 069 381 20 00916 déposée le 03/06/2020 - Projet : Modification de façade. - Terrain : 6 Place Colbert Lyon 1er Superficie du terrain : 267 m² - Demandeur : Bourg Alexis 6 Place Colbert 69001 Lyon

DP 069 386 20 00917 déposée le 03/06/2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 49 Boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : Michud Roger 49 Boulevard des Belges 69006 Lyon

DP 069 389 20 00918 déposée le 03/06/2020 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 6 Rue de Bourgogne Lyon 9ème Superficie du terrain : 437 m² - Demandeur : Ares 2266 Avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : M. Castillo Alain

DP 069 385 20 00919 déposée le 03/06/2020 - Projet : Transformation d'une cave en - Surface de plancher - Terrain : 8 Rue Jean Louis Vincent Lyon 5ème Superficie du terrain : 329 m² - Demandeur : Renchy Jérémy 8 rue Jean Louis Vincent 69005 Lyon

DP 069 386 20 00920 déposée le 03/06/2020 - Projet : Ravalement de façade avec ITE - Terrain : 18 Rue de la Gaité Lyon 6ème Superficie du terrain : 2460 m² - Demandeur : Sdc Brotteaux An 2000 18 Rue de la Gaité 69006 Lyon - Mandataire : M. Pedrini Mathieu

DP 069 383 20 00921 déposée le 03/06/2020 - Projet : Modification de façades - Terrain : 6 Rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 614 m² - Demandeur : Secret 6 8 Place des Jacobins 69002 Lyon - Mandataire : M. El Blaze Kevin

DP 069 388 20 00922 déposée le 03/06/2020 - Projet : Réfection et modification de toiture - Terrain : 23 Rue Varichon Lyon 8ème Superficie du terrain : 608 m² - Demandeur : Mme Morand Martine 23 Rue Varichon 69008 Lyon

DP 069 386 20 00923 déposée le 03/06/2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 12 Rue Notre-Dame Lyon 6ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : Ville De Lyon - Direction Gestion Technique Bâtiments M. Le Maire Place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01

DP 069 381 20 00924 déposée le 03/06/2020 - Projet : Ravalement de façades, réfection de toitures - Terrain : 11 Place Croix-Paquet Lyon 1er Superficie du terrain : 1138 m² - Demandeur : Sci Croix Rousse 8 Quai Jean Moulin 69281 Lyon Cedex 01 - Mandataire : M. Oppermann Jean

DP 069 381 20 00925 déposée le 03/06/2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 29 Quai Saint Vincent Lyon 1er Superficie du terrain : 978 m² - Demandeur : Mme Giraud Christine 29 Quai Saint Vincent 69001 Lyon

DP 069 385 20 00926 déposée le 03/06/2020 - Projet : Installation d'une station de recharge de véhicules électriques - Terrain : Place de l'Abbé Larue Lyon 5ème Superficie du terrain : 10 m² - Demandeur : Izivia Fmet 1 8 Avenue de l'Arche 92400 Courbevoie - Mandataire : M. Plantet Grégory

DP 069 382 20 00927 déposée le 03/06/2020 - Projet : Installation d'une station de recharge de véhicules électriques - Terrain : 19 Cours Suchet Lyon 2ème Superficie du terrain : 619 m² - Demandeur : Izivia Fmet 1 8 Avenue de l'Arche 92400 Courbevoie - Mandataire : M. Plantet Grégory

DP 069 388 20 00928 déposée le 03/06/2020 - Projet : Installation d'une station de recharge pour véhicules électriques - Terrain : Promenade Léa et Napoléon Bullukian Lyon 8ème Superficie du terrain : 17 m² - Demandeur : Izivia Fmet 1 8 Avenue de l'Arche 92400 Courbevoie

DP 069 384 20 00929 déposée le 03/06/2020 - Projet : Installation d'une station de recharge pour véhicules électriques - Terrain : Face au 51 Quai Joseph Gillet Lyon 4ème Superficie du terrain : 850 m² - Demandeur : Izivia Fmet 1 8 Avenue de l'Arche 92400 Courbevoie - Mandataire : M. Plantet Grégory

DP 069 384 20 00930 déposée le 03/06/2020 - Projet : Installation d'une station de recharge pour véhicules électriques - Terrain : 16 bis Rue Dumont d'Urville Lyon 4ème Superficie du terrain : 1909 m² - Demandeur : Izivia Fmet 1 8 Avenue de l'Arche 92400 Courbevoie - Mandataire : M. Plantet Grégory

DP 069 382 20 00931 déposée le 03/06/2020 - Projet : Installation d'une station de recharge pour véhicules électriques - Terrain : Place Carnot Lyon 2ème Superficie du terrain : 60 m² - Demandeur : Izivia Fmet 1 8 Avenue de l'Arche 92400 Courbevoie - Mandataire : M. Plantet Grégory

DP 069 384 20 00932 déposée le 03/06/2020 - Projet : Installation d'une station de recharge pour véhicules électriques - Terrain : 133 Boulevard de la Croix-Rousse Lyon 4ème Superficie du terrain : 858 m² - Demandeur : Izivia Fmet 1 8 Avenue de l'Arche 92400 Courbevoie - Mandataire : M. Plantet Grégory

DP 069 385 20 00933 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 60 Rue de La Garenne Lyon 5ème Superficie du terrain : 2315 m² - Demandeur : M. Laurent Jean Paul 60 Rue de La Garenne 69005 Lyon

DP 069 389 20 00934 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 31 Quai Jayr Lyon 9ème Superficie du terrain : 262 m² - Demandeur : Mme Goron Sandra 24 Bis Route de Poleymieux 69270 Couzon-au-Mont-d'Or

DP 069 382 20 00935 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 17 Rue Gentil Lyon 2ème Superficie du terrain : 138 m² - Demandeur : Sas Piada 112 Cours Charlemagne 69002 Lyon - Mandataire : M. Plaza Arthur

DP 069 381 20 00936 déposée le 04 juin 2020 - Projet : réfection de devanture - Terrain : 38 Rue Sergent Blandan Lyon 1er Superficie du terrain : 507 m² - Demandeur : Qda 7 Quai de Serbie 69006 Lyon - Mandataire : M. Abou Guillaume

DP 069 383 20 00937 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 8 Cours La Fayette Lyon 3ème Superficie du terrain : 854 m² - Demandeur : Guillermond Indivision 19 Chemin de La Berne 69480 Pommiers - Mandataire : Mme Charmettant

DP 069 381 20 00938 déposée le 04 juin 2020 - Projet : modification de devanture - Terrain : 2 Rue de la République Lyon 1er Superficie du terrain : 505 m² - Demandeur : Prêt à Manger 106 Rue de Boetie 75000 Paris - Mandataire : Mme Rochard Camille

DP 069 386 20 00940 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 10 Av Maréchal de Saxe Lyon 6ème Superficie du terrain : 1022 m² - Demandeur : Easimmo 27 Avenue des Sources 69009 Lyon - Mandataire : M. Fabrice Perge

DP 069 382 20 00941 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Changement de destination d'un local de service public ou d'intérêt collectif en bureaux - Surface créée : 403 m² - Terrain : 23 Rue Montrochet Lyon 2ème Superficie du terrain : 744 m² - Demandeur : Keys Immobilier 30 Quai Claude Bernard 69007 Lyon - Mandataire : Mme Caudard Breille Anne

DP 069 383 20 00942 déposée le 04 juin 2020 - Projet : réfection de devanture - Terrain : 226 Avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 453 m² - Demandeur : Lyon Métropole Habitat 194 Rue Duguesclin 69003 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Prade Bertrand

DP 069 382 20 00943 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 10 Rue des Archers Lyon 2ème Superficie du terrain : 779 m² - Demandeur : M. Sauvigne Julien 5 Place des Célestins 69002 Lyon

DP 069 386 20 00944 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 71 Rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 502 m² - Demandeur : Régie Foncia Caverivière 2 Rue Masaryk 69009 Lyon - Mandataire : Mme Tuncu Cindy

DP 069 383 20 00945 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Modification de façade et changement de menuiseries - Terrain : 18 Rue Jules Michelet Lyon 3ème Superficie du terrain : 294 m² - Demandeur : M. Arnaud Eric 18 Rue Jules Michelet 69003 Lyon

DP 069 386 20 00946 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Réfection de façade - Terrain : 5 Cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 394 m² - Demandeur : Aux Merveilleux Lyon 32 Rue Grenette 69002 Lyon - Mandataire : Mme Monchy Odélie Véronique Muriel

DP 069 382 20 00947 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Modification de façade et création de - Surface de plancher - Surface créée : 5 m² - Terrain : 79 Cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 689 m² - Demandeur : M. Pacrot Fabien 79 Cours Charlemagne 69002 Lyon

DP 069 387 20 00948 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6-8 Place Depéret Lyon 7ème Superficie du terrain : 1064 m² - Demandeur : Hospices Civils De Lyon 3 Quai des Célestins 69229 Lyon Cedex 02 - Mandataire : Mme Geindre Catherine

DP 069 384 20 00949 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 8 Jeanne-Marie Celu Lyon 4ème Superficie du terrain : 476 m² - Demandeur : M. Vieillard Victor 8 Rue Jeanne-Marie Celu 69004 Lyon

DP 069 381 20 00950 déposée le 05 juin 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 4 Place Louis Chazette Lyon 1er Superficie du terrain : 1106 m² - Demandeur : Hamidou Yannis 1 Rue du Moulin Perrault 42100 Saint Etienne

DP 069 383 20 00952 déposée le 05 juin 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle, réfection et modification de toiture, modification de façade, changement de menuiseries - Surface créée : 21 m² - Terrain : 19 Impasse Pommier Lyon 3ème Superficie du terrain : 372 m² - Demandeur : M. Romezy Vincent 19 Impasse Pommier 69003 Lyon

DP 069 386 20 00953 déposée le 05 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 142 Rue Sully Lyon 6ème Superficie du terrain : 2559 m² - Demandeur : Association Paroissiale Saint Joseph 17 Rue Godefroy 69006 Lyon - Mandataire : M. Lenoir Jérôme

DP 069 383 20 00954 déposée le 05 juin 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 33 Rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 227 m² - Demandeur : M. Valtier Thomas 529 Chemin de Montfloran 38460 Vénérieu

DP 069 387 20 00955 déposée le 05 juin 2020 - Projet : Construction d'une terrasse, installation d'une clôture, modification de façade. - Terrain : 1 Rue du Professeur Charles Appleton Lyon 7ème Superficie du terrain : 845 m² - Demandeur : Institut D'études Politiques De Lyon 14 Avenue Berthelot 69007 Lyon - Mandataire : M. Payre Renaud

DP 069 381 20 00956 déposée le 05 juin 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 8 Rue Tavernier Lyon 1er Superficie du terrain : 304 m² - Demandeur : Sci Jime 46 Quai Saint Vincent 69001 Lyon - Mandataire : Mme Amsallem Isabelle

DP 069 386 20 00957 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 12 Rue Molière Lyon 6ème Superficie du terrain : 586 m² - Demandeur : Sfr 452 Cours du 3ème Millénaire 69800 Saint-Priest - Mandataire : M. Deroche Antoine

DP 069 389 20 00959 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Installation d'un portail et d'un portillon. - Terrain : 9 Rue des Villas Lyon 9ème Superficie

du terrain : 1098 m² - Demandeur : M. Santucci Thomas 9 Rue des Villas 69009 Lyon

DP 069 385 20 00960 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 15 Rue Saint Irénée Lyon 5ème Superficie du terrain : 341 m² - Demandeur : Sarl Alloin Concept Bâtiment 51 Route de Lyon 69330 Jons - Mandataire : M. Alloin Jean-Emmanuel

DP 069 385 20 00961 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Coupe et abattage d'arbres - Terrain : 10 Avenue de Ménival Lyon 5ème Superficie du terrain : 69405 m² - Demandeur : Mouton et Cie 5 Rue Commandant Dubois 69003 Lyon

DP 069 388 20 00962 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Division Parcelle - Terrain : 60 Avenue Rockefeller Lyon 8ème Superficie du terrain : 6816 m² - Demandeur : Société d'équipement du Rhône et de Lyon 4 Boulevard Eugène Deruelle 69398 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Rambaud Philippe

DP 069 386 20 00963 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 3 Place René Derouille Lyon 6ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : Picq 8 Rue Mimi Pinson 69100 Villeurbanne - Mandataire : M. Picq Christophe

DP 069 386 20 00964 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 88 Cours Vitton Lyon 6ème Superficie du terrain : 201 m² - Demandeur : La Finition du Bâtiment 10 Chemin de Saint Gobain 69190 Saint Fons - Mandataire : M. Guvercin Mustafa

DP 069 381 20 00965 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Modification de façade, changement de menuiseries - Terrain : 26 Rue Jean Baptiste Say Lyon 1er Superficie du terrain : 269 m² - Demandeur : Le Montana 26 Rue Jean Baptiste Say 69001 Lyon - Mandataire : M. Di Litta Thierry

DP 069 388 20 00966 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Changement de menuiseries, modification de clôture, ravalement de façade - Terrain : 8 bis Rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : M. Geloan Alain 8 Bis Rue des Lilas 69008 Lyon

DP 069 384 20 00967 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 4 Rue du Mail Lyon 4ème Superficie du terrain : 530 m² - Demandeur : Parbest 4 Rue du Mail 69004 Lyon - Mandataire : M. Bonnin David

DP 069 388 20 00968 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 25 Rue Jean Perreal Lyon 8ème Superficie du terrain : 176 m² - Demandeur : Meric Sas 80 Avenue du 8 Mai 1945 69120 Vaulx-en-Velin - Mandataire : M. Méric Mikayil

DP 069 388 20 00969 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 19 Rue Maryse Bastié Lyon 8ème Superficie du terrain : 887 m² - Demandeur : Mme Brussoz Sylvie 19 Rue Maryse Bastié 69008 Lyon

DP 069 384 20 00970 déposée le 08 juin 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 34/36/38 Rue d'Yprès Lyon 4ème Superficie du terrain : 5069 m² - Demandeur : Immobilière Rhône-Alpes 9 Rue Anna Marly 69367 Lyon Cedex 07 - Mandataire : M. Paris Jean-Michel

DP 069 388 20 00971 déposée le 09 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 56 Rue Villon Lyon 8ème Superficie du terrain : 1528 m² - Demandeur : M. Schmitz Clément 56 Rue Villon 69008 Lyon

DP 069 384 20 00972 déposée le 09 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 Rue Pailleron Lyon 4ème Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : Sas Alain Le Ny 3 Chemin de Bois Longe 69574 Dardilly Cedex - Mandataire : M. Le Ny Arnaud

DP 069 383 20 00973 déposée le 09 juin 2020 - Projet : Changement de destination d'un logement en bureaux - Surface créée : 67 m² - Terrain : 196 Avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 341 m² - Demandeur : M. Dury Laurent 4 Rue de l'Orangerie 69300 Caluire-et-Cuire

DP 069 383 20 00974 déposée le 09 juin 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 232 Avenue Félix Faure Lyon 3ème Superficie du terrain : 418 m² - Demandeur : Soriev 10 Rue Emile Zora 69192 Saint Fons - Mandataire : M. Guillot Stéphane

DP 069 385 20 00975 déposée le 09 juin 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 16 Rue Benoist Mary Lyon 5ème Superficie du terrain : 159 m² - Demandeur : Régie du Lyonnais 15 Rue Félix Jacquier 69006 Lyon

DP 069 386 20 00976 déposée le 09 juin 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 123 bis Rue de Sèze Lyon 6ème Superficie du Terrain : 245 m² - Demandeur : Robert 123 Bis Rue de Sèze 69006 Lyon - Mandataire : M. Perrier Stéphane

DP 069 383 20 00977 déposée le 09 juin 2020 - Projet : Changement de destination d'un logement en cabinet médical - Terrain : 6 Rue des Cadets de la France libre Lyon 3ème Superficie du terrain : 915 m² - Demandeur : Mme Magnard Fanny 455 Chemin de l'Echo 69270 Fontaines-Saint-Martin

DP 069 384 20 00978 déposée le 09 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 22 Rue Dumenge Lyon 4ème Superficie du terrain : 61 m² - Demandeur : A.n. Toiture Bardage 76 Route de Fleurieux 69380 Chatillon - Mandataire : M. Alias Franck

DP 069 388 20 00979 déposée le 09 juin 2020 - Projet : Construction d'une extension - Surface créée : 19 m² - Terrain : 41 Rue Antoine Lumière Lyon 8ème Superficie du terrain : 64673 m² - Demandeur : Lycée La Martinière Monplaisir 41 Rue Antoine Lumière 69372 Lyon Cedex 08 - Mandataire : M. Bigi Bruno

DP 069 389 20 00980 déposée le 09/06/2020 - Projet : Changement de destination d'une activité de service en logement - Surface créée : 35 m² - Terrain : 1 Quai Arloing Lyon 9ème Superficie du terrain : 370 m² - Demandeur : Mme Rat Virginie 700 Route de Pérourges 01800 Saint-Jean-de-Niost

DP 069 389 20 00981 déposée le 09/06/2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 58 Grande Rue de Saint Rambert Lyon 9ème Superficie du terrain : 2394 m² - Demandeur : M. Buisson Georges François 58 Grande Rue de Saint Rambert 69009 Lyon

DP 069 381 20 00982 déposée le 09/06/2020 - Projet : Réfection de devanture, réaménagement intérieur d'un local commercial - Terrain : 10 Rue Joseph Serlin Lyon 1er Superficie du terrain : 293 m² - Demandeur : IP2 20 Chemin de Fontville 69130 Ecully - Mandataire : M. Gontier William

DP 069 387 20 00983 déposée le 09/06/2020 - Projet : Réfection de devanture, réaménagement intérieur - Terrain : 68 Rue de Gerland Lyon 7ème Superficie du terrain : 752 m² - Demandeur : Abl 4 Chemin des Tuileries 69570 Dardilly - Mandataire : M. Bartolozzi Alexandre

DP 069 381 20 00984 déposée le 09/06/2020 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 38 Rue Pierre Dupont Lyon 1er Superficie du terrain : 13405 m² - Demandeur : Sup Alta Sacré Coeur des Chartreux 38 Rue Pierre Dupont 69001 Lyon - Mandataire : M. Vanot Alexis

DP 069 383 20 00985 déposée le 09/06/2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 169 - 171 Rue Vendôme Lyon 3ème Superficie du terrain : 1226 m² - Demandeur : Bir-Hakeim Distribution 169 171 Rue Vendôme 69003 Lyon - Mandataire : M. Peloux Franck

DP 069 383 20 00986 déposée le 09/06/2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 39 Rue Léon Jouhaux Lyon 3ème Superficie du terrain : 1173 m² - Demandeur : M. Borgèse Vincenzo 39 Rue Léon Jouhaux 69003 Lyon

DP 069 385 20 00987 déposée le 10 juin 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 70 Rue de Champvert Lyon 5ème Superficie du terrain : 15937 m² - Demandeur : Sacvl 36 Quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Bergereau Thierry

DP 069 384 20 00988 déposée le 10 juin 2020 - Projet : Modification et ravalement de façade - Terrain : 15 Rue Louis Thevenet Lyon 4ème Superficie du terrain : 847 m² - Demandeur : Ville de Lyon - Direction Gestion Technique Bâtiments M. Le Maire 1 Place de la Comédie 69205 Lyon Cedex 01

DP 069 383 20 00989 déposée le 04 juin 2020 - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 11 Avenue des Acacias Lyon 3ème Superficie du terrain : 288 m² - Demandeur : M. Couilloud Baptiste 11 Avenue des Acacias 69003 Lyon

DP 069 388 20 00990 déposée le 10 juin 2020 - Projet : Création d'une - Surface de plancher, réfection de toiture, changement de menuiseries - Surface créée : 25 m² - Terrain : 48 Rue Jean Sarrazin Lyon 8ème Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : Mme Macabeo Véronique 48 Rue Jean Sarrazin 69008 Lyon

DP 069 387 20 00991 déposée le 10 juin 2020 - Projet : Création de - Surface de plancher - Surface créée : 60 m² - Terrain : 10 Rue des Verriers Lyon 7ème Superficie du terrain : 418 m² - Demandeur : Arelev 10 Rue des Verriers 69007 Lyon - Mandataire : M. Revol Nicolas

DP 069 387 20 00992 déposée le 10 juin 2020 - Projet : Changement de destination de bureaux en logements - Surface créée : 53 m² - Terrain : 46 Rue de la Madeleine Lyon 7ème Superficie du terrain : 2075 m² - Demandeur : Fmi 19 Rue Vauban 69006 Lyon - Mandataire : M. Manseur Farhat

DP 069 381 20 00993 déposée le 10 juin 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 7 Place Colbert Lyon 1er Superficie du terrain : 301 m² - Demandeur : L'âne sans queue 7 Montée Bonafous 69004 Lyon - Mandataire : M. Arnaud Colin

DP 069 388 20 00994 déposée le 10 juin 2020 - Projet : Modification de façade, création d'un escalier de secours - Terrain : 70-72 Rue Bataille Lyon 8ème Superficie du terrain : 10374 m² - Demandeur : Orange Direction de l'immobilier Sud 13 Quai Gailleton 69002 Lyon - Mandataire : M. Trouve Michel

DP 069 383 20 00995 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 134 Rue du Dauphiné Lyon 3ème Superficie du

terrain : 1455 m² - Demandeur : M. Buffet Thierry 134 Rue du Dauphiné 69003 Lyon

DP 069 384 20 00996 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Création d'une véranda 2.78 m² - Surface créée : 3 m² - Terrain : 52 Bis Quai Joseph Gillet Lyon 4ème Superficie du terrain : 2086 m² - Demandeur : M. Menard Cédric 52 bis Quai Joseph Gillet 69004 Lyon

DP 069 389 20 00997 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 54 Rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème Superficie du terrain : 469 m² - Demandeur : Henrion Claude 54 Rue des Docteurs Cordier 69009 Lyon

DP 069 389 20 00998 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 Place de Paris Lyon 9ème Superficie du terrain : 279 m² - Demandeur : Banque Rhône Alpes 235 Cours Lafayette 69000 Lyon - Mandataire : M. Bajot José

DP 069 386 20 00999 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 54 Cours Franklin Roosevelt Lyon 6ème Superficie du terrain : 856 m² - Demandeur : Régie de l'Opéra 50 54 Cours Lafayette 69421 Lyon Cedex 03

DP 069 389 20 01000 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Changement de destination de bureaux en local de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 857 m² - Terrain : 31 Rue du Souvenir Lyon 9ème Superficie du terrain : 1746 m² - Demandeur : Amos Lille 56 Rue Bonte Pollet 59000 Lille - Mandataire : M. Touati Patrick

DP 069 383 20 01001 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 18 Boulevard Pinel Lyon 3ème Superficie du terrain : 532 m² - Demandeur : M. Rachidi Jad 18 Boulevard Pinel 69003 Lyon

DP 069 389 20 01002 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 Rue de L'Oiselière Lyon 9ème Superficie du terrain : 593 m² - Demandeur : Mme Rat Virginie 700 Route de Perouges 01800 Saint-Jean-de-Niost

DP 069 381 20 01003 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 Petite Rue des Feuillants Lyon 1er Superficie du terrain : 332 m² - Demandeur : La Cantina Mexicana 5 Petite Rue des Feuillants 69001 Lyon - Mandataire : M. Simon Bastien

DP 069 387 20 01005 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 32 Rue Pierre Semard Lyon 7ème Superficie du terrain : 194 m² - Demandeur : Jean Rivière 5 Allée des Erables 69200 Vénissieux - Mandataire : M. Rivière Patrice

DP 069 388 20 01006 déposée le 11 juin 2020 - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 400 m² - Terrain : 31 Rue des Tuilleries Lyon 8ème Superficie du terrain : 2014 m² - Demandeur : Ecole Declic 24 Avenue des Frères Lumière 69008 Lyon - Mandataire : M. Barone Jean-Armand

DP 069 386 20 01007 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 37 Rue Vendôme Lyon 6ème Superficie du terrain : 2226 m² - Demandeur : Nehome Promotion 12 Rue du Commandant Faurax 69006 Lyon - Mandataire : M. Briant Roch Robin

DP 069 389 20 01008 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 29 Avenue Sidoine Apollinaire Lyon 9ème Superficie du terrain : 174 m² - Demandeur : M. Demarquet Filipo 29 Avenue Sidoine Apollinaire 69009 Lyon

DP 069 384 20 01009 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Installation de deux antennes relais de téléphonie mobile - Terrain : 31 Rue d'Ivry Lyon 4ème Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : Cellnex 1 Avenue de la Cristallerie 92310 Sèvres - Mandataire : Mme Guinet Sylvie

DP 069 389 20 01010 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 331 Rue du Doyen Georges Chapas Lyon 9ème Superficie du terrain : 3862 m² - Demandeur : ARES 2266 Avenue de l'Europe 69140 Rillieux la Pape - Mandataire : M. Dalmasso Irène

DP 069 382 20 01011 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de services - Surface créée : 160 m² - Terrain : 8 Rue Marc Antoine Petit Lyon 2ème Superficie du terrain : 50 m² - Demandeur : Micau 136 Chemin de Montray 69110 Sainte Foy les Lyon - Mandataire : Mme Auge Agnes

DP 069 388 20 01012 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 113 Avenue des Frères Lumières Lyon 8ème Superficie du terrain : 656 m² - Demandeur : Quadral Immo 17 Quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Mandataire : Mme Jandard Isabelle

DP 069 382 20 01013 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 112 Cours Charlemagne Lyon 2ème Superficie du terrain : 3472 m² - Demandeur : Les Burgers de Papa Charpenne 13 Avenue Victor Hugo 69160 Tassin la-Demi-Lune - Mandataire : M. HeckeR Yves

DP 069 383 20 01014 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Surface créée : 3 m² - Terrain : 11 Rue Trarieux Lyon 3ème Superficie du terrain : 4065 m² - Demandeur : M. Bokseveld Marcel 12 Chemin de La Feyta 38150 Anjou

DP 069 388 20 01015 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Modification de clôture, installation de portail - Terrain : 41 Avenue de Pressensé Lyon 8ème Superficie du terrain : 518 m² - Demandeur : Sci Rhône 22 24 Rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : M. Barry Romain

DP 069 389 20 01016 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Modification de toiture - Terrain : 41 Quai Pierre Scize Lyon 9ème Superficie du terrain : 158 m² - Demandeur : Vacheron Gaëtan 41 Quai Pierre Scize 69009 Lyon

DP 069 384 20 01017 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Modification de façade - Terrain : 6 Avenue Cabias Lyon 4ème Superficie du terrain : 250 m² - Demandeur : M. Panisset Thibaut 6 Avenue Cabias 69004 Lyon

DP 069 388 20 01018 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Changement de destination de bureaux en local de service public ou d'intérêt collectif - Terrain : 37 Rue Saint Romain Lyon 8ème Superficie du terrain : 5353 m² - Demandeur : Esc Dijon-Bourgogne 29 Rue Sambin 21000 Dijon - Mandataire : M. Bourcieu Stephan

DP 069 383 20 01019 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Remise en peinture devanture - Terrain : 56 Route de Genas Lyon 3ème Superficie du terrain : 247 m² - Demandeur : Mme Mecheri Amel 16 Rue Georges Claude 69680 Chassieu

DP 069 388 20 01020 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 21 Rue Général Gouraud Lyon 8ème Superficie du terrain : 368 m² - Demandeur : Blanc Gilbert 12 Rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Mandataire : Blanc Franck

DP 069 387 20 01021 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 62 Rue de Marseille Lyon 7ème Superficie du terrain : 1074 m² - Demandeur : Blanc Gilbert 12 Rue Basse-Combalot 69007 Lyon - Mandataire : Blanc Franck

DP 069 388 20 01022 déposée le 12 juin 2020 - Projet : Changement de destination d'un logement en commerce - Surface créée : 48 m² - Terrain : 104 Route de Vienne Lyon 8ème Superficie du terrain : 1324 m² - Demandeur : Grand Lyon Habitat 2 Place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Godet Daniel

Permis de construire déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 01 au 12 juin 2020

PC 069 388 14 00040 M01 déposé le 08 juin 2020 Modificatif - Projet : Rénovation d'une maison individuelle, aménagement de combles, modification de toiture, de façade et installation d'une clôture - Surface créée : 87 m² - Terrain : 14 rue Claude Violet Lyon 8ème Superficie du terrain : 344 m² - Demandeur : M. Boulanger/Coutant Yves/Marie 14 rue Claude Violet 69008 Lyon - Auteur : M. BROUX Mickaël 193 cours Emile Zola 69100 Villeurbanne

PC 069 387 17 00141 M03 déposé le 10 juin 2020 Modificatif - Projet : Construction de deux bâtiments de bureaux, d'artisanat et d'activités de services avec création de 76 aires de stationnement - Surface créée : 5756 m² - Terrain : 31-33 rue Paul Duviol Lyon 7ème Superficie du terrain : 7686 m² - Demandeur : Sccv Lyon Duviol 1 123 rue du Château 92100 Boulogne Billancourt - Mandataire : Mme Leroux-Bastone Bénédicte - Auteur : Babylone Avenue Agroup 20 A boulevard Eugène Deruelle 69432 Lyon Cedex 03

PC 069 384 17 00156 M01 déposé le 10 juin 2020 Modificatif - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 126 m² - Terrain : 13 rue du Bois de la Caille Lyon 4ème Superficie du terrain : 1771 m² - Demandeur : M. Roche Olivier 52 rue Philippe de Lassalle 69004 Lyon

PC 069 383 18 00102 T02 déposé le 03 juin 2020 Transfert - Projet : Création de 12 logements par réaménagement d'une maison individuelle. - Surface créée : 21 m² - Terrain : 17 rue Claudius Pionchon Lyon 3ème Superficie du terrain : 590 m² - Demandeur : Immoly 118 Chemin de Platelloue 74380 Cranves Sales - Mandataire : M. Flatin Vincent - Auteur : Fumat Architecte 70 b rue Bossuet 69006 Lyon

PC 069 387 18 00195 M01 déposé le 04 juin 2020 Modificatif - Projet : Construction d'une station service - Surface créée : 4 m² - Terrain : 76 avenue Tony Garnier Lyon 7ème Superficie du terrain : 9305 m² - Demandeur : Cn'air rue André Bonin 69316 Lyon Cedex 04 - Mandataire : M.

Français Julien - Auteur : Trollat Et Graber Architectes 13 rue Creuzet 69007 Lyon

PC 069 389 18 00231 M01 déposé le 11 juin 2020 Modificatif - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements, installation d'ascenseurs extérieurs - Surface créée : 626 m² - Terrain : 241-249 avenue du Plateau Lyon 9ème Superficie du terrain : 7928 m² - Demandeur : Sacvl 36 quai Fulchiron 69245 Lyon Cedex 05 - Mandataire : M. Lamouline Eric - Auteur : Htvs Architecture 2 rue de la Gare 69009 Lyon

PC 069 385 19 00083 M01 déposé le 08 juin 2020 Modificatif - Projet : Surélévation d'un immeuble de logements - Surface créée : 25 m² - Terrain : 9 montée des Carmes Déchaussés Lyon 5ème Superficie du terrain : 252 m² - Demandeur : Mme Sire Diane 9 montée des Carmes Déchaussés 69005 Lyon - Auteur : RI&A 3 rue Amédée Bonnet 69006 Lyon

PC 069 384 19 00118 M01 déposé le 04 juin 2020 Modificatif - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 62 m² - Terrain : 5 rue Bely Lyon 4ème Superficie du terrain : 478 m² - Demandeur : M. Billamboz Sylvain 3 rue Hector Berlioz 69410 Chamapagne-au-Mont-d'Or - Auteur : M. Efoe Arnaud 22 rue du Bon Pasteur 69001 Lyon

PC 069 388 20 00139 déposé le 02 juin 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 22 m² - Terrain : 5 Rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 900 m² - Demandeur : Mme Treppoz Alicia 24 Rue Felix Faure 69007 Lyon - Auteur : Wallerand Benjamin 34 Rue Pierre Dupont 69001 Lyon

PC 069 384 20 00140 déposé le 02 juin 2020 - Projet : Démolition de deux logements, puis construction d'un immeuble de 15 logements et 1 commerce - Surface créée : 1122 m² - Terrain : 3 Rue Gigodot Lyon 4ème Superficie du terrain : 316 m² - Demandeur : Sccv 3 Rue Gigodot 45 Quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Mandataire : M. Deglise Serge - Auteur : Nef Architecture 19 Rue de Créqui 69006 Lyon

PC 069 385 20 00141 déposé le 05 juin 2020 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de 5 logements en un logement, modification de façade, installation d'une clôture, ravalement de façades, réfection de toiture, changement de menuiseries. - Surface créée : 116 m² - Terrain : 31 Rue Roger Radisson Lyon 5ème Superficie du terrain : 876 m² - Demandeur : Société Basilique 131 Impasse de Combes Liegues 69400 Porte des Pierres Dorées - Mandataire : Mme Fremi Géraldine - Auteur : Pleiade Architecture 7 Rue Louis Aulagne 69600 Oullins

PC 069 383 20 00142 déposé le 05 juin 2020 - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en logement et modification de toiture - Surface créée : 46 m² - Terrain : 71 Rue Jeanne d'Arc Lyon 3ème Superficie du terrain : 488 m² - Demandeur : Mme Grande Sophie 69 Rue Jeanne d'Arc 69003 Lyon - Auteur : Atelier D'architecture "La Coudee" 32 Boulevard de Strasbourg 75010 Paris

PC 069 382 20 00143 déposé le 05 juin 2020 - Projet : Changement de destination de bureaux en logement, changement de menuiseries, modification de façade - Surface créée : 54 m² - Terrain : 11 Rue Dubois Lyon 2ème Superficie du terrain : 286 m² - Demandeur : Sci Chrisman 71 Rue Tronchet 69006 Lyon - Mandataire : Mme Pouligny Josette - Auteur : Coudert Bernard 19 Cours Lafayette 69006 Lyon

PC 069 383 20 00144 déposé le 05 juin 2020 - Projet : Modification de toiture, extension d'un logement par aménagement de combles - Terrain : 20 ter Rue Guilloud Lyon 3ème Superficie du terrain : 526 m² - Demandeur : Mme Lauraire Gwladys 20 Ter Rue Guilloud 69003 Lyon - Auteur : Mraih Merckel Julie 26 Rue du 4 Août 1789 69100 Villeurbanne

PC 069 389 20 00145 déposé le 05 juin 2020 - Projet : Construction d'un immeuble de 2 logements et 4 places de stationnements - Surface créée : 153 m² - Terrain : 113 Chemin des Charbottes Lyon 9ème Superficie du terrain : 429 m² - Demandeur : S2P Concept Architecte 55 Chemin de la Bruyère 69760 Limonest - Mandataire : Seriziat Jean-Charles - Auteur : Seriziat Jean Charles 565 Chemin de la Bruyère 69760 Limonest

PC 069 387 20 00146 déposé le 08 juin 2020 - Projet : Mise aux normes de sécurité - Terrain : 8 Avenue Tony Garnier Lyon 7ème Superficie du terrain : 449 m² - Demandeur : Credit Agricole Immobilier 12 Place des Etats-Unis 92120 Montrouge

PC 069 389 20 00147 déposé le 08 juin 2020 - Projet : Extension d'une maison individuelle - Surface créée : 34 m² - Terrain : 23 Allée des Cavatines Lyon 9ème Superficie du terrain : 6362 m² - Demandeur : M. Lacroix Thierry 23 Allée des Cavatines 69009 Lyon - Auteur : Ac Architecture Ingenierie Sas Christophe 8 Rue Pauline Jaricot 69005 Lyon

PC 069 387 20 00148 déposé le 08 juin 2020 - Projet : Construction d'un bâtiment industriel et de bureaux - Surface créée : 486 m² - Terrain : 8 Rue Chalonsur Saône Lyon 7ème Superficie du terrain : 22321 m² - Demandeur : Pradier 6 Rue Victor Hugo 84007 Avignon Cedex 01 - Mandataire : M. Pradier Roland - Auteur : Fusio Route de Charly 69390 Vernaison

PC 069 389 20 00149 déposé le 09/06/2020 - Projet : Construction de 4 bâtiments de 29 logements, création de 31 places de stationnement - Surface créée : 2172 m² - Terrain : Rue des Docks / Rue de La Martinique Lyon 9ème Superficie du terrain : 1277 m² - Demandeur : Sscv Docks 38 68 Cours Layette 69003 Lyon - Mandataire : M. Guillaud Jérôme - Auteur : Rue Royale Architectes Avenue Leclerc 69007 Lyon

PC 069 383 20 00150 déposé le 09/06/2020 - Projet : Construction d'un transformateur électrique avec 2 places de stationnement - Surface créée : 477 m² - Terrain : 22 Rue des Rancy Lyon 3ème Superficie du terrain : 5652 m² - Demandeur : Enedis-Direction Regionale Sillon Rhodanien 7 Boulevard Pacatianus 38200 Vienne - Mandataire : M. Brun Xavier - Auteur : Tranchant Didier 9 Rue du 11 novembre 38200 Vienne

PC 069 384 20 00151 déposé le 10 juin 2020 - Projet : Construction d'une véranda, changement et modification de menuiseries, ravalement de façade - Surface créée : 4 m² - Terrain : 6 Rue de la Corniche Lyon 4ème Superficie du terrain : 470 m² - Demandeur : Ara Immobilier 14 Rue Rabelais 69003 Lyon - Mandataire : M. Lassalvy Bertrand - Auteur : Aydostian Linda 2 Rue de la Thibaudière 69007 Lyon

PC 069 387 20 00152 déposé le 11 juin 2020 - Projet : Création d'une mezzanine - Surface créée : 63 m² - Terrain : 203 Avenue Berthelot Lyon 7ème Superficie du terrain : 1686 m² - Demandeur : Madison Location 29 Rue Marc Antoine Petit 69002 Lyon - Mandataire : Mme Irimia Dorina - Auteur : Ressay Thibault 36 Rue Victorien Sardou 69007 Lyon

PC 069 385 20 00153 déposé le 11 juin 2020 - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 Place de La Baleine Lyon 5ème Superficie du terrain : 120 m² - Demandeur : Oralia - Régie de l'Opéra 50 54 Cours Lafayette 69003 Lyon - Mandataire : Mme Chagnon Anne-Christine - Auteur : Jal Billet Ludovic 228 Avenue Felix Faure 69003 Lyon

PC 069 383 20 00154 déposé le 11 juin 2020 - Projet : Modification de façade, réfection de devanture - Terrain : 23 Quai Victor Augagneur Lyon 3ème Superficie du terrain : 303 m² - Demandeur : Sas Café du Rhône 23 Quai Victor Augagneur 69003 Lyon - Mandataire : M. Gueyle Audrik

PC 069 388 20 00155 déposé le 11 juin 2020 - Projet : Construction d'un immeuble de 14 logements et création de 13 places de stationnement - Surface créée : 996 m² - Terrain : 184 Avenue Général Frère Lyon 8ème Superficie du terrain : 645 m² - Demandeur : Lyon Frere 2 bis Chemin du Coulouvrier 69410 Champagne-Au-Mont-D Or - Mandataire : M. Coudray Cyril - Auteur : Agréga Architectes Gabriel GREISS 13 Rue Général de Miribel 69007 Lyon

PC 069 388 20 00156 déposé le 11 juin 2020 - Projet : Agrandissement d'une sous station de chauffage - Surface créée : 844 m² - Terrain : 105 Rue Professeur Beauvisage Lyon 8ème Superficie du terrain : 3470 m² - Demandeur : Elm 184 Cours La Fayette 69441 Lyon Cedex 03 - Mandataire : M. Campbell-Robertson Gérald - Auteur : SOHO 30 Quai Perrache 69002 Lyon

PC 069 381 20 00157 déposé le 12 juin 2020 - Projet : Réaménagement d'un local commercial, modification de façade - Surface créée : 70 m² - Terrain : 6 Rue du Président Edouard Herriot Lyon 1er Superficie du terrain : 7659 m² - Demandeur : Bagel Debois 39 Rue Danton 69800 Saint-Priest - Mandataire : M. Boughelilba Rabah - Auteur : Jacquemin Camille 5 Rue de la Martinière 69001 Lyon

PC 069 382 20 00158 déposé le 12 juin 2020 - Projet : Démolition d'une mezzanine - Surface créée : 213 m² - Terrain : 48 50 Rue de la République Lyon 2ème Superficie du terrain : 1257 m² - Demandeur : Sci Lyon 1 91 93 Boulevard Pasteur 75015 Paris - Mandataire : Mme Toulot Florence - Auteur : Chaput Sébastien 21 Rue Chaponnay 69003 Lyon

Permis de démolir déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué pendant la période du 01 au 12 juin 2020

PD 069 388 20 00019 déposé le 08 juin 2020 - Projet : Démolition partielle - Terrain : 8 bis Rue des Lilas Lyon 8ème Superficie du terrain : 236 m² - Demandeur : M. Geloan Alain 8 Bis Rue des Lilas 69008 Lyon

PD 069 388 20 00020 déposé le 09/06/2020 - Projet : Démolition d'un abri vélos - Terrain : 75 Boulevard Jean XXIII Lyon 8ème Superficie du terrain : 27406 m² - Demandeur : Fondation Ecole La Mache 75 Boulevard Jean XXIII 69008 Lyon - Mandataire : M. Landrot Louis

Changements d'usage déposés à la Ville de Lyon - Direction de l'Aménagement Urbain - Service Urbanisme Appliqué - pendant la période du 01 au 12 juin 2020

US 069 382 20 00158 déposé le 02 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 70 m² en bureaux d'activité de services et de production vidéo - Terrain : 44 rue Denuzière Lyon 2ème Superficie du terrain : 2467 m² - Demandeur : Sarl Yopbox Productions 44 rue Denuzière 69002 Lyon - Mandataire : M. Giraud Julien - Auteur : Régie Carron 9 rue Grenette 69002 Lyon

US 069 389 20 00159 déposé le 03/06/2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue de l'Oiselière Lyon 9ème Superficie du terrain : 593 m² - Demandeur : Mme Rat Virginie 700 route de Pérourges 01800 Saint Jean de Niost - Auteur : Espace Immobilier Lyonnais 103 avenue Maréchal de Saxe 69003 Lyon

US 069 387 20 00160 déposé le 03 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 338 rue André Philip Lyon 7ème Superficie du terrain : 292 m² - Demandeur : M. Signoret Ghislain 732 route de Malan 74250 Fillinges - Auteur : Oralia Rosier Modica 6 rue Juliette Récamier 69006 Lyon

US 069 382 20 00161 déposé le 02 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 80,12 m² en cabinet paramédical multidisciplinaire - Terrain : 8 rue Marc Antoine Petit Lyon 2ème Superficie du terrain : 261 m² - Demandeur : Sci Micau 136 chemin de Montray 69110 Sainte-Foy-les-Lyon - Mandataire : Mme Auge Agnès - Auteur : Régie Galyo Sa 4 rue de la Charité 69002 Lyon

US 069 383 20 00162 déposé le 03/06/2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 20,33 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 336 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 339 m² - Demandeur : M. et Mme Robilliard et Lamy Tristan et Laura 24 rue Saint Jean 69005 Lyon - Auteur : Régie Vincent Targe 50 rue de Marseille 69367 Lyon Cedex 07

US 069 383 20 00163 déposé le 04 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 35 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 210 rue André Philip Lyon 3ème Superficie du terrain : 3762 m² - Demandeur : M. Benaim Gilles 16 avenue Félix Faure 69007 Lyon - Auteur : Oralia Pitance 11 /12 place Jules Ferry 69006 Lyon

US 069 387 20 00164 déposé le 07 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 48,55 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 318 rue Garibaldi Lyon 7ème Superficie du terrain : 252 m² - Demandeur : M. Fort Jean-Baptiste 155 bis grande rue Saint Clair 69300 Caluire-et-Cuire - Auteur : Régie Gallichet-Lemaitre 56 cours Gambetta 69007 Lyon

US 069 386 20 00165 déposé le 08 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 35,90 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 27 rue Ney Lyon 6ème Superficie du terrain : 268 m² - Demandeur : Mme Proust Anais 27 rue Ney 69006 Lyon - Auteur : Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon

US 069 384 20 00166 déposé le 08 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 18 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 41 rue Eugène Pons Lyon 4ème Superficie du terrain : 165 m² - Demandeur : Mme Ait Mouloud Anissa 148 rue Pasteur 73000 Chambéry - Auteur : Slici 51 rue de Sèze 69006 Lyon

US 069 389 20 00167 déposé le 09/06/2020 - Projet : changement d'usage d'une maison individuelle de 115 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 92 montée des Balmes Lyon 9ème Superficie du terrain : 1039 m² - Demandeur : M. Martin André 92 bis montée des Balmes 69009 Lyon

US 069 383 20 00168 déposé le 11 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 31,93 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 114 rue Mazenod Lyon 3ème Superficie du terrain : 3411 m² - Demandeur : Mme Tatieu-Billere Malini 25 rue Mazenod 69003 Lyon - Auteur : Billon-Bouvet-Bonnamour 119 Avenue Maréchal de Saxe 69427 Lyon Cedex 03

US 069 383 20 00169 Déposé Le 12 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 69,88 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 318 rue Paul Bert Lyon 3ème Superficie du terrain : 322 m² - Demandeur : Sci Montabert 84 rue des Bons Raisins 92500 Rueil Malmaison - Mandataire : M. Paillot de Montabert Antoine - Auteur : Ginet Immobilier 79 rue Anatole France 69100 Villeurbanne

US 069 386 20 00170 déposé le 12 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 43 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 10 rue Docteur Mouisset Lyon 6ème Superficie du terrain : 827 m² - Demandeur : Mme Lacroix Solveig 21 quai Saint Vincent 69001 Lyon - Auteur : Oralia Régie de l'Opéra 50 /54 cours La Fayette 69003 Lyon

US 069 386 20 00174 déposé le 12 juin 2020 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 144,05 m² en cabinet médical - Terrain : 14 bis boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 682 m² - Demandeur : Mme Serot Jeanne-Marie 7 rue Victor Fort 69004 Lyon - Auteur : Oralia Rosier Modica 16 rue du Lieutenant Colonel Prévost 69006 Lyon

US 069 386 20 00175 déposé le 12 juin 2020 - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 144,05 m² en cabinet médical - Terrain : 14 bis boulevard des Belges Lyon 6ème Superficie du terrain : 682 m² - Demandeur : Mme Rabah épouse Kedous Yasmine 21 rue Louis Blanc 69006 Lyon - Auteur : Oralia Rosier Modica 16 rue du Lieutenant Colonel Prévost 69006 Lyon

US 069 383 20 00176 déposé le 11 juin 2020 - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 40 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 rue Jean-Marc Bernard Lyon 3ème Superficie du terrain : 725 m² - Demandeur : Mme Petre Mélanie 1 bis rue Neuve 69630 Chaponost - Auteur : Multirégie 31 avenue Maréchal de Saxe 69006 Lyon

Ville de Lyon Déclarations préalables délivrées pendant la période du 01 au 12 juin 2020

DP 069 382 19 02362 Décision du 11 juin 2020 à Régie Mouton 5 rue Commandant Dubois 69421 Lyon Cedex 03 - Projet : Ravalement des façades - Terrain : 3 rue Victor Hugo Lyon 2ème

DP 069 386 19 02396 Décision du 02 juin 2020 à Entreprise Thabuis 21 rue de l'Industrie 69530 Brignais - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 117 rue de Sèze Lyon 6ème

DP 069 385 19 02608 Décision du 02 juin 2020 à M. Urvoy Antoine 19 t rue de Tourvielle 69005 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 19t rue de Tourvielle Lyon 5ème

DP 069 382 19 02617 Décision du 11 juin 2020 à Casa Nobile 3 place de l'Hôpital 69002 Lyon - Projet : Réfection d'une devanture - Terrain : 20 rue Grolée Lyon 2ème

DP 069 385 19 02641 Décision du 11 juin 2020 à Régie Carron 9 rue Grenette 69289 Lyon Cedex 02 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 86 rue Saint Georges Lyon 5ème

DP 069 381 19 02644 Décision du 11 juin 2020 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 VENISSIEUX - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 rue Sergent Blandan Lyon 1er

DP 069 389 19 02654 Décision du 02 juin 2020 à Slpib 83 rue Paul Teste 69120 Vaulx-en-Velin - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 36 rue des Docks Lyon 9ème

DP 069 384 19 02658 Décision du 02 juin 2020 à Cabinet Dps 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 21 rue Justin Godart Lyon 4ème

DP 069 385 19 02663 Décision du 02 juin 2020 à Régie Pozetto 106 Boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 72 -74 rue du Fort Saint Irénée Lyon 5ème

DP 069 383 20 00013 Décision du 11 juin 2020 à Régie Bellecour 29 rue Gasparin 69002 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue de la Victoire Lyon 3ème

DP 069 383 20 00024 Décision du 11 juin 2020 à SCI 112 Rue Moncey 119 avenue de Saxe 69427 Lyon Cedex 03 - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 112 rue Moncey Lyon 3ème

DP 069 385 20 00053 Décision du 12 juin 2020 à Mme Du Sordet Violaine 10 rue de Champvert 69005 Lyon - Projet : Changement de menui-

series - Terrain : 10 rue de Champvert Lyon 5ème

DP 069 385 20 00058 Décision du 02/06/2020 à Regie Pozetto 106 boulevard des Belges 69006 Lyon - Projet : Réfection d'une cage d'escaliers - Terrain : 112 quai Pierre Scize Lyon 5ème

DP 069 383 20 00086 Décision du 11 juin 2020 à Wisdom 115 allée de la Reine 38570 Tencin - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 23 quai Victor Augagneur Lyon 3ème

DP 069 389 20 00111 Décision du 11 juin 2020 à Région Auvergne Rhône Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex - Projet : Modification de clôture - Terrain : 300 avenue Andreï Sakharov Lyon 9ème

DP 069 388 20 00157 Décision du 12 juin 2020 à Cabinet D.P.S 65 rue Hénon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 144 avenue Général Frère Lyon 8ème

DP 069 381 20 00160 Décision du 11 juin 2020 à Cadetp 18 rue Royale 69001 Lyon - Projet : réfection devanture - Terrain : 18 rue Royale Lyon 1er

DP 069 383 20 00161 Décision du 11 juin 2020 à Régie B&C 32 rue Charles Richard 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 32 rue Charles Richard Lyon 3ème

DP 069 386 20 00166 Décision du 11 juin 2020 à Métropole de Lyon 20 rue du Lac 69505 Lyon Cedex 03 - Projet : Aménagement de voirie - Terrain : boulevard des Brotteaux Lyon 6ème

DP 069 383 20 00167 Décision du 11 juin 2020 à Noe Atelier de la Mer 4 rue Pelletier 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 22 quai Victor Augagneur Lyon 3ème

DP 069 381 20 00176 Décision du 11 juin 2020 à Mme Bassetti Fanny Julie 5 passage Gonin 69001 Lyon - Projet : Modification de façade et de toiture - Terrain : 5 passage Gonin Lyon 1er

DP 069 383 20 00228 Décision du 11 juin 2020 à Cabinet Dps 65 rue Henon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 241 rue Vendôme Lyon 3ème

DP 069 381 20 00247 Décision du 11 juin 2020 à Foncia Lyon 132 cours Charlemagne 69002 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 32 rue du Président Edouard Herriot Lyon 1er

DP 069 386 20 00252 Décision du 11 juin 2020 à M. Casabiel Ludovic 85 rue Vauban 69006 Lyon - Projet : Modification de toiture et de façade - Terrain : 85 rue Vauban Lyon 6ème

DP 069 382 20 00265 Décision du 11 juin 2020 à Mohom 19 b quai Victor Augagneur 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 5 rue de la barre Lyon 2ème

DP 069 388 20 00269 Décision du 12 juin 2020 à Entreprise Thabuis Sas 21 rue de l'Industrie 69530 Brignais - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 75 avenue des Frères Lumières Lyon 8ème

DP 069 383 20 00305 Décision du 11 juin 2020 à Monplaisir Sj 13 rue du Docteur Bonhomme 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en habitation - Surface créée : 90 m² - Terrain : 13 rue du Docteur Bonhomme Lyon 3ème

DP 069 385 20 00309 Décision du 02/06/2020 à M. Bailly Fabien 8 rue de la Garenne 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 8 rue de la Garenne Lyon 5ème

DP 069 382 20 00322 Décision du 11 juin 2020 à Suchet 50 cours Suchet 69002 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Quivogne Lyon 2ème

DP 069 381 20 00328 Décision du 11 juin 2020 à Sci Chambon Sur La Colline 61 rue des Tables Claudiennes 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en un logement - Terrain : 12 rue Imbert Colomès Lyon 1er

DP 069 381 20 00333 Décision du 11 juin 2020 à Mairie de Lyon 2 place Sathonay 69283 - Projet : Construction d'un lombricomposteur - Terrain : 10 Rue de Vauzelles Lyon 1er

DP 069 383 20 00338 Décision du 11 juin 2020 à Zinguerie du Rhône 270 avenue des Frères Lumière 69730 Genay - Projet : Réfection de toiture et souches de cheminées - Terrain : 32 rue du Dauphiné Lyon 3ème

DP 069 386 20 00344 Décision du 11 juin 2020 à Interking 26 boulevard Malesherbes 75008 Paris - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 39 cours Vitton Lyon 6ème

DP 069 386 20 00345 Décision du 02/06/2020 à Clpa 10 place d'Helvétie 69006 Lyon - Projet : Remplacement de menuiseries - Terrain : 7 rue Curie Lyon 6ème

DP 069 385 20 00354 Décision du 11 juin 2020 à Pure Habitat 94 quai Charles de Gaulle 69463 Lyon Cedex 06 - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 95 rue Joliot Curie Lyon 5ème

DP 069 384 20 00362 Décision du 02/06/2020 à Copro 10 Rue Denfert Rochereau 17 rue Richan 69004 Lyon - Projet : Installation d'un portillon - Terrain : 10 rue Denfert Rochereau Lyon 4ème

DP 069 389 20 00369 Décision du 02/06/2020 à Slci Espace Immobilier 50 CRS Franklin roosevelt 69006 Lyon - Projet : Installation d'un portail - Terrain : 13 - 15 rue Berthet Lyon 9ème

DP 069 383 20 00377 Décision du 11 juin 2020 à La Gamelle 29 cours Richard Vitton 69003 Lyon - Projet : Réalisation d'une fresque - Terrain : 29 cours Richard Vitton Lyon 3ème

DP 069 388 20 00379 Décision du 12 juin 2020 à Mareva Promotion 11 rue Galilée 69330 Meyzieu - Projet : Division parcellaire - Terrain : 4 impasse Antoine Dumont Lyon 8ème

DP 069 381 20 00380 Décision du 11 juin 2020 à Mme Valran Vanessa 2 rue Longue 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Longue Lyon 1er

DP 069 389 20 00386 Décision du 11 juin 2020 à M. et Mme Ferry Tristan et Cloé 12 bis rue Louis Bouquet 69009 Lyon - Projet : Construction d'une piscine - Terrain : 12b rue Louis Bouquet Lyon 9ème

DP 069 385 20 00388 Décision du 11 juin 2020 à Mme Saint-Dizier Anne-Mayeul 60 rue François Genin 69005 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 60 rue François Genin Lyon 5ème

DP 069 384 20 00392 Décision du 11 juin 2020 à Ajf3c 18 rue Claude Joseph Bonnet 69004 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 18 rue Claude Joseph Bonnet Lyon 4ème

DP 069 389 20 00397 Décision du 02 juin 2020 à La Finition du Bâtiment 10 chemin de Saint-Gobain 69190 Saint-Fons - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 12 rue de la Claire Lyon 9ème

DP 069 381 20 00402 Décision du 11 juin 2020 à Sdc Bénèvole Copro 11 Rue Ozanam 11 rue Ozanam 69001 Lyon - Projet : Démolition d'un mur de clôture - Terrain : 11 rue Ozanam Lyon 1er

DP 069 386 20 00417 Décision du 11 juin 2020 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 57 rue Pierre Corneille Lyon 6ème

DP 069 385 20 00418 Décision du 02/06/2020 à Cabinet Dps 65 rue Henon 69004 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 27 rue des Granges Lyon 5ème

DP 069 381 20 00424 Décision du 11 juin 2020 à De Guisa Benoit 1 rue Childebert 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un atelier en un logement - Terrain : 3 rue Adamoli Lyon 1er

DP 069 382 20 00425 Décision du 11 juin 2020 à Regie Mitanchet 2 rue sainte Hélène 69002 Lyon - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 24 rue Vaubecour Lyon 2ème

DP 069 382 20 00433 Décision du 11 juin 2020 à Roche et Cie 25 rue Georges Marrane 69200 Vénissieux - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 6 rue de Castries Lyon 2ème

DP 069 386 20 00436 Décision du 02/06/2020 à Régie François Goffin 26 rue de la Part Dieu 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de services - Terrain : 10 rue Curie Lyon 6ème

- DP 069 383 20 00438 Décision du 11 juin 2020 à M. Baloché Sébastien 215 avenue Lacassagne 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 215 avenue Lacassagne Lyon 3ème
- DP 069 384 20 00455 Décision du 11 juin 2020 à Mme Waeckel Faustine 21 rue Barodet 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 21 rue Barodet Lyon 4ème
- DP 069 384 20 00456 Décision du 11 juin 2020 à Mme Recarte Anne-Laure 21 rue Barodet 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 21 rue Barodet Lyon 4ème
- DP 069 381 20 00460 Décision du 11 juin 2020 à Régie Galyo 4 rue de la Charité 69002 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 1 rue des Chartreux Lyon 1er
- DP 069 385 20 00468 Décision du 02 juin 2020 à Ogec Lazaristes 24 montée Saint Barthélemy 69005 Lyon - Projet : Ravèlement de façades - Terrain : 3 place Saint Jean Lyon 5ème
- DP 069 385 20 00470 Décision du 11 juin 2020 à Sarl Budapest 8 rue Monseigneur Lavarenne 69005 Lyon - Projet : réfection de devanture - Terrain : 8 rue Monseigneur Lavarenne Lyon 5ème
- DP 069 382 20 00472 Décision du 11 juin 2020 à Ara Immobilier 14 rue Rabelais 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et modifications de façade - Terrain : 54 rue Smith Lyon 2ème
- DP 069 386 20 00475 Décision du 02/06/2020 à Mme Callamard Laurence 10 boulevard Vivier Merle 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un logement en activités de services - Terrain : 192 rue Cuvier Lyon 6ème
- DP 069 382 20 00478 Décision du 11 juin 2020 à Serl@Immo 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Projet : Ravèlement et modifications de façade - Terrain : 30 rue Seguin Lyon 2ème
- DP 069 389 20 00480 Décision du 11 juin 2020 à Serl@Immo 4 boulevard Eugène Deruelle 69003 Lyon - Projet : Ravèlement de façade et modification de toiture - Terrain : 370 boulevard de Balmont Lyon 9ème
- DP 069 381 20 00481 Décision du 11 juin 2020 à Hank Fr69opera 5 rue Pizay 69001 Lyon - Projet : Modification de toiture et modification de façade - Terrain : 5 rue Pizay Lyon 1er
- DP 069 386 20 00489 Décision du 11 juin 2020 à Sci Montabert 84 rue des Bons Raisins 92500 Rueil Malmaison - Projet : Changement de destination de bureaux en logement - Terrain : 56 rue Duquesne Lyon 6ème
- DP 069 386 20 00492 Décision du 11 juin 2020 à Société Générale 189 rue d'Aubervilliers 75886 Paris Cedex 18 - Projet : Modification de façade - Terrain : 192 avenue Thiers Lyon 6ème
- DP 069 383 20 00497 Décision du 11 juin 2020 à Mme Fayolle Hélène 93 rue du Dauphiné 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 93 rue du Dauphiné Lyon 3ème
- DP 069 382 20 00505 Décision du 11 juin 2020 à Sas Lauramar 99 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 102 rue du Président Edouard Herriot Lyon 2ème
- DP 069 386 20 00509 Décision du 02/06/2020 à Bnp Paribas Imex 93 rue Marceau 93100 Montreuil - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 5-6 place Kleber Lyon 6ème
- DP 069 385 20 00511 Décision du 02/06/2020 à Sacvl 36 quai Fulchiron 69005 Lyon - Projet : Abattage de deux arbres (un acacia et un érable) - Terrain : 24 rue des Soeurs Janin Lyon 5ème
- DP 069 389 20 00514 Décision du 11 juin 2020 à La Librairie de Vaise 29 rue de la Claire 69009 Lyon - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 29 rue de la Claire Lyon 9ème
- DP 069 383 20 00524 Décision du 11 juin 2020 à Messieurs Quidet Damien 70 rue Claude Farrère 69003 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 70 rue Claude Farrère Lyon 3ème
- DP 069 386 20 00527 Décision du 11 juin 2020 à Asf Toiture avenue de la Gare 69380 Marcilly d'Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 quai General Sarrail Lyon 6ème
- DP 069 385 20 00534 Décision du 11 juin 2020 à Association Scolaire La Favorite 62 rue de la Favorite 69322 Lyon Cedex 05 - Projet : Ravèlement de façade, réfection de toiture et changement de menuiseries - Terrain : 62 rue de la Favorite Lyon 5ème
- DP 069 382 20 00543 Décision du 11 juin 2020 à Foncia Lyon 140 rue Garibaldi 69006 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 5 rue Boissac Lyon 2ème
- DP 069 381 20 00549 Décision du 11 juin 2020 à M. Colombet Louis-Victor 89 rue Bossuet 69006 Lyon - Projet : Changement de destination de logement en bureau - Terrain : 13 rue de l'Annonciade Lyon 1er
- DP 069 384 20 00551 Décision du 02 juin 2020 à Sarl Jean Rivière 5 allée des Erables Parc République Carnot 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 16 rue Justin Godart Lyon 4ème
- DP 069 381 20 00563 Décision du 11 juin 2020 à Mme Marchetti Sylvie 35 allées des jonquilles 38460 Chamagnieu - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 13 rue Chavanne Lyon 1er
- DP 069 383 20 00571 Décision du 11 juin 2020 à Syndic Lyonnais & Gérance 243 Grand rue de la Guillotière 69007 Lyon - Projet : Abattage d'un arbre (platane) - Terrain : 55 rue du Lac Lyon 3ème
- DP 069 383 20 00575 Décision du 11 juin 2020 à M. Gagneret Pierre-Yves 4 rue Guilloud 69003 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 4 rue Guilloud Lyon 3ème
- DP 069 383 20 00576 Décision du 11 juin 2020 à Mme Girard Marie 55 rue Rabelais 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 55 rue Rabelais Lyon 3ème
- DP 069 388 20 00580 Décision du 12 juin 2020 à Mme Bak Yvette 90 route du Val de Grobio 06500 Menton - Projet : division parcellaire - Terrain : 56 rue Seignemartin Lyon 8ème
- DP 069 383 20 00583 Décision du 11 juin 2020 à Ville de Lyon 1 Place de la Comédie 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 39 Rue Jules Massenet Lyon 3ème
- DP 069 389 20 00584 Décision du 12 juin 2020 à Mme Charzat Christiane 20 Bd Saint Exupéry 69009 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 20 boulevard Saint Exupéry Lyon 9ème
- DP 069 381 20 00585 Décision du 11 juin 2020 à Mme Pichardo Beer Cyrielle 16 rue des Capucins 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 16 Rue Des Capucins Lyon 1er
- DP 069 385 20 00590 Décision du 12 juin 2020 à Toke 1 avenue Berthelot 69007 Lyon - Projet : Réfection de devanture et travaux intérieurs - Terrain : 1 place ennemond Fousseret Lyon 5ème
- DP 069 389 20 00596 Décision du 11 juin 2020 à M. Cordaro Edouard 196 rue Marino Simonetti 69150 Decines Charpieu - Projet : Modification de façade - Terrain : 63 rue de la Claire Lyon 9ème
- DP 069 381 20 00600 Décision du 11 juin 2020 à M. Loyer Martin 21 rue du Président E.Herriot 69001 Lyon - Projet : Changement de menuiseries et modification de façade - Terrain : 21 rue du Président E.Herriot Lyon 1er
- DP 069 386 20 00612 Décision du 11 juin 2020 à Citya Bourguignon Palluat 19 RUE DOMER 69007 Lyon - Projet : Ravèlement de façade - Terrain : 127 avenue Thiers - 6 rue des Emeraudes Lyon 6ème
- DP 069 385 20 00617 Décision du 11 juin 2020 à Régie Janin 49 boulevard des Brotteaux 69006 Lyon - Projet : Modification de clôture - Terrain : 58-64 boulevard des Castors Lyon 5ème
- DP 069 383 20 00632 Décision du 11 juin 2020 à Sdc C/O Régie Gindre 3 Grande rue de la Croix Rousse 69004 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 19 rue Danton Lyon 3ème
- DP 069 384 20 00633 Décision du 11 juin 2020 à M. Pfisterer Pierre 14 rue de Nuits 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 rue de Nuits Lyon 4ème

DP 069 383 20 00637 Décision du 11 juin 2020 à M. Rémy Jérôme 2 rue Général Brulard 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue Général Brulard Lyon 3ème

DP 069 383 20 00638 Décision du 11 juin 2020 à Sarl Jean Rivière 5 allée des Erables Parc République Carnot 69200 Vénissieux - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 4 rue Jean Quitout Lyon 3ème

DP 069 383 20 00653 Décision du 11 juin 2020 à M. Fiquet Nicolas Michel 2 rue du Général Brulard 69003 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 2 rue du Général Brulard Lyon 3ème

DP 069 383 20 00673 Décision du 11 juin 2020 à Mathieu Peinture Sasu 285 impasse du Moulin 69620 Theize - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 57 rue Louis Lyon 3ème

DP 069 388 20 00678 Décision du 12 juin 2020 à Monplaisir 10 chemin du petit bois 69130 Ecully - Projet : Réfection de devanture - Terrain : 86 Avenue des Frères Lumière Lyon 8ème

DP 069 381 20 00680 Décision du 11 juin 2020 à Mme Arfeuillere Elsa 1 rue Grognard 69001 Lyon - Projet : Installation de jalousies et lambris en aluminium - Terrain : 1 rue Grognard Lyon 1er

DP 069 383 20 00690 Décision du 11 juin 2020 à Le Crédit Lyonnais 6 Place Oscar Niemeyer 94811 Villejuif - Projet : Remise en peinture de devanture - Terrain : 47 Cours Docteur Long Lyon centre-est Lyon 3ème

DP 069 389 20 00694 Décision du 11 juin 2020 à Mme Crozet-Boisson Marie-Thérèse 89 chemin des Charbottes 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 89 chemin des Charbottes Lyon 9ème

DP 069 383 20 00702 Décision du 11 juin 2020 à Plénétude Sas 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : Ravalement de façade - Terrain : 7 rue Fiol Lyon 3ème

DP 069 383 20 00706 Décision du 11 juin 2020 à Sarl Plénétude 63 avenue Roger Salengro 69100 Villeurbanne - Projet : ravalement de façade - Terrain : 13-17 rue Louis Jasseron Lyon 3ème

DP 069 385 20 00711 Décision du 11 juin 2020 à Crf Centres des Massues 92 rue Edmond Locard 69005 Lyon - Projet : Abattage de 4 arbres - Terrain : 92 rue Edmond Locard Lyon 5ème

DP 069 386 20 00719 Décision du 11 juin 2020 à Ecole Saint Nom de Jésus 95 rue Tête d'Or 69006 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 95 rue Tête d'Or Lyon 6ème

DP 069 388 20 00721 Décision du 12 juin 2020 à Anc Couverture chemin de bret 38290 la Verpillière - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 11 rue Victor et Roger Thomas Lyon 8ème

DP 069 381 20 00723 Décision du 11 juin 2020 à Active Property 10 Boulevard Jules Favre 69006 Lyon - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 1 rue de La République Lyon 1er

DP 069 389 20 00730 Décision du 11 juin 2020 à Asf Toitures Sarl Avenue de la gare 69380 Marcilly-D Azergues - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème

DP 069 389 20 00747 Décision du 11 juin 2020 à Augagneur Sylvain 78 rue des Docteurs Cordier 69009 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 78 rue des Docteurs Cordier Lyon 9ème

DP 069 381 20 00754 Décision du 11 juin 2020 à Sarl Ballada 4 rue Paul Vaillant Couturier 69310 Pierre Bénite - Projet : Réfection de cheminée - Terrain : 4 QUAI de la Pêcherie Lyon 1er

DP 069 381 20 00765 Décision du 11 juin 2020 à Toitures Barski 2 Boulevard Jean Monnet - Zi du Moulin 69490 Vindry sur Turdine - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 8 Place Louis Chazette Lyon 1er

DP 069 381 20 00766 Décision du 11 juin 2020 à M. Grepinet Jean 14 Quai André Lassagne 69001 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 14 Quai André Lassagne Lyon 1er

DP 069 381 20 00768 Décision du 11 juin 2020 à Mme Pagnier Camille 15 Rue Jean-Baptiste Say 69001 Lyon - Projet : Modification de toiture - Terrain : 15 Rue Jean Baptiste Say Lyon 1er

DP 069 381 20 00772 Décision du 11 juin 2020 à Sas Alain Le Ny 3 Chemin de Bois Longe - RN6 69574 Dardilly Cedex - Projet : Réfection de toiture - Terrain : 12 Rue Major Martin Lyon 1er

DP 069 383 20 00783 Décision du 11 juin 2020 à Jacquet Damien 59 Cours Gambetta 69003 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 59 Cours Gambetta Lyon 3ème

DP 069 384 20 00793 Décision du 11 juin 2020 à Mme Deville Agathe 24 Rue Richan 69004 Lyon - Projet : Modification de façade - Terrain : 24 Rue Richan Lyon 4ème

DP 069 388 20 00794 Décision du 12 juin 2020 à M. Jacquier Zeiller Clément 21 Rue Hugues Guérin 69008 Lyon - Projet : Construction d'un abri - Terrain : 21 Rue Hugues Guérin Lyon 8ème

DP 069 383 20 00797 Décision du 11 juin 2020 à M. Brunier Philippe 9 Rue des Prévoyants de l'Avenir 69003 Lyon - Projet : Ravalement de façades - Terrain : 9 Rue des Prévoyants de l'Avenir Lyon 3ème

DP 069 388 20 00830 Décision du 12 juin 2020 à Alliade Habitat 173 avenue Jean Jaurès 69007 Lyon - Projet : Installation d'une clôture - Terrain : 145 rue Montagny Lyon 8ème

DP 069 387 20 00847 Décision du 11 juin 2020 à M. Morel Quentin 58 Rue Pré Gaudry 69007 Lyon - Projet : Changement de menuiseries - Terrain : 58 Rue Pré Gaudry Lyon 7ème

Permis de construire délivrés pendant la période du 01 au 12 juin 2020

PC 069 386 14 00016 M04 - Arrêté du 05 juin 2020 Modificatif à SLC 92 cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Projet : Démolition de bâtiments. Construction de 122 logements et création de 123 aires de stationnement - Surface créée : 8705 m² - Terrain : 37 - 39 rue de la Viabert Lyon 6ème

PC 069 384 14 00347 M01 - Arrêté du 12 juin 2020 Modificatif à Batigère Rhône-Alpes 31 bis rue Bossuet 69415 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction d'un immeuble de 11 logements et création de 3 aires de stationnement - Terrain : 25 rue Belfort Lyon 4ème

PC 069 387 15 00103 M02 - Arrêté du 04 juin 2020 Modificatif à Scv Université 130 rue Pierre Corneille 69006 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 31 logements, d'une crèche et de 32 aires de stationnement - Surface créée : 2072 m² - Terrain : 46 Rue de l'Université Lyon 7ème

PC 069 383 16 00254 M01 - Arrêté du 04 juin 2020 Modificatif à M. Niveliers Vincent 124 route de Genas 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en logement avec modification de façade - Surface créée : 47 m² - Terrain : 124 route de Genas Lyon 3ème

PC 069 389 16 00445 M01 - Arrêté du 12 juin 2020 Modificatif à Alged 14 montée des Forts 69300 Caluire et Cuire - Projet : Création de - Surface de plancher et modification de façade et de toiture - Terrain : 83 Rue Gorge de Loup Lyon 9ème

PC 069 389 16 00462 T02 - Arrêté du 12 juin 2020 Transfert à In'li Aura 101 Rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Construction d'un bâtiment de 3 logements - Surface créée : 278 m² - Terrain : Boulevard de la Duchère Lyon 9ème

PC 069 389 16 00464 T03 - Arrêté du 12 juin 2020 Transfert à In'li Aura 101 Rue Denfert Rochereau 69004 Lyon - Projet : Construction de 9 logements et création de 9 aires de stationnement - Surface créée : 653 m² - Terrain : Boulevard de la Duchère Lyon 9ème

PC 069 384 17 00096 M02 - Arrêté du 12 juin 2020 Modificatif à SLC 92 cours Vitton 69458 Lyon Cedex 06 - Projet : Construction de deux bâtiments de 28 logements collectifs, 4 logements individuels et création de 79 aires de stationnement - Terrain : 73 rue de Cuire Lyon 4ème

PC 069 387 17 00184 M02 - Arrêté du 11 juin 2020 Modificatif à SCI Lyon 7 Félizat 66 quai Charles de Gaulle 69006 Lyon - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 83 logements, de bureaux, de 4 locaux commerciaux, d'une résidence services seniors et création de 334 aires de stationnement - Surface créée : 26942 m² - Terrain : 174-188 avenue Jean Jaurès Zac Des Girondins Lyon 7ème

PC 069 382 17 00240 T01 - Arrêté du 12 juin 2020 Transfert à Blossom Project PROMOTION 208 rue Garibaldi 69003 Lyon - Projet : Travaux sur murs porteurs et réaménagement intérieur d'un local - Surface créée : 2 m² - Terrain : 7 place Bellecour Lyon 2ème

PC 069 389 17 00256 M01 - Arrêté du 05 juin 2020 Modificatif à Ville de Lyon Direction de la Construction 69205 Lyon Cedex 01 - Projet : Construction d'un groupe scolaire, d'un logement de fonction et création d'une aire de stationnement - Terrain : Angle rue Gorge de Loup - rue Docteur Horand Lyon 9ème

PC 069 383 18 00178 M02 - Arrêté du 04 juin 2020 Modificatif à Mme Bobin Nathalie 20 rue de la Caille 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle, construction d'une piscine - Surface créée : 70 m² - Terrain : 20 rue de la Caille Lyon 3ème

PC 069 381 19 00191 - Arrêté du 05 juin 2020 à Beth Habad Centre 12 rue du Palais Grillet 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local commercial en local de service public ou d'intérêt collectif - Surface créée : 440 m² - Terrain : 10 rue Mulet Lyon 1er

PC 069 388 19 00194 - Arrêté du 04 juin 2020 à Snc 71 Avenue Mermoz Lyon 2016 1 rue de l'Eglise 39290 Rainans - Projet : Démolition totale Construction d'un ensemble immobilier comprenant une école, des commerces, des bureaux, 134 logements et 120 aires de stationnement - Surface créée : 12042 m² - Terrain : 67 avenue Jean Mermoz Lyon 8ème

PC 069 388 19 00199 - Arrêté du 04 juin 2020 à Rhône Sci 22 -24 rue de Bellevue 92100 Boulogne Billancourt - Projet : Démolition. Construction d'un ensemble immobilier de 72 logements, d'un local commercial et création de 68 aires de stationnement. - Surface créée : 4914 m² - Terrain : 87 avenue Jean Mermoz Lyon 8ème

PC 069 389 19 00202 M01 - Arrêté du 12 juin 2020 Modificatif à M. et Mme Borel Christian et Marie-Hélène 47 avenue Maréchal Foch 69006 Lyon - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle, modification de façades et de toiture et création d'une piscine - Terrain : 165 route de Saint-Cyr Lyon 9ème

PC 069 383 19 00205 - Arrêté du 11 juin 2020 à Rhône Saône Investissement 11 cours du Docteur Long 69003 Lyon - Projet : Construction d'une maison individuelle - Surface créée : 106 m² - Terrain : 15 rue Chambovet Lyon 3ème

PC 069 389 19 00280 - Arrêté du 12 juin 2020 à Noovel-R 50 cours Suchet 69002 Lyon - Projet : Construction d'un immeuble de 17 logements avec création de 32 aires de stationnement - Surface créée : 1500 m² - Terrain : 9002 montée des Balmes Lyon 9ème

PC 069 383 19 00306 - Arrêté du 04 juin 2020 à SLC 92 cours Vitton 69006 Lyon - Projet : Démolition totale et construction d'un immeuble de 13 logements avec création de 13 aires de stationnement - Surface créée : 998 m² - Terrain : 103-105 cours Richard Vitton Lyon 3ème

PC 069 387 19 00316 - Arrêté du 11 juin 2020 à Mme Bellange Laure 17 rue du Clos Suiphon 69003 Lyon - Projet : Changement de destination de bureaux en activité de service où s'effectue l'accueil d'une clientèle avec modification de façade. - Surface créée : 149 m² - Terrain : 25 route de Vienne Lyon 7ème

PC 069 386 19 00332 - Arrêté du 12 juin 2020 à Snc Vinci Immobilier d'entreprise 19 quai Perrache 69286 Lyon Cedex 02 - Projet : Démolition des bâtiments, construction d'un ensemble de bureaux et création de 47 aires de stationnement - Surface créée : 4445 m² - Terrain : 7 rue Baraban Lyon 6ème

PC 069 389 19 00340 - Arrêté du 05 juin 2020 à Artea Participation 28 route du Mont Thou 69270 Saint-Romain-au-Mont-d'Or - Projet : Construction de 4 maisons individuelles et création de 8 places de stationnement - Surface créée : 525 m² - Terrain : 59 rue des docteurs Cordier Lyon 9ème

PC 069 383 19 00343 - Arrêté du 04 juin 2020 à M. Lafond William 50 avenue Georges Pompidou 69003 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle et démolition d'annexes - Surface créée : 41 m² - Terrain : 4 bis Omer Louis Lyon 3ème

PC 069 382 19 00350 - Arrêté du 05 juin 2020 à Spl Lyon Confluence 73 rue Smith 69002 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en établissement d'enseignement avec réhabilitation et extension. - Surface créée : 5874 m² - Terrain : rue Delandine Lyon 2ème

PC 069 389 19 00353 - Arrêté du 12 juin 2020 à M. Rey Stéphane 139 cours Tolstoï 69100 VILLEURBANNE - Projet : Réhabilitation et extension d'une maison individuelle - Surface créée : 46 m² - Terrain : 2 montée des Balmes Lyon 9ème

PC 069 382 19 00361 - Arrêté du 12 juin 2020 à Zadiga 1 rue de l'Antiquaille 69005 Lyon - Projet : Réhabilitation et extension d'un entrepôt en bureaux avec modification de façade - Surface créée : 1303 m² - Terrain : Rue Vuillerme Lyon 2ème

PC 069 386 19 00363 - Arrêté du 12 juin 2020 à Grand Lyon Habitat 2 place de Francfort 69444 Lyon Cedex 03 - Projet : Réhabilitation d'un immeuble de logements et changement de destination d'un local de bureau en local vélo et local poubelle - Terrain : 19 rue de la Viabert Lyon 6ème

PC 069 386 19 00366 - Arrêté du 12 juin 2020 à M. Arnout Philippe 15 chemin de Grand Champ 69890 La-Tour-De-Salvagny - Projet : Réhabilitation et extension d'un bâtiment artisanal, création d'un logement par extension et création de 2 aires de stationnement - Surface créée : 94 m² - Terrain : 283 cours La Fayette Lyon 6ème

PC 069 381 19 00383 - Arrêté du 12 juin 2020 à M. Mérieux Alexandre 6 cours Général Giraud 69001 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en logement avec modification de façade, réfection de toiture et installation d'une clôture - Surface créée : 460 m² - Terrain : 4 cours Général Giraud Lyon 1er

PC 069 385 19 00389 - Arrêté du 05 juin 2020 à Sci St'eam Invest 1 3 place du Change 69005 Lyon - Projet : Création d'un hébergement hôtelier dans un ancien local commercial - Surface créée : 55 m² - Terrain : 3 place du change Lyon 5ème

PC 069 388 19 00419 - Arrêté du 04 juin 2020 à Snc Ip 1r 18 rue Général Mouton Duvernet 69487 Lyon Cedex 03 - Projet : Construction d'un ensemble immobilier de 52 logements, d'un local commercial et création de 57 aires de stationnement - Surface créée : 3872 m² - Terrain : 3-7 avenue Pierre Millon Lyon 8ème

PC 069 389 19 00425 - Arrêté du 12 juin 2020 à Région Auvergne Rhone Alpes 1 Esplanade François Mitterrand 69269 Lyon Cedex 02 - Projet : Réhabilitation et extension du gymnase - Lycée Jean Perrin - Surface créée : 30 m² - Terrain : 48 rue Pierre Baizet Lyon 9ème

PC 069 383 20 00016 - Arrêté du 04 juin 2020 à M. Goineau Christian 65 rue Trarieux 69003 Lyon - Projet : Changement de destination d'un entrepôt en local artisanal avec réfection de toiture, ravalement de façade et construction d'un cabanon - Surface créée : 111 m² - Terrain : 65 rue Trarieux Lyon 3ème

PC 069 385 20 00022 - Arrêté du 12 juin 2020 à Vge Dumas 89 Rue Bugeaud 69006 Lyon - Projet : Démolition d'un escalier et d'un édicule, réhabilitation de 4 immeubles de logements - Surface créée : 115 m² - Terrain : 10 rue du Viel Renversé Lyon 5ème

PC 069 385 20 00023 - Arrêté du 12 juin 2020 à Ogec "Aux Lazaristes-La Salle" 24 montée Saint-Barthélémy 69005 Lyon - Projet : Installation d'un ascenseur, changement de destination d'une cuisine en salle de classe. Réaménagement d'une ancienne chapelle - Terrain : 24 montée Saint-Barthélémy Lyon 5ème

PC 069 381 20 00025 - Arrêté du 12 juin 2020 à Mr Mees C/o Quadral Immobilier 17 quai Joseph Gillet 69004 Lyon - Projet : Changement de destination d'un local artisanal en 2 logements et changement de menuiseries - Surface créée : 131 m² - Terrain : 3 place Louis Pradel Lyon 1er

PC 069 384 20 00051 - Arrêté du 12 juin 2020 à Mme Rigaud Florence 19 b rue Valentin Couturier 69004 Lyon - Projet : Réhabilitation d'une maison individuelle et création d'une aire de stationnement - Surface créée : 53 m² - Terrain : 19 rue Valentin Couturier Lyon 4ème

PC 069 385 20 00061 - Arrêté du 12 juin 2020 à Régie Franchet et Cie 2 place Bellecour 69002 Lyon - Projet : Démolition et remplacement à l'identique d'un plancher - Surface créée : 11 m² - Terrain : 15 rue Saint Jean Lyon 5ème

Permis de démolir délivrés pendant la période du 01 au 12 juin 2020

PD 069 382 20 00008 - Arrêté du 05 juin 2020 à M. Frédéric Laurent 60 cours Charlemagne 69002 Lyon - Projet : Démolition d'une mezzanine - Terrain : 60 cours Charlemagne Lyon 2ème

PD 069 383 20 00010 - Arrêté du 04 juin 2020 à Hôpital Edouard Herriot 5 place d'Arsonval 69003 Lyon - Projet : Démolition d'un bâtiment - Terrain : 5 place d'Arsonval Lyon 3ème

PD 069 386 20 00013 - Arrêté du 12 juin 2020 à SCI Lyon 6 Notre Dame 40 rue de Bonnel 69003 Lyon - Projet : Démolition partielle - Terrain : 1-7 rue Notre Dame Lyon 6ème

Changements d'usage délivrés pendant la période du 01 au 12 juin 2020

US 069 382 20 00055 - Arrêté du 11 juin 2020 à Lorang Avocats Yann 46 rue du Président Edouard Herriot 69002 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 83,58 m² en cabinet d'avocats - Terrain : 54 rue de Brest Lyon 2ème

US 069 384 20 00087 - Arrêté du 11 juin 2020 à M. Hasbroucq Sébastien 10 chemin de la Buchette 69380 Lissieu - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 26 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 20 rue du Chariot d'Or Lyon 4ème

US 069 389 20 00096 - Arrêté du 11 juin 2020 à M. Tabbak Hicham Mohamed 243 rue de Créqui 69003 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 16,43 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 31 bis rue de la Claire Lyon 9ème

US 069 389 20 00105 - Arrêté du 11 juin 2020 à M. Rey Sébastien 16 chemin de la Côte Venière 69660 Collonges au-Mont d'or - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 37 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 2 quai Arloing Lyon 9ème

US 069 388 20 00116 - Arrêté du 11 juin 2020 à Mme Coralie Marie 97 rue Bataille 69008 Lyon - Projet : changement d'usage d'une partie (11,96 m²) d'un local d'habitation de 86,28 m² en cabinet de psychologie clinicienne - Terrain : 97 rue Bataille Lyon 8ème

US 069 383 20 00118 - Arrêté du 11 juin 2020 à Mme Neau Tahmina 62 rue Rachais 69007 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 55 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 21 rue Maurice Flandin Lyon 3ème

US 069 389 20 00132 - Arrêté du 11 juin 2020 à M. Palais Stéphane 1 rue la Fontaine 42570 Saint-Héand - Projet : Changement d'usage d'un local d'habitation de 44 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 49 quai Pierre Scize Lyon 9ème

US 069 383 20 00138 - Arrêté du 11 juin 2020 à Mme Luquet Anne-Sophie 74 rue Pierre Corneille 69003 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 28 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 11 rue de la Métallurgie Lyon 3ème

US 069 383 20 00140 - Arrêté du 11 juin 2020 à Mme Magnard Fanny 455 chemin de l'Echo 69270 Fontaines-Saint-Martin - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 46,54 m² en cabinet de psychologie - Terrain : 6 rue des Cadets de la France Libre Lyon 3ème

US 069 383 20 00146 - Arrêté du 11 juin 2020 à Mme Bogoslavskaya Marya 4 rue Jean Novel 69006 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 54 m² en location meublée de courte durée - Terrain : 71 rue du Dauphiné Lyon 3ème

US 069 382 20 00158 - Arrêté du 11 juin 2020 à Sarl Yopbox Productions 44 rue Denuzière 69002 Lyon - Projet : changement d'usage d'un local d'habitation de 70 m² en bureaux d'activité de services et de production vidéo - Terrain : 44 rue Denuzière Lyon 2ème